

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION
INCITATIVE ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS
D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ
ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3897-2014

**RÉGISSEURS :Mme DIANE JEAN, présidente
Me LISE DUQUETTE
M. BERNARD HOULE**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE
DU 15 JUIN 2015

VOLUME 2

**CLAUDE MORIN
Sténographe officiel**

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureur de la Régie;

MISE EN CAUSE :

Me ÉRIC FRASER
Me YVES FRÉCHETTE
procureurs de Hydro-Québec Distribution et
Transport (HQDT);

INTERVENANTS :

Me SOPHIE LAPIERRE
procureure de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me GUILLAUME DESJARDINS
procureur de Association hôtellerie Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me GUY SARAULT
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me PAULE HAMELIN
procureur de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me CATHERINE FORTIER-PESANT
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOPI
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN	27
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	29
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DAVID	38
REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE FORTIER-PESANT	45
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	49
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	65
REPRÉSENTATIONS PAR Me RAPHAËL LESCOF	78
REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE	85
REPRÉSENTATIONS PAR Me GUILLAUME DESJARDINS	147
REPRÉSENTATIONS PAR Me GUY SARAULT	147
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN	157
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	160
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DAVID	167
REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE FORTIER-PESANT	173
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	181
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	193
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL	204
REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE	206

R-3897-2014
15 juin 2015

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
A-0023 : Présentation PowerPoint de la Régie de l'énergie	13
C-HQT-HQD-0006 : Proposition d'échéancier alternatif	111

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quinzième (15e)
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 quinze (15) juin deux mille quinze (2015), dossier
9 R-3897-2014. Établissement d'un mécanisme de
10 réglementation incitative assurant la réalisation
11 de gains d'efficience par le distributeur
12 d'électricité et le transporteur d'électricité.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
14 Diane Jean, présidente de la formation, de même que
15 maître Lise Duquette et monsieur Bernard Houle.

16 Le procureur de la Régie est maître Jean-François
17 Ouimette.

18 La mise en cause est Hydro-Québec Distribution et
19 Transport, représentée par maître Éric Fraser et
20 maître Yves Fréchette.

21 Les intervenants sont :

22 Association des redistributeurs d'électricité du
23 Québec, représentée par maître Sophie Lapierre;

24 Association hôtellerie Québec et Association des
25 restaurateurs du Québec, représentées par maître

1 Guillaume Desjardins;
2 Association québécoise des consommateurs
3 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
4 forestière du Québec, représentées par maître Guy
5 Sarault;
6 Énergie Brookfield Marketing, représentée par
7 maître Paule Hamelin;
8 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
9 représentée par maître André Turmel;
10 Option consommateurs, représentée par maître Éric
11 David;
12 Regroupement national des conseils régionaux de
13 l'environnement du Québec, représenté par maître
14 Catherine Fortier-Pesant;
15 Stratégies énergétiques et Association québécoise
16 de lutte contre la pollution atmosphérique,
17 représentées par maître Dominique Neuman;
18 Union des consommateurs, représentée par maître
19 Hélène Sicard;
20 Union des municipalités du Québec, représentée par
21 maître Raphaël Lescop.

22 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
23 qui désirent présenter une demande ou faire des
24 représentations au sujet de ce dossier? Je
25 demanderais aux parties de bien s'identifier à

1 chacune de leurs interventions pour les fins de
2 l'enregistrement. Aussi auriez-vous l'obligeance de
3 vous assurer que votre cellulaire est fermé durant
4 la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci d'être là. Le présent dossier est initié par
7 la Régie en vertu du mandat que la loi lui confie à
8 l'article 48.1. Bien que les effets de cet article
9 soient présentement suspendus, la Régie entend être
10 prête lorsque la suspension sera levée à appliquer
11 un mécanisme de réglementation incitative (un MRI)
12 pour le Distributeur et le Transporteur
13 d'électricité.

14 Nous avons donc débuté le processus
15 réglementaire par lequel ce MRI verra le jour. La
16 première étape a été la réalisation d'un document
17 de référence sur le mécanisme de réglementation
18 incitative et la tenue d'une audience le vingt-sept
19 (27) mai en présence des experts. D'ailleurs, à cet
20 égard, vous aurez sans doute noté que les réponses
21 aux questions supplémentaires ont été déposées au
22 SDÉ jeudi dernier. La traduction française sera
23 disponible bientôt. Elle sera également déposée au
24 SDÉ.

25 Maintenant, nous devons passer aux

1 prochaines étapes, d'où l'objet de la présente
2 rencontre préparatoire. Comme vous avez pu le
3 constater à l'ordre du jour et au calendrier joints
4 à la convocation, la Régie présentera aujourd'hui
5 un processus de traitement du dossier qui répond à
6 des critères d'efficacité et d'efficience et un
7 échéancier.

8 Après vous avoir indiqué le déroulement de
9 la journée, nous vous distribuerons un document par
10 lequel notre proposition sera plus amplement
11 détaillée. La Régie aimerait vous entendre quant à
12 cette proposition d'échéancier et de fonctionnement
13 Si vous avez des préoccupations quant aux aspects,
14 des pistes d'amélioration, des suggestions de
15 traitement qui respectent les critères énoncés
16 d'efficacité et d'efficience et considèrent
17 l'échéancier, nous vous demandons de nous en faire
18 part. Évidemment, la proposition de la Régie n'est
19 pas définitive à ce stade-ci.

20 Voici d'abord comment nous prévoyons
21 fonctionner lors de la présente rencontre
22 préparatoire. Je vous présenterai dans les
23 prochaines minutes la proposition de la Régie de
24 traitement du dossier. Par la suite, chacun des
25 intervenants, selon l'ordre alphabétique, pourra

1 commenter la proposition de la Régie. Les
2 procureurs du Distributeur et du Transporteur
3 seront toutefois les derniers à commenter.

4 Nous ferons ensuite une pause d'une
5 trentaine de minutes; puis une deuxième ronde de
6 commentaires, toujours selon l'ordre alphabétique,
7 Hydro-Québec en dernier. Outre la pause de trente
8 (30) minutes entre les deux rondes de commentaires,
9 il y aura une pause santé de quinze (15) minutes
10 vers dix heures trente (10 h 30) et une pause
11 lunch. Si nécessaire, il y aura une pause santé de
12 quinze (15) minutes en après-midi. Évidemment, vous
13 comprendrez que si la pause de trente (30) minutes
14 devait coïncider avec le lunch, on fera les
15 ajustements nécessaires.

16 Il y a un point « varia » à l'échéancier.
17 Avant de passer à la présentation de la Régie, est-
18 ce qu'il y a des points que vous aimeriez
19 considérer aujourd'hui Ça va. Maître Fortier-
20 Pesant.

21 (9 h 07)

22 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

23 Oui. Bonjour. Maître Catherine Fortier-Pesant pour
24 le Regroupement national des conseils régionaux de
25 l'environnement du Québec. En fait, nous

1 souhaitions débiter en faisant un retour sur une
2 correspondance qu'on a transmise à la Régie
3 vendredi dernier. Je ne sais pas, je voulais
4 m'assurer que tout le monde avait reçu la
5 correspondance dont je parle.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bien reçu.

8 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

9 Oui, c'est bien reçu. D'accord. Alors, tout
10 d'abord, on souhaitait présenter nos excuses à la
11 Régie et aux autres participants au dossier pour le
12 court délai entre la transmission de notre lettre
13 et l'audience d'aujourd'hui. On souhaitait savoir
14 d'entrée de jeu, considérant que le point principal
15 abordé dans la correspondance ne faisait pas partie
16 de l'ordre du jour proposé par la Régie, enfin on
17 se demandait si la Régie souhaitait que l'on traite
18 cet aspect-là dans nos commentaires concernant la
19 Phase 1 du dossier ou si elle souhaitait qu'on le
20 fasse dans le processus des remarques
21 préliminaires.

22 Me LISE DUQUETTE :

23 Maître Fortier-Pesant, vous allez constater, lors
24 de la présentation de la Régie dans les prochaines
25 minutes, que vos préoccupations sont couvertes...

1 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :
2 Prises en considération?
3 Me LISE DUQUETTE :
4 Prises en considération.
5 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :
6 Parfait.
7 Me LISE DUQUETTE :
8 Vous allez constater que vos notions d'objectif et
9 nos notions de caractéristique se recourent
10 grandement.
11 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :
12 Se recourent. C'est exactement ce qu'on voulait
13 vérifier. Parfait.
14 Me LISE DUQUETTE :
15 Je pense qu'il n'y a pas de problème et on n'a pas
16 besoin d'ajouter un varia si c'est de ça que vous
17 voulez discuter.
18 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :
19 Parfait. Merci beaucoup. C'est ce qu'on souhaitait
20 valider avec vous. Merci.
21 LA PRÉSIDENTE :
22 Est-ce qu'il y a autre chose? Ça va. Alors, on va
23 vous distribuer le document.
24 LA GREFFIÈRE :
25 Ce sera la pièce A-0023.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 A-0023. D'accord.

3

4 A-0023 : Présentation PowerPoint de la Régie de
5 l'énergie

6

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Vous remarquez que nous en sommes dans des
9 premières. Alors, je pense que c'est une première
10 que la Régie fasse une présentation. Il y a
11 cinquante (50) copies. Je pense qu'il y en a assez
12 pour tout le monde, mais on va s'assurer qu'il y en
13 a.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vais laisser la distribution se poursuivre pour
16 que tout le monde puisse en bénéficier.

17 Bon. Alors, je pense que, maintenant, vous
18 avez le document en main. Alors je vais y aller. Et
19 je ferai un rappel des pages pour être sûre qu'on
20 se comprend bien. Alors, la première page ne fait
21 qu'indiquer le titre. La deuxième page rappelle
22 l'ordre du jour. Complément de distribution. C'est
23 bon.

24 Alors, à la page 3, vous revoyez, parce
25 qu'on y fera référence au cours de la présentation,

1 transporteur d'électricité et les
2 tarifs du distributeur d'électricité
3 applicables à un consommateur ou à une
4 catégorie de consommateurs.

5 Page suivante, deuxième élément de contexte de...
6 ce qui fut le projet de loi 28 et qui est
7 maintenant le chapitre 8, l'article 20 qui nous dit
8 que :

9 À compter du 1er janvier 2014 jusqu'au
10 début de l'année tarifaire suivant le
11 retour à l'équilibre budgétaire,

12 Il y a une suspension. Donc,

13 Le mécanisme...

14 Paragraphe 2,

15 ... de réglementation incitative
16 établi conformément à l'article 48.1
17 ne peut s'appliquer.

18 Donc, suspension du MRI. L'article 21, à la page 5,
19 il y a également suspension. Le mécanisme de
20 traitement des écarts de rendement. Ça dit :

21 Les revenus présentés dans les
22 rapports que fournit Hydro-Québec
23 [...] lui appartiennent, même s'ils
24 excèdent les revenus requis établis
25 par la Régie. Cet excédent, s'il en

1 est, ne peut être pris en
2 considération pour fixer ou modifier
3 les tarifs pour toute année tarifaire
4 subséquente.

5 (9 h 13)

6 Donc suspension également. L'article 22, à la page
7 6, nous indique que :

8 Pour l'application des articles 20 et
9 21, le retour à l'équilibre budgétaire
10 a lieu lorsque les comptes publics
11 présentés à l'Assemblée nationale
12 conformément à l'article 87 de la Loi
13 sur l'administration financière [...]
14 permettent de constater un solde...

15 d'équilibre budgétaire,

16 [...] conformément à la Loi sur
17 l'équilibre budgétaire [...].

18 Donc on nous indique quand viendra le retour. À la
19 page 7, nous tentons d'établir quand aura lieu la
20 fin de cette suspension. Alors :

21 Le Discours sur le budget du 26 mars
22 2015 prévoit que le Québec recouvre
23 l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

24 C'est la présente année financière.

25 Le projet de loi 28, devenu chapitre 8, a

1 été sanctionné, c'est maintenant une loi, le vingt
2 et un (21) avril deux mille quinze (2015); nous
3 l'avons constaté tout à l'heure.

4 La Loi sur l'administration [...]
5 prévoit que le ministre des Finances
6 présente les comptes publics au plus
7 tard le 31 décembre suivant la fin de
8 l'année financière - donc le 31 2016
9 pour l'année financière 2015-2016 -
10 La Régie pourra donc établir un MRI
11 pour le Distributeur d'électricité et
12 le Transporteur à compter de l'année
13 tarifaire 2017.

14 À cette fin, la Régie a établi un scénario
15 de référence, qui est reproduit à la page 9 et qui
16 était également joint à la Convocation de la
17 rencontre. Cet échéancier-là maintient l'échéancier
18 habituel pour le dossiers tarifaires 2016 et pour
19 le dossier tarifaire 2017, prévoit donc une
20 décision sur la base d'un MRI en mars deux mille
21 dix-sept (2017).

22 Le processus, qui était également présenté
23 à la Convocation, prévoit trois phases :

24 Phase 1 : caractéristiques d'un MRI;

25 Phase 2 : étude de productivité

1 multifactorielle; et
2 Phase 3 : étude des propositions de
3 MRI.

4 Pour la phase 1, pour nous, il s'agit de
5 déterminer les caractéristiques, c'est-à-dire
6 identifier les éléments qui vont composer le MRI.
7 Ces caractéristiques découlent des objectifs de la
8 loi et permettent de les atteindre. Ces
9 caractéristiques sont des éléments mesurables.

10 Alors, comme je vous l'ai dit tout à
11 l'heure, le terme « objectifs » étant réservé du
12 fait de la loi, on utilise le terme
13 « caractéristiques » en remplacement de celui qui a
14 été utilisé parfois par les experts, qui
15 mentionnaient les « objectifs d'un MRI » comme
16 étant ce que nous appelons, nous, les
17 « caractéristiques ».

18 Alors les objectifs de la loi, voici
19 quelques exemples à titre d'illustrations et non
20 limitatifs. Pour le premier objectif de la Loi :
21 amélioration continue de la performance et de la
22 qualité service. Les caractéristiques pourraient
23 porter notamment sur :

- 24 - la fiabilité du service;
- 25 - la qualité du service;

1 - la performance financière;

2 - l'évolution du tarif.

3 Pour le deuxième objectif de la loi, qui
4 concerne une réduction des coûts profitable à la
5 fois aux consommateurs et, selon le cas, au
6 distributeur ou au transporteur, les
7 caractéristiques pourraient porter sur :

8 - le mécanisme de partage;

9 - la périodicité du MRI;

10 La périodicité, donc la durée pendant laquelle le
11 mécanisme s'applique avant de faire un ajustement.

12 Troisième objectif : allégement du
13 processus par lequel sont fixés ou modifiés les
14 tarifs du transporteur et du distributeur
15 applicables aux consommateurs. Les caractéristiques
16 pourraient porter sur :

17 - à nouveau, la périodicité du MRI;

18 - la fréquence et le format des dossiers;

19 - les coûts de la réglementation;

20 - la reddition de comptes;

21 - l'évolution du MRI.

22 Pour la phase 2, étude de productivité
23 multifactorielle, et nous allons en traiter plus
24 abondamment au point 2, et ce serait la deuxième
25 phase, et la troisième phase, l'étude des

1 propositions soumises par le transporteur et le
2 distributeur.

3 Alors, je serais maintenant à la page 17,
4 où nous présentons une proposition pour la
5 sélection des experts de l'étude de productivité
6 multifactorielle, la phase 2.

7 - Sur la base du rapport de l'audience
8 et la réalisation d'une seule étude
9 multifactorielle, ou « Total Factor
10 Productivity », nous apparaît une
11 approche efficace et efficiente qui
12 permettrait de diminuer les coûts.

13 - Et cette approche est d'ailleurs en
14 ligne avec l'approche de l'expert
15 unique privilégiée au nouveau Code de
16 procédure civile du Québec.

17 À la page 18, on vous présente comment on
18 pense qu'on pourrait y arriver. Nous proposons la
19 création d'un comité tripartite, composé d'un
20 représentant de la Régie qui le préside, d'un
21 représentant d'Hydro-Québec et d'un représentant
22 des intervenants. Il nous semble que cette façon de
23 faire éviterait les questionnements quant à
24 l'impartialité et l'indépendance de l'expert.

25 - Le Comité aurait, dans le cadre d'un

1 mandat qui lui serait donné par
2 décision de la Régie, et qui en
3 fixerait les balises, dont l'échéance
4 et le budget.

5 - Le Comité recommanderait le devis et
6 l'expert.

7 - Et l'expert devrait répondre de
8 l'ensemble de ses travaux au Comité.

9 (9 h 19)

10 À la suite des recommandations... page 20, en ce
11 qui concerne le financement.

12 À la suite des recommandations du
13 Comité, par décision, la Régie
14 instruirait Hydro-Québec d'embaucher
15 l'expert recommandé selon les balises
16 d'un mandat approuvé par elle et de
17 lui verser les honoraires convenus et,
18 si nécessaire, la création d'un compte
19 de frais reportés pour comptabiliser
20 les sommes ainsi engagées.

21 Pour la phase 3, quelques mots seulement pour vous
22 dire que la Régie favorise la diminution des coûts
23 et l'efficacité d'efficience et, pour cela,
24 recommanderait des regroupements d'expertises.

25 Alors, voici, je l'espère, quelques

1 précisions éclairantes sur la proposition de la
2 Régie et, à ce moment-ci, si vous êtes prêts, nous
3 pourrions commencer à vous entendre sur... vos
4 commentaires et observations.

5 Est-ce que l'Association des
6 redistributeurs d'électricité est présente? L'AREQ
7 n'est pas présente. On commencerait donc avec
8 l'Association hôtellerie Québec et Association des
9 restaurateurs et maître Guillaume Desjardins.

10 REPRÉSENTATIONS PAR Me GUILLAUME DESJARDINS :

11 Bonjour. Guillaume Desjardins pour l'AHQ-ARQ pour
12 maître Steve Cadrin. Donc, nos représentations
13 aujourd'hui vont se limiter à des questions au
14 niveau de l'échéancier proposé au niveau du budget.
15 On voulait avoir des précisions concernant, est-ce
16 que le budget doit porter sur les trois phases ou
17 doit être séparé? À cet effet-là, on avait
18 certaines observations à savoir que, bon, selon
19 nous, les phases 1 et 2 sont parallèles et vont
20 ensemble. Mais pour ce qui est du budget, la phase
21 3, est-ce que ça ne serait peut-être pas plus
22 opportun de déposer le budget pour la phase 3 en
23 mars deux mille dix-sept (2017) ou, en fait, lors
24 du dépôt des MRÉ, excusez-moi, en deux mille seize
25 (2016)? Donc, c'est les observations et les

1 questions qu'on soumettait aux régisseurs.

2 Et, également, au niveau des demandes de
3 paiements pour les travaux préliminaires, est-ce
4 que ce serait opportun d'adresser tout de suite nos
5 comptes d'honoraires pour les travaux préliminaires
6 qui ont été effectués? Donc, c'est les observations
7 qu'on a et les questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 En fait, pour les frais, je vais en traiter en fin
10 de rencontre et puis on prend bonne... Pour les
11 frais, j'en traiterai dans mes commentaires à la
12 fin de la journée et pour les budgets de
13 participation, nous avons pris bonne note.

14 J'inviterais maintenant l'Association québécoise
15 des consommateurs industriels d'électricité, Maître
16 Sarault.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me GUY SARAULT :

18 Bonjour.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour.

21 Me GUY SARAULT :

22 Lorsque j'avais relu les documents circulés par la
23 Régie avant la conférence préparatoire, j'avais
24 remarqué que le mot « étude de productivité » était
25 au singulier et « propositions de MRÉ » était au

1 pluriel. Je comprends davantage pourquoi ce matin,
2 c'est qu'il y aurait seulement une seule étude de
3 productivité. Quelque chose que je n'ai jamais vu
4 depuis que je suis à la Régie, c'est la création du
5 comité tripartite qui est prévue à l'acétate numéro
6 18. « Un représentant de la Régie », je pense que
7 c'est facile, ce sera désigné par les membres de la
8 formation. « Représentant d'Hydro-Québec », ça va
9 bien. Est-ce que vous avez une réflexion à partager
10 avec nous quant au mode de sélection du
11 représentant, parce qu'il y en a juste un, si je
12 comprends bien, des intervenants? C'est une
13 élection?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien, on croit à la démocratie participative.

16 Me LISE DUQUETTE :

17 En fait, Maître Sarault, vous n'êtes pas sans
18 savoir, je pense que, vous-même, vous avez déjà
19 mené des dossiers de cette façon-là. Quand il y a
20 un regroupement...

21 Me GUY SARAULT :

22 Oui, oui.

23 Me LISE DUQUETTE :

24 ... des entre... en fait, des intervenants pour
25 embaucher un seul expert, notamment, dans le taux

1 de rendement, c'est arrivé à plusieurs reprises...

2 Me GUY SARAULT :

3 Oui, oui.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 ... où les groupes...

6 Me GUY SARAULT :

7 De consommateurs.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 ... de consommateurs... oui, dans les taux de

10 rendement, c'est souvent les groupes de

11 consommateurs se réunissent et embauchent un seul

12 expert. On se fiait sur cette... ou, enfin, on a vu

13 aussi des regroupements arc-en-ciel dans les deux

14 dernières années. Je ne sais pas comment, à

15 l'intérieur de votre regroupement arc-en-ciel, vous

16 décidiez qui embauchait l'expert ou comment vous

17 vous nommiez, mais on s'inspirait grandement de ces

18 façons de faire-là des intervenants pour que vous

19 puissiez choisir, à l'intérieur des rangs des

20 intervenants, si vous voulez, un représentant.

21 Me GUY SARAULT :

22 Mais je tiens pour acquis qu'il va y en avoir un

23 seul et que, évidemment, parce qu'il y a des

24 intérêts variés, il y a des groupes

25 environnementalistes, il y a des groupes de

1 consommateurs, il y a d'autres intérêts, cette
2 personne-là serait là pour représenter l'ensemble
3 des intervenants sur une base arc-en-ciel.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Absolument. Alors, ça serait... le devis devrait
6 prendre la personne qui serait... en fait, la
7 personne qui représenterait les intervenants
8 devrait prendre en compte l'ensemble lors de la
9 création du devis et du mandat, si vous voulez, de
10 l'expert, les préoccupations de l'ensemble des
11 intervenants et non pas du groupe qu'il représente.

12 (9 h 25)

13 Me GUY SARAULT :

14 Est-ce que vous êtes ouverts à l'idée qu'il y ait
15 plus qu'un représentant des intervenants compte
16 tenu de la variété des intérêts?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez, on cherche un comité tripartite et notre
19 proposition vise un comité qui serait facilement
20 opérationnel.

21 Me GUY SARAULT :

22 O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors nous souhaitons un comité limité.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Trois personnes physiques.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Trois personnes physiques. Mais, écoutez, comment
5 cette personne-là est nommée et comment elle
6 communique avec les gens qu'elle représente, ça
7 vous appartient.

8 Me GUY SARAULT :

9 O.K. Dûment noté. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Décidément, je n'ai pas le truc. J'inviterais
12 maintenant maître Hamelin pour EBM.

13 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :

14 Alors bonjour, Madame la Présidente. Paule
15 Hamelin pour Énergie Brookfield Marketing.
16 Madame, Messieurs les Régisseurs.

17 Alors au niveau de la proposition qui est
18 faite, quant à EBM, on voulait juste s'assurer
19 que dans le cadre de ce que l'on regarde
20 aujourd'hui, parce que ce n'est pas
21 nécessairement clair de l'ensemble de la
22 documentation que l'on pourrait parler d'un MRI
23 au niveau Distributeur et d'un MRI distinct au
24 niveau du Transporteur.

25 Alors, pour nous, ça c'est un aspect qui

1 set fort important d'avoir. Parce que,
2 possiblement, l'étude des objectifs et
3 caractéristiques pourrait être fort différente,
4 alors on voulait s'assurer de ça, dans un premier
5 temps.

6 Au niveau de la phase 1, au niveau des
7 caractéristiques d'un MRI, que ce soit
8 Distributeur ou Transporteur, quant à nous, au
9 niveau de la proposition qui est faite par la
10 Régie, on n'a pas de préoccupations. On pense
11 qu'on couvre à la fois les objectifs de la loi et
12 également ce que l'on a entendu au niveau de
13 l'expert d'Elenchus et de l'importance d'établir
14 ça à la base dans l'établissement d'un mécanisme.

15 Pour ce qui est de la phase 2, quant à
16 l'étude de productivité, encore à ce niveau-là,
17 je ne pense pas qu'on a de difficultés à aller
18 vers un expert qui serait commun dans la mesure
19 où cet expert-là pourrait avoir autant les bases
20 de données de distribution que de transport. Dans
21 la mesure où on s'assure que l'expert couvre les
22 deux divisions si vous voulez, on n'a pas
23 tellement de difficultés.

24 Quant à avoir un regroupement tripartite,
25 naturellement, je pencherais pour vous dire que

1 j'aimerais que pas juste les clients
2 consommateurs soient représentés, mais
3 qu'également on parle de clients de transport
4 aussi, là. Alors ça c'est la problématique que je
5 vois avec la proposition pour s'assurer que le
6 côté transport soit bien représenté également au
7 niveau de ce comité-là.

8 Finalement, au niveau des études de
9 propositions de MRI, bien on avait pas a priori
10 de commentaires à faire à ce niveau-là et on
11 comprend qu'il pourrait y avoir des experts qui
12 pourraient être regroupés encore une fois selon
13 les intérêts propres à chacun.

14 Alors pour l'instant, de ce côté-là, on
15 n'avait pas d'autres commentaires à faire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 J'inviterais maintenant maître Turmel pour la
22 Fédération canadienne de l'entreprise
23 indépendante.

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

25 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux

1 Régisseurs, André Turmel pour la FCEI.

2 Alors nous avons déjà plusieurs
3 commentaires, nous en avons ajouté quelques-uns à
4 chaud ce matin, si vous permettez. Donc, j'irai
5 dans l'ordre.

6 Sur la phase 1, dans un premier temps,
7 bon, j'ai compris ce que vous aviez en tête pour
8 la phase 1, vous l'avez bien expliqué aux pages
9 en lien avec ce qui est à l'article.

10 Je constate, dans un premier temps, que
11 la phase 1 on ne prévoit que trois jours
12 d'audience, sauf erreur. Vous opinez du képi,
13 alors c'est exact.

14 La question que nous avons c'est que,
15 évidemment, quand on lit les objectifs de la loi
16 telle que vous l'avez lue, c'est assez clair. Ça
17 apparaît assez simple et vous donnez des
18 objectifs à la page 12 et 13, mais ce qu'on
19 recherche à savoir de vous ce matin, si vous me
20 permettez, c'est est-ce qu'au sortir de la phase
21 1 vous allez identifier et, entre guillemets,
22 cristalliser les indicateurs de performance? La
23 question se pose. J'ai une question, là, ou ça ne
24 sera que des... Parce que, bon, tu sais ce sont
25 des caractéristiques ou ce seront les

1 indicateurs? C'est la question qu'on se posait.

2 Tu sais HQ a déjà des indicateurs,
3 notamment de qualité de service. Alors ce qui
4 sera discuté en phase 1, la question c'est à
5 l'issue de la phase 1, il y aura une décision.
6 Dans la décision y aura-t-il une liste fermée des
7 indicateurs notamment qu'on aura établis pour le
8 volet 1 au paragraphe, à la page 12.

9 Me LISE DUQUETTE :

10 Si je peux me permettre, Maître Turmel.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Oui.

13 (9 h 30)

14 Me LISE DUQUETTE :

15 En fait, ce qu'on envisageait n'était peut-être
16 pas aussi ferme que ça pour la phase 1, mais si
17 je peux m'exprimer ainsi, ce qu'on voulait
18 terminer pour la phase 1, l'objectif recherché
19 c'était de définir, si vous voulez, les
20 ingrédients de la recette d'un MRI pour qu'il y
21 ait une proposition par la suite par le
22 Transporteur et le Distributeur d'un MRI de leur
23 part. Alors la phase 1 sert à déterminer les
24 ingrédients de la recette, donc comme monsieur
25 Todd de Elenchus parlait de définir les

1 objectifs, bon, évidemment « objectifs » est une
2 appellation contrôlée, alors définir les
3 caractéristiques d'un MRI.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Donc, il n'y a pas de gâteau qui est livré à la
6 fin de la phase 1?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non.

9 Me LISE DUQUETTE :

10 Non.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 C'est un livre de recettes. O.K. Parfait. Et même
13 chose pour donc, bon, les caractéristiques qui
14 pourraient porter sur le mécanisme de partage. On
15 en a déjà un et je comprends que l'idée c'est de
16 dire : partant de celui que l'on a avec ce que
17 l'on fait maintenant, y a-t-il lieu d'ajouter
18 d'autres éléments à la recette. Et ultimement, à
19 demander à ce que, peut-être, que le mécanisme de
20 partage soit ou pas modifié parce qu'il ne manque
21 ou pas des ingrédients. Est-ce que ça apparaît
22 exact?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui. La forme du mécanisme de partage.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 O.K.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Alors, évidemment, si vous voulez ajouter, si

5 vous croyez que les indicateurs existants ne sont

6 pas suffisants ou devraient être complétés par

7 d'autres choses ou qu'il y ait des indicateurs

8 présents d'enlevés pour en ajouter d'autres,

9 c'est ce qu'on s'attend que vous nous disiez.

10 C'est ce que vous nous dites dans la phase 1.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Et toujours en phase 1, je voudrais parler

13 d'expert au niveau, on va y revenir pour la phase

14 2 et la phase 3, pour la phase 1, ce mot-là

15 n'apparaît pas à la phase 1. Et a priori, bien

16 est-ce que c'est un choix délibéré ou ça sera

17 ouvert ou vous... parce que d'un côté et d'autre

18 part, vous... vous ne mettez que trois jours

19 d'audience. Pour savoir un peu quelle est

20 l'optique de la Régie à cet égard.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Actuellement, on ne prévoyait pas d'expert à

23 cette phase-là.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je peux vous entendre, mais on ne prévoyait pas.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 O.K. La préoccupation que je vous dis que nous
5 avons, c'est que malgré le fait, la précision que
6 vous donnez, c'est... c'est une chose de dériver
7 des objectifs, les caractéristiques et des
8 caractéristiques, comme vous l'avez fait, des
9 exemples, mais tout ça ne se fait pas... je pense
10 que ça prend un regard élargi, notamment en
11 littérature et dans... Je sais qu'il y a des
12 « benchmarking » qui ont été faits, ça a été
13 utile, mais d'arriver à proposer le cadre, le
14 livre de recettes sans expert, sauf tout le
15 respect que j'ai pour nos amis analystes et les
16 juristes que nous sommes, ça peut être difficile.
17 Je vous le dis donc et c'est pas une question
18 d'étirer la sauce pour étirer la sauce, mais sans
19 l'expert, je ne vois pas ce qui est... Parce que,
20 bref, en phase 3, nous avons des experts et, mais
21 on n'aura pas eu, en amont, d'expert en phase 1
22 pour au moins orienter. Ça fait que je vois un
23 peu une... une problématique potentielle, là, à
24 cet égard.

25 Donc a priori, nous, la phase 1 on ne

1 devrait pas être limité quant au choix des
2 outils. Peut-être qu'on n'en a pas de besoin,
3 peut-être que certains n'utiliseront pas
4 d'expert, mais je pense que la Régie devrait
5 permettre cette ouverture-là. Alors ça, ça
6 commente... donc ce sont les commentaires en
7 phase 1.

8 Sur la phase 2. Bon. Évidemment
9 l'expertise, sauf erreur, ce sera une étude de
10 productivité multifacteurs. La question que l'on
11 a c'est est-ce que ça va... l'expert va se
12 pencher sur les données internes, nécessairement
13 demander à HQ D et T pour faire l'étude? La
14 question...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est ce que je comprends de la méthodologie
17 habituelle, mais on fera un devis, puis on va
18 confier l'étude à un expert, donc.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 O.K. Mais évidemment l'expert, lui, pour faire
21 une étude - puis peut-être qu'ils pourront nous
22 répondre, nos amis d'HQ, ils devront travailler
23 sur des données...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 ... données matérielles, physiques existantes.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est une mesure de l'efficacité et de

5 l'utilisation des intrants...

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 C'est ça.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... dans les processus.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 O.K. Donc on devra... ça, ça devra être prévu

12 dans... Donc il y aura nécessairement un peu,

13 dans le comité tripartite, une négocia... bien je

14 ne dis pas une négociation, mais dans le devis on

15 devra dire : voici ce que vous devriez déposer,

16 vous, HQ. Évidemment, nous sommes un comité

17 tripartite qui fait une étude sur le « patient

18 HQ » et on se retourne vers lui et on lui dit :

19 bien on va avoir besoin de A, B, C, D.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 L'expert va nous le dire.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 D'accord. Donc on doit tenir ça en compte dans

24 la... dans la réflexion. Et nous aussi, nous à

25 l'égard de... on trouve l'idée intéressante d'un

1 comité tripartite, et comme on l'a mentionné dans
2 le nouveau Code de la procédure civile entre en
3 vigueur et le choix d'un expert commun, on y
4 participe, mais donc il faut passer des
5 grandes... des grandes idées à la réalité
6 concrète. Et pour avoir avec d'autres piloté des
7 regroupements dans les dernières années, je vous
8 dis que c'est pas toujours facile. Parce qu'il y
9 a nécessairement normalement des intérêts
10 légitimes de part et d'autre, alors...

11 (9 h 36)

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Ça sera un beau défi, on est prêts à le relever,
14 mais peut-être que la Régie pourrait se donner
15 une soupape de, parce qu'il se peut que, en cas
16 de difficulté, qu'on doive revenir, qu'on puisse
17 revenir à une... bien, si le Comité ne fonctionne
18 pas, ne fonctionne pas bien comme on le
19 souhaitait, peut-être que la Régie pourrait
20 prévoir un mécanisme, je ne dirais pas d'« opting
21 out », là, mais un mécanisme de, pour ne pas être
22 prisonniers d'un mécanisme qu'on veut tous
23 obtenir, qu'on veut tous voir réaliser, mais ça
24 se peut que ça ne marche pas bien la première
25 fois. Alors peut-être avoir ça en réflexion, si

1 vous le voulez.

2 Et enfin, je pense que ça complète nos
3 questions pour la phase 3. Merci, ça complète.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. J'inviterais maintenant maître David, pour
6 Option consommateurs.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DAVID :

8 Bonjour, Madame la Présidente. Madame, Monsieur
9 les Régisseurs. Quelques questions, il y en a
10 déjà plusieurs qui ont été répondues. Juste,
11 j'aimerais clarifier un peu la question de, peut-
12 être plus sémantique au niveau de la phase 1.
13 O.K., parce qu'on a entendu monsieur Todd, dans
14 le rapport Elenchus, parler d'objectifs et le
15 fait que des régies, à travers l'Amérique du
16 Nord, c'est très fréquent pour les régies de
17 fixer des objectifs additionnels, qui vont au-
18 delà de la loi.

19 Maintenant, je ne sais pas si votre
20 utilisation du terme « caractéristiques » rejoint
21 ce débat-là, ou pas du tout. Pour moi, les
22 caractéristiques, c'est plus des cibles précises
23 qui découlent des objectifs, mais je ne veux pas
24 non plus, peut-être qu'on parle de façon
25 extrêmement théorique dans le moment, mais est-ce

1 qu'il est exclu que la Régie fixe des objectifs
2 qui vont au-delà de 48.1 et sinon, je me permets
3 de poser la question, est-ce qu'on peut savoir
4 pourquoi vous avez exclu cette possibilité?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ce n'est pas exclu. Ce qu'on a voulu clarifier,
7 c'est que le terme « caractéristiques »
8 équivalait, pour ce qui était habituellement, les
9 experts, le terme « objectifs ». S'il y a des
10 objectifs additionnels, on est prêts à vous
11 entendre. S'il y a des caractéristiques, soit
12 dans le terme des experts, des objectifs
13 additionnels, la loi, pour nous, on n'en fait pas
14 une interprétation limitative, on doit atteindre
15 ces objectifs-là. S'il y a des objectifs
16 additionnels, s'il y a des caractéristiques
17 additionnelles, pour nous, on est prêts à les
18 entendre et les considérer.

19 Me ÉRIC DAVID :

20 Donc je présume, si des intervenants ont des
21 choses à dire sur la fixation d'objectifs
22 additionnels, c'est dans la phase 1 qu'on doit se
23 prononcer ainsi?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Tout à fait.

1 Me ÉRIC DAVID :

2 O.K. Peut-être des questions plus ponctuelles au
3 niveau de l'échéancier que vous proposez. Au
4 fond, j'ai deux questions; la première, je
5 regarde ici, vous avez fixé :

6 Dépôt par les participants...

7 on est dans la phase 1, là, « Caractéristiques
8 découlant des objectifs », puis la première
9 étape, c'est : Dépôt par les participants : 17
10 août;

11 j'ai deux commentaires : dépôt de quoi, qu'est-ce
12 que vous souhaitez, est-ce que c'est des
13 observations, des commentaires, une forme de
14 preuve, bien que j'aurais de la misère à
15 concevoir quelle preuve qu'on peut déposer. Je ne
16 sais pas s'il y aurait lieu pour vous de nous
17 indiquer un peu plus ce que vous souhaitez.

18 Me LISE DUQUETTE :

19 C'est sûr que le dépôt va être précisé dans la
20 procédurale, là, clairement, mais ce qu'on
21 s'attend d'un dépôt des intervenants pour la
22 phase 1, ça va être quels sont les objectifs qui
23 doivent être poursuivis par le MRI. Si vous
24 voulez en ajouter un aux trois qui sont déjà
25 énumérés à 48.1, ça sera ça à mentionner. Si vous

1 souhaitez recherchez des caractéristiques
2 particulières, ou des indicateurs, enfin, ça sera
3 via ce document-là, au mois d'août, là, de, pour
4 annoncer ce que votre groupe recherche d'un MRI
5 de la part du Distributeur et du Transporteur.

6 Me ÉRIC DAVID :

7 O.K., donc ça serait, au fond, pour nous, de, si
8 on veut commenter de façon plus officielle le
9 rapport d'Elenchus, d'émettre un peu nos opinions
10 sur les questions qui ont été soulevées?

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Bien, disons qu'en s'inspirant du rapport
13 d'Elenchus, ce que vous pensez qui pourrait
14 s'appliquer au Transporteur et au Distributeur.
15 Elenchus faisait, et c'est un choix délibéré de
16 ne pas étudier la... il n'y a pas de choix...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est ça, il n'y a pas de choix, c'est un
19 portrait.

20 Me LISE DUQUETTE :

21 C'est un portrait alors...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Tandis qu'on vous demande vos choix.

24 Me ÉRIC DAVID :

25 Donc ça serait des commentaires sur les choix...

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Sur comment, en fait, si vous entrevoyez une
3 recette, pour reprendre l'exemple de tantôt,
4 donnez-nous les ingrédients que vous pensez qui
5 doivent être dans la recette.

6 Me ÉRIC DAVID :

7 O.K. Dernier commentaire sur la phase 1 : la date
8 du dix-sept (17) août, je vous soumets qu'elle
9 n'est pas réaliste, elle n'est pas souhaitable
10 dans la mesure que, oui, il faut viser
11 l'efficience, mais il faut également viser la
12 qualité du travail qui vous est soumis. Il est
13 évident que quand vous fixez une date, le dix-
14 sept (17) août, en pleine période de vacances
15 estivales, ça pose des problèmes pour les
16 procureurs et les analystes. En tout cas, dans
17 mon cas, ça pose des problèmes.

18 Et puis je vous demanderais, ma
19 suggestion, ce serait de reporter cette date-là
20 d'au moins deux semaines, au moins, pour la fixer
21 à la fin août, début septembre idéalement, si
22 c'est possible, trois semaines. Je sais que vous
23 avez beaucoup de balles à jongler au niveau des
24 horaires puis des échéanciers, j'en suis très
25 conscient, sauf que c'est une date qui pour nous

1 est problématique; je ne sais pas si c'est le cas
2 pour les autres intervenants, mais je voulais au
3 moins soumettre mon opinion sur cette question-
4 là. Ça c'est pour la phase 1, je ne crois pas que
5 j'ai d'autres questions qui n'ont pas déjà été
6 posées.

7 (9 h 23)

8 Pour la phase 2, peut-être que vous allez
9 trouver ma question prématurée, je vais la poser
10 quand même, vous allez peut-être que me répondre
11 que ça va être le comité tripartite qui va
12 statuer sur ça, mais est-ce que vous savez, à ce
13 stade-ci, si vous allez demander des études de
14 productivité séparées pour le Distributeur et
15 pour le Transporteur ou une seule étude de
16 productivité?

17 Me LISE DUQUETTE :

18 En fait, ça va être au comité de décider, là, à
19 l'intérieur... ça va être à l'intérieur du comité
20 tripartite de décider le devis, donc quel mandat
21 on donne. Donc, est-ce que c'est un mandat
22 général ou est-ce qu'ils vont séparer les études
23 pour le Distributeur et le Transporteur?

24 Me ÉRIC DAVID :

25 D'accord. Au fond... puis mon dernier

1 commentaire, je vais faire écho un peu aux
2 préoccupations énoncées par maître Sarault. Je
3 réalise que vous visez beaucoup l'efficience,
4 mais je ne sais pas si avoir un seul représentant
5 qui représente tous les intérêts très disparates
6 qui existent parmi les intervenants c'est, à long
7 terme, nécessairement la méthode la plus
8 efficente. Je vous sou mets cette réflexion-là.
9 Évidemment, on va s'en remettre à votre décision
10 sur la question. Merci.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Maître David, je vais vous poser une question à
13 mon tour puis peut-être à votre réponse dans
14 votre deuxième tour, là, je vais vous laisser y
15 songer. Mais si... juste pour reprendre votre
16 proposition, si vous voyez une autre personne,
17 que ce soit un comité à quatre et non pas à
18 trois, j'aimerais savoir comment vous répartiriez
19 la... Je vais vous laisser y songer, vous nous
20 reviendrez.

21 Me ÉRIC DAVID :

22 Honnêtement, c'est le problème que nous, les
23 intervenants, nous allons avoir, parce qu'on n'a
24 pas d'indication sur comment on doit choisir ce
25 ou ces représentants, le processus de sélection,

1 les intérêts que vous souhaitez représenter. Il
2 va falloir qu'on s'organise, qu'on se rencontre,
3 qu'on se parle, mais disons que c'est
4 effectivement, pour moi en tout cas, une
5 première, là, de passer à travers ça. Je ne dis
6 pas que c'est impossible mais... bref, à ce
7 stade-ci, je n'ai rien de plus intelligent à vous
8 dire.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Peut-être que la pause de trente (30) minutes
11 vous permettra, éventuellement, de... de faire
12 des échanges.

13 Me ÉRIC DAVID :

14 D'accord. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. J'inventerais maintenant Maître Fortier-
17 Pesant pour le RNCREQ.

18 REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

19 Bonjour, bon matin. Donc, concernant la
20 proposition d'échéancier, le processus en trois
21 phases. Concernant la phase 1, bon, vous aviez
22 reçu de la correspondance, je l'ai abordée tout à
23 l'heure aussi. Donc, il était important pour nous
24 ce matin de valider qu'il y aurait possibilité...
25 et on vous a entendus, dans vos réponses aux

1 précédents intervenants, qu'il y aurait la
2 possibilité, pour les intervenants, d'ajouter, en
3 fait, aux objectifs qui sont prévus à l'article
4 41.1 de la loi. Alors, ça c'était très important
5 pour nous.

6 Par ailleurs, le RNCREQ voudrait
7 soumettre un commentaire par rapport aux experts
8 ou à la non-possibilité de requérir aux services
9 d'experts dans la phase 1. Pour nous, en fait, il
10 serait important que les intervenants puissent
11 avoir accès aux experts dans le cadre de la phase
12 1.

13 Par rapport à la phase 2, pour ce qui est
14 de l'étude de productivité multifactorielle, nous
15 sommes conscients... nous avons fait des
16 lectures, nous sommes conscients qu'il s'agit
17 fort probablement d'un outil qui est puissant,
18 mais le RNCREQ n'est pas... considère, en fait...
19 n'est pas certain que ce soit un outil qui soit
20 exactement, spécifiquement, adapté dans le cadre
21 du présent processus ou dans le contexte qui
22 s'applique à Hydro-Québec.

23 Donc, pour ce qui est, par ailleurs, la
24 phase 2, pour l'étude de productivité
25 multifactorielle, nous pensons qu'il devrait y

1 avoir des discussions subséquentes quant à la...
2 l'opportunité, en fait, de faire une telle étude.
3 Est-ce qu'on doit comprendre que la Régie a pris
4 la décision et que c'est une décision qui est
5 finale ou est-ce qu'il y a matière à discussion
6 avec... entre les parties au présent dossier?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La Régie n'a pas pris de décision, ça fait partie
9 de la proposition sur la base du rapport d'expert
10 et de l'audience. Il n'y a pas de décision de
11 prise.

12 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

13 O.K. Parfait. Merci. Pour ce qui est des études
14 de propositions dans la phase 3, on souhaitait
15 clarifier avec vous, dans les diapositives, à la
16 diapositive 16, vous indiquez qu'il y aurait des
17 propositions soumises par le Transporteur et le
18 Distributeur. On me dit que c'est la première
19 fois que ça se présente comme ça. C'est-à-dire
20 que, pour nous, ce n'est pas commun de voir que
21 c'est le Distributeur et le Transporteur qui
22 soumettraient les propositions. Donc, pour
23 clarifier, il y aurait la phase, le processus en
24 phase 1, le processus d'étude de productivité
25 multifactorielle en phase 2 et, en phase 3, c'est

1 à Hydro-Québec de nous soumettre... de soumettre
2 à la Régie les propositions. C'est ce qu'on
3 souhaite valider.

4 (9 h 48)

5 Quant à l'échéancier proposé, on l'a
6 mentionné à la correspondance qui vous a été
7 transmise vendredi dernier, pour nous c'est un
8 échéancier qui est on ne peut plus optimiste.

9 On se questionne concernant la
10 possibilité pour nous tous d'effectuer un travail
11 qui est adéquat, qui est efficace et qui est
12 approfondi surtout, dans ces délais compte tenu
13 de l'importance et de l'ampleur du présent
14 dossier.

15 Notamment, aussi, par ce qui est ressorti
16 du témoignage d'Elenchus qu'il est primordial
17 pour le régulateur d'effectuer un suivi, une fois
18 les MRI mises en place, mises en oeuvre, qu'il
19 est important pour le régulateur de faire un
20 suivi quant à l'application des MRI.

21 Donc, on se questionne à savoir si la
22 période de temps qui est allouée va permettre non
23 seulement à la préparation pour l'établissement
24 des MRI, mais aussi à la préparation des outils
25 de suivi pour la Régie.

1 Par ailleurs, plus spécifiquement, on
2 remarque, on abonde dans le même sens que maître
3 David et que maître Turmel. On remarque que
4 l'échéancier propose pour la phase 1, une
5 audience de trois jours. Pour nous c'est très
6 court quant à l'établissement des
7 caractéristiques et que la période entre la
8 réplique sur les budgets de participation et le
9 dépôt de la preuve est de moins d'un mois.

10 Donc, on en conclut que, possiblement, le
11 délai serait d'environ deux semaines entre la
12 décision sur les budgets de participation et le
13 dépôt de la preuve. Pour nous ça semble très
14 court.

15 Donc, ça fait le tour pour les
16 considérations du RNCREQ. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. J'inviterais maintenant maître Neuman pour
19 Stratégies énergétiques/AQLPA.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Bonjour, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour.

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour, Madame et Monsieur les Régisseurs.

1 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
2 l'AQLPA.

3 D'abord, je tiens à dire que nous avons
4 été presque enchantés quand nous avons vu les
5 propositions de la Régie au début de ce mois-ci,
6 les pièces A-18, A-19, A-20.

7 Nous sommes très d'accord avec la
8 scission du processus en trois étapes comme ce
9 qui est proposé. Et en ce qui concerne la phase
10 2, sur laquelle j'aurai certains commentaires
11 particuliers, nous sommes très d'accord sur le
12 principe qui est une seule expertise, une seule
13 étude de productivité multifactorielle.

14 Ceci étant dit, nous avons quelques
15 commentaires. D'abord, j'ai envoyé ce matin une
16 lettre à la Régie qui exprime déjà certains
17 commentaires dont je vais vous faire part, mais
18 que vous pourrez consulter également durant la
19 demi-heure de tout à l'heure.

20 Je vais commencer d'abord par les
21 commentaires sur la présentation qui a été
22 déposée par la Régie ce matin. Il y a quatre mots
23 importants dans cette présentation qui ne sont
24 pas à la même page.

25 À la page 11, il y a le mot

1 « mesurables ». À la page 12, il y a le mot
2 « notamment ». À la page 19, il y a le mot
3 « décision », que le mandat « serait confié par
4 une décision de la Régie, le mandat au Comité. Et
5 à la page 20, il y a le mot « embaucher ». C'est
6 Hydro-Québec qui embaucherait l'expert.

7 Je vais commencer par la page 19, le mot
8 « décision ». Selon notre compréhension, et ça
9 correspond un peu, c'est un peu tout l'objet de
10 la lettre qui vous a été envoyée ce matin.

11 Il sera stratégique, il sera crucial que
12 de savoir quel est le mandat, quel est le devis
13 que l'on confie à l'expert. Et pour savoir ce
14 qu'on lui confie, il faudra préalablement savoir
15 un certain nombre de choses et ce certain nombre
16 de choses, il me semble, sera contenu dans la
17 décision de la Régie à l'issue de la phase 1.

18 Donc, notre recommandation, c'est que le
19 mandat qui émanera de la Régie par décision de la
20 Régie, que cette décision soit la décision finale
21 de phase 1. Donc, que l'expert aura besoin de
22 savoir un certain nombre de choses quant à ce que
23 la Régie veut et ces quelques choses-là ne
24 peuvent pas être décidées de façon improvisée
25 maintenant c'est l'issue... c'est au contraire

1 l'issue du processus de la phase 1.

2 (9 h 54)

3 Un des aspects et je... je ne sais pas si
4 vous pouvez l'avoir devant vous, là, la lettre
5 que j'ai envoyée ce matin, sinon je vais...

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Donnez-nous trente secondes, Maître Neuman, on va
8 la chercher.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Je ne sais pas si elle est déjà sur le SDÉ, elle
11 a été envoyée vers huit heures trente (8 h 30).

12 Me LISE DUQUETTE :

13 Non, je ne peux pas, non.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 O.K. D'accord. Alors en lien avec le mot
16 « notamment » qui sont dans les objectifs, les
17 objectifs prévus à l'article 48.1. Évidemment,
18 l'article 48.1 prévoit trois... trois objectifs :

19 - l'amélioration continue de la
20 performance et de la qualité du
21 service;

22 Deuxièmement :

23 - une réduction des coûts profitables
24 à la fois aux consommateurs et,
25 selon le cas, au distributeur ou au

1 transporteur;

2 Et troisièmement :

3 - l'allégement du processus [...].

4 Le grand point d'interrogation c'est ce que
5 contient le premier objectif, qui est
6 « l'amélioration continue de la performance et de
7 la qualité du service ».

8 La Régie a énuméré un certain nombre de
9 choses. J'imagine que nécessairement on va faire
10 aussi appel à l'article 5 pour interpréter le
11 mandat de la Régie, puisque l'article 5 de la loi
12 s'applique à l'ensemble des juridictions de la
13 Régie. Et il y aura lieu de définir dans cet
14 élément 1, quels sont les objectifs sur toutes
15 sortes d'éléments qui vont être véhiculés par les
16 différents intervenants, chacun représentant leur
17 catégorie d'intérêt. Quels sont les objectifs qui
18 doivent être visés par le mécanisme.

19 Les mots « qualité », les mots
20 « performan... »... euh... les mots
21 « performance » peuvent peut-être inclure des
22 aspects sociaux et des aspects environnementaux.
23 Ce sera dans le cadre du processus de la phase 1
24 que cela aura à être décidé. J'énumère en page 1
25 de ma lettre toute... pardon, en page... au début

1 de la page 2, plutôt.

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Je pense que vous devriez nous les lire.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 D'accord.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Puisqu'on n'a pas accès à votre lettre.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 En fait, ce serait plus à la page 3, au premier
10 boulet de la page 3, que le... le distributeur et
11 le transporteur ne livrent pas seulement des
12 extrants tangibles, comme l'électricité, la
13 fourniture d'électricité et le transport
14 d'électricité, mais une série d'extrants
15 intangibles. Je fais une énumération de ce qui
16 pourrait ressortir des différ... des
17 représentations des différents intervenants. Il y
18 a l'efficacité énergétique, il y a d'autres
19 préoccupations économiques, régionales,
20 environnementales ou sociales ou autrement
21 d'intérêt public, telles que la fiabilité, la
22 sécurité, la mise à niveau des équipements
23 anciens, l'information de la clientèle et sa
24 satisfaction, de bonnes relations avec les
25 communautés locales, l'acquisition et la

1 conservation du savoir de l'entreprise, c'est ce
2 qu'on appelle capital savoir, l'innovation,
3 l'aide aux ménages à faible revenu et tout autre
4 aspect de la qualité du service.

5 Et ces éléments-là sont des extrants. Et
6 des extrants et si j'utilise ce terme, c'est
7 parce que justement je fais référence à ce qui
8 sera... ce que l'on retrouvera dans une
9 éventuelle étude de productivité
10 multifactorielle. Je voudrais savoir, en plus des
11 extrants tangibles qui sont très faciles à
12 identifier, quels sont les extrants intangibles
13 dont il faudra tenir compte dans l'étude de
14 productivité multifactorielle?

15 J'ai cité plusieurs auteurs en matière
16 d'étude de productivité, qui soulignent la
17 difficulté de mesurer, en plus des extrants
18 quantitatifs, les extrants qualitatifs dans une
19 étude de productivité. Il faut trouver un moyen
20 de les mesurer, c'est pour ça que j'ai attiré
21 votre attention sur le mot « mesurable », et
22 c'est pas évident, il faut trouv... et ça
23 dépendra aussi de ce que la Régie aura identifié
24 en phase 1 comme étant les choses importantes
25 pour elle. Il y a peut-être des extrants où la

1 Régie dira que cet élément est particulièrement
2 important, donc l'expert en phase 2, devra
3 trouver un moyen de mesurer cet extrant parce que
4 la Régie pense que c'est un extrant important. Il
5 y aura d'autres extrants importants, donc
6 l'expert, en phase 2, devra trouver un moyen de
7 mesurer cet extrant parce que la Régie pense que
8 c'est un extrant important. Il y aura d'autres
9 extrants moins importants, que la Régie
10 identifiera en phase 1, et l'expert de phase 2
11 tiendra compte du degré variable d'importance que
12 la Régie accorde à ces extrants.

13 (10 h 00)

14 Et si je parle de la phase 1, c'est que,
15 justement, la Régie aura reçu tout ce que les
16 intervenants vont lui dire, il y en aura pour qui
17 l'aide aux ménages à faible revenu, c'est quelque
18 chose de fondamental, il y en a d'autres pour qui
19 les aspects environnementaux et l'efficacité
20 énergétique sont fondamentaux, et la Régie devra
21 trancher et circonscrire un peu ces extrants, qui
22 devront se refléter plus tard dans la phase 2.

23 Donc, c'est pour ça que nous vous
24 recommandons que la décision dont vous parlez à
25 la page que j'ai mentionnée tout à l'heure, qui

1 est la page 18, je pense, soit... la page 19,
2 soit la décision finale de la phase 1. Parce que
3 là, la Régie aura fait le déblayage, aura
4 identifié, en grande partie, ce qui autrement
5 ferait l'objet de débats déchirants si on
6 envoyait tout de suite un comité tripartite à
7 l'abattoir et essayer, et en plus, les dits
8 intervenants essayer de s'entendre ensemble pour
9 identifier leur(s) représentant(s), que ce soit
10 au singulier ou au pluriel. On ferait, par le
11 biais de ces processus, bancaux, ce qui
12 normalement, B-A-N-C-A-U-X, ce qui normalement
13 fera l'objet, de toute façon, du débat en phase
14 1.

15 Donc, c'est notre représentation, de
16 faire ça selon cette séquence-là. Et si on fait
17 ça selon cette séquence-là, ce sera peut-être, à
18 la décision de phase 1, de décider aussi s'il y
19 aura un ou plusieurs représentants d'intervenants
20 dans ce comité, qui serait tri- ou multipartite.

21 Écoutez, de mémoire, là, je ne me
22 rappelle pas combien, j'ai fait partie, à
23 l'époque, dans un dossier qui portait le dossier
24 R-3835 de la Régie, d'une, en fait, SÉ/AQLPA a
25 fait partie d'une coalition arc-en-ciel et je

1 faisais partie, personnellement, du comité de
2 sélection, avec d'autres personnes, qui a réussi
3 à trancher le processus de sélection, en
4 engageant trois experts au lieu d'un mais, en
5 tout cas, mais il y avait plusieurs représentants
6 d'intervenants; je ne me rappelle pas si on était
7 plus que trois ou, mais grosso modo, il y avait
8 les environnementalistes, il y avait des
9 représentants de consommateurs résidentiels et il
10 y avait des représentants de consommateurs
11 commerciaux et industriels.

12 Mais éventuellement, ce serait, à l'issue
13 du processus de phase 1, de décider comment on
14 constituerait ce comité, mais ce comité
15 fonctionnerait beaucoup mieux si les grands
16 débats sont déjà tranchés en phase 1. Ce serait
17 une question de modalités de trouver l'expert qui
18 aura la, selon les c.v. disponibles, et les
19 entrevues éventuelles, qui aura la meilleur
20 sensibilité quant aux différents intrants
21 qualitatifs, pardon, extrants, bien, les intrants
22 devront aller avec les extrants mais, en tout
23 cas, les extrants qualitatifs qui auront été
24 identifiés comme étant les plus importants par la
25 Régie pour bien faire son travail.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors il n'est pas dit, dans la page 20, que
5 l'expert réponde de ses travaux à Hydro-Québec,
6 ça dit :

7 L'expert devrait répondre de
8 l'ensemble de ses travaux au Comité.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 C'est bien noté. Mais dans ce cas, pourquoi ne
11 serait-ce pas la Régie qui l'embaucherait,
12 puisque, de toute façon, au niveau du coût, ça se
13 gère, ça peut se gérer de toutes les manières
14 possibles.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous entends, mais je vous dis que ce n'est
17 pas pour, le terme utilisé ici est lié à la
18 procédure d'octroi du contrat et à l'imputation
19 des dépenses, et pas à la façon dont l'expert
20 répondrait au Comité.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 O.K. Donc parmi les autres choses, pour ce qui de
23 l'acétate 16 de la phase 3, nous n'avons pas de
24 problème à ce que lorsqu'on sera rendu dans les
25 causes tarifaires de HQD et HQT que ce soit eux

1 qui soumettent une preuve, qui soumettent une
2 proposition, donc je ne suis pas tout à fait
3 d'accord avec les représentations précédentes du
4 RNCREQ là-dessus. Attendez, je vais voir si
5 j'oublie des pages.

6 (10 h 05)

7 Oui, pour ce qui est du calendrier, bien, page 9
8 et la pièce A... A je ne sais plus combien, c'est
9 A-19, là. D'abord, pour ce qui est de la question
10 de savoir... En fait, c'est plus sur l'échéancier
11 plus long, qui est à la pièce A-19. Nous n'avons
12 pas encore décidé sur la question de savoir si
13 notre groupe retiendrait ou non les services d'un
14 expert mais ce serait à voir lors du dépôt des
15 budgets de chaque intervenant, comment chaque
16 équipe choisira, enfin, proposera d'être
17 constituée, ce sera à la Régie de trancher là-
18 dessus.

19 Nous sommes d'accord avec des
20 représentations qui ont été faites à l'effet
21 qu'une audience devrait être probablement de plus
22 longue durée que trois jours. Et nous suggérons
23 le prévoir, dès à présent, pour éviter d'arriver
24 à quatre heures trente (4 h 30), à la troisième
25 journée, à essayer de se demander à quelle date

1 on va continuer. Donc, de prévoir déjà une plage
2 peut-être de cinq jours dans un calendrier.

3 Nous n'avons pas de problème avec le
4 dépôt des propositions de phase 1 le dix-sept
5 (17) août. Et notre compréhension c'est que tous
6 les intervenants sont des intervenants, donc HQD
7 et HQT seront sujettes à ce même délai. Ce que
8 nous trouvons un peu court c'est surtout dans un
9 contexte d'été, où il y a des vacances à des
10 dates variables, que deux semaines après que les
11 demandes de renseignements relatives à ces dépôts
12 aient lieu dès le trente et un (31) août. Ce qui
13 nous semble que ce sera considérable et
14 probablement considérablement varié ce que l'on
15 retrouvera dans les différentes propositions du
16 dix-sept (17) août et peut-être qu'il y aurait
17 lieu de prévoir une semaine de plus. Mais,
18 néanmoins, nous sommes d'accord avec le maintien
19 de la fin de l'échéancier. On ne voudrait pas
20 tout décaler, surtout si notre recommandation
21 c'est que la phase 2 ne puisse être vraiment
22 déclenchée qu'après la décision de la phase 1,
23 donc nous sommes d'accord avec le maintien de cet
24 échéancier, ça ne nous apparaît pas trop rapide,
25 c'est correct. Mais il y aurait peut-être ce

1 léger ajustement à faire.

2 Oui, dans les commentaires qui ont été
3 faits tout à l'heure, donc, en phase 1, il y aura
4 à décider notamment le type de mécanisme que l'on
5 retient. Il y a une grande variété de mécanismes
6 qui existent dans d'autres juridictions, ce que
7 le rapport Élançus a démontré. Est-ce que ce sera
8 un mécanisme de type Norvège ou Alberta? Est-ce
9 que ce sera un mécanisme de type RIIO, ce que
10 j'appelle quatrième génération, dans l'Ontario?
11 Ça c'est ce que nous allons privilégier, c'est-à-
12 dire un mécanisme où on intégrera, dans le budget
13 prévu, un budget qui permette d'atteindre un
14 certain nombre d'objectifs préidentifiés. Et
15 donc, dans ce cadre-là, si la Régie choisit de
16 retenir un mécanisme de type RIIO, elle aura à
17 décider, dans les grandes lignes, quels sont les
18 objectifs RIIO qui auront à faire partie ou...
19 sans aller au niveau du détail très spécifique,
20 qui sera, lui, l'objet de la phase 3, et quelles
21 sont les grandes lignes des objectifs de type
22 RIIO qui devront être pris en considération dans
23 un mécanisme? Pour que l'expert, qui arrivera en
24 phase 2, sache ce qui est important aux yeux de
25 la Régie.

1 Et, la même manière, s'il y a... si la
2 Régie envisage, en phase 1, d'avoir des
3 exclusions au mécanisme, par exemple que le
4 budget du PGEÉ soit exclu du mécanisme incitatif,
5 ce sera bon de l'avoir conçu et décidé d'avance
6 en phase 1 pour que l'expert n'intègre pas tout
7 dans la même boîte. Et, dans la lettre, on a même
8 suggéré, peut-être, qu'il y aurait lieu, si par
9 exemple l'efficacité énergétique est un budget
10 séparé, exclu, qu'il y ait une étude de
11 productivité totale multifactorielle de cette
12 exclusion elle-même. Donc, il y aurait l'étude de
13 productivité globale mais, si on a deux, trois,
14 exclusions, celles-ci aussi feraient l'objet de
15 leur propre micro-étude de productivité. Comme ça
16 ce n'est pas un chèque en blanc, l'efficacité
17 énergétique, il faut aussi que les extra soient
18 bien proportionnés aux intrants qu'on y met.

19 Dernière page, la page 21. Quant à
20 nous... en tout cas, je pense que ce serait à un
21 stade ultérieur qu'on déterminerait comment,
22 éventuellement, seraient regroupées les
23 expertises éventuelles en phase 3. En fait, ce
24 serait les décisions procédurales des deux causes
25 tarifaires qui le détermineraient. Donc, sur le

1 principe oui, mais je ne pense pas qu'on
2 parlerait un seul expert pour représenter une
3 dizaine d'intervenants arc-en-ciel, mais on verra
4 en Phase 3 où on en sera.

5 (10 h 11)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est un principe qui est énoncé à ce moment ici.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 D'accord. Alors je vous remercie beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Maître Sicard.

12 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

13 Bonjour, mesdames, monsieur. Hélène Sicard pour
14 l'Union des consommateurs. Alors, dans un premier
15 temps, Phase 1, caractéristiques. Nous comprenons
16 maintenant qu'il peut y avoir des objectifs. J'ai
17 une question pour la Régie. Parce que, en réponse
18 à une question, je pense que c'est le RNCREQ qui
19 l'avait posée à monsieur Todd, les réseaux
20 autonomes qui sont une dépense importante dans
21 les budgets du Distributeur, en réponse à une
22 question, il a indiqué que, souvent, ce qui était
23 réseaux autonomes était exclu, ce qui n'était pas
24 dans le réseau de distribution principal.

25 J'aimerais ça que la Régie peut-être soit

1 permette d'en discuter ou rende une décision,
2 parce que quand on va parler d'objectifs et de
3 caractéristiques, si on inclut ou on exclut les
4 réseaux autonomes, bien, il y a des choses
5 auxquelles on devra penser. Et pour être efficace
6 et peut-être ne pas perdre de temps, il faudrait
7 avoir des précisions là-dessus. Moi, je vous
8 mentionne qu'ils devraient être inclus. Mais
9 c'est la position d'UC. Mais on aimerait que la
10 Régie se penche là-dessus.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Je m'excuse, je ne comprends pas exactement votre
13 position. Vous voulez qu'on se penche là-dessus
14 dans la procédurale pour la Phase 1 ou dans la
15 décision finale de la Phase 1?

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Bien, dans la procédurale de la Phase 1, que si
18 on regarde des caractéristiques et des objectifs,
19 on inclut le réseau principal et les réseaux
20 autonomes dans ce qu'on regarde et dans ce qu'on
21 va étudier. C'est ce que je vous demande.

22 Me LISE DUQUETTE :

23 Pour savoir c'est quoi le sujet à l'étude de la
24 Phase 1 finalement?

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Voilà! C'est ça. Alors, ça, c'est une première

3 chose. Deuxième chose, UC aimerait que la Régie

4 précise que, bien qu'il y a des objectifs communs

5 au niveau de 48.1, quand on va regarder les

6 objectifs et les caractéristiques... j'utilise

7 « objectifs » entre guillemets hors la Loi, que

8 nous devons désigner lesquels sont pour le

9 Distributeur, lesquels sont pour le Transporteur

10 et lesquels sont pour les deux de façon très

11 claire. De manière à ce que, au terme de la Phase

12 1, parce que je pense que ça va arriver juste à

13 ce moment-là, la Régie puisse préciser, et c'est

14 là qu'elle le verra, si on avance notre position,

15 c'est qu'on devrait avancer séparément, et plus

16 avant pour le Distributeur et pour le

17 Transporteur de façon à ce que ceux qui ne sont

18 concernés que par le Distributeur ou ceux qui ne

19 veulent faire que le Transporteur, et évidemment

20 les équipes de travail Distributeur,

21 Transporteur, qu'on ne soit pas tous ici à vous

22 parler et à avancer dans les deux de façon mêlée

23 puis on ne saura plus qui est où et comment.

24 Toujours pour la Phase 1, les délais nous

25 apparaissent très courts pour arriver à bien

1 faire ce qu'on a à faire, parce que c'est l'été,
2 parce qu'il y a quand même une réflexion, parce
3 qu'il y a des budgets à déposer. Et, honnêtement,
4 et c'est la position d'UC, parce qu'on aurait
5 vraiment aimé, on s'était engagé, là, nous, à ne
6 pas avoir d'expert et à parler avec d'autres
7 intervenants, par contre, qui en ont, de façon à
8 éviter des dédoublements, nous pensons que
9 monsieur Centolella, que la FCEI pensait retenir,
10 peut nous éclairer et nous aider à mieux formuler
11 objectifs et caractéristiques. On pense qu'il
12 devrait être présent aux audiences pour vous
13 éclairer aussi là-dessus.

14 Et s'il doit y avoir collaboration des
15 intervenants pour tenter de limiter le temps
16 d'audience, quoique je vous dirais honnêtement
17 que quand vous nous mettez trois jours
18 d'audiences pour tout ça, là, parce que je vais
19 vous ajouter des choses que je vais vous suggérer
20 dans ce... je pense que vous visez un petit peu
21 trop d'efficience. Je pense qu'on va déborder.
22 Honnêtement.

23 Alors, en partant, il faudrait peut-être,
24 je vous suggérerais de penser à mettre un peu
25 plus de jours, quitte à ce qu'on soit plus

1 efficaces, parce que vous nous tiendrez avec une
2 main très ferme, plutôt que d'en mettre un peu
3 moins, puis de se retrouver à manquer de temps
4 dans une période qui sera probablement prise par
5 les vacances, par d'autres audiences. On a Gaz
6 Métro, et les gens seront engagés. Mais le dix-
7 sept (17) août, si on veut bien faire les choses,
8 c'est trop rapide.

9 Je vous rappellerais également... On
10 apprécie beaucoup ce désir qu'a la Régie d'avoir
11 un mécanisme en place pour s'appliquer dès qu'il
12 pourra. Ceci étant dit, on a quand même l'article
13 21 et on a quand même un mécanisme de partage. Il
14 y a une décision de rendue. UC est d'avis que
15 mieux vaut prendre un peu plus de temps et peut-
16 être voir le mécanisme de partage revenir en
17 application pour une année -ce qui est possible
18 selon les textes de loi- plutôt que d'essayer de
19 trop accélérer les choses et d'aller trop vite.
20 Et après ça de se rendre compte qu'on a manqué
21 des bouts, ou qu'on aurait peut-être dû faire
22 certaines autres étapes.

23 Alors, dans la vision, on apprécie votre
24 désir d'aller vite, et je pense que certains des
25 participants ont besoin d'être poussés un petit

1 peu si on veut avoir des résultats. Mais il faut
2 être réaliste. Je vous soumets que de prendre
3 quelques semaines de plus ici ou là, si ça veut
4 dire que, éventuellement, on va étendre ça d'une
5 année supplémentaire avant l'application, ce
6 n'est pas la meilleure chose possible peut-être,
7 mais c'est pas la pire non plus, et la pire
8 pourrait être d'avoir un mécanisme incitatif qui,
9 finalement, quand on va se mettre à l'appliquer,
10 on va se rendre compte qu'on a oublié trop de
11 choses.

12 (10 h 16)

13 Me LISE DUQUETTE :

14 Je veux juste bien résumer.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Oui.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Vous exprimer si j'ai bien compris, là. Donc, ce
19 que vous nous dites c'est que, plutôt que d'avoir
20 une application, de faire une tarifaire avec un
21 MRI en deux mille seize (2016) pour une
22 application des tarifs en deux mille dix-sept
23 (2017) comme l'échéancier actuel le suggère, vaut
24 mieux avoir en deux mille dix-sept (2017) le MTER
25 qui s'appliquerait et des tarifs en deux mille

1 dix-huit (2018) basés sur un MRI. Je comprends
2 bien?
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 C'est qu'on est ouverts à cette possibilité-là
5 quand on regarde le calendrier comme il est
6 établi et qu'on voit à quel point les choses sont
7 serrées.
8 Me LISE DUQUETTE :
9 Oui.
10 Me HÉLÈNE SICARD :
11 On peut essayer de le viser, mais en même temps
12 il faut avoir en arrière de la tête que, si on y
13 arrive pas, c'est pas la fin du monde.
14 Me LISE DUQUETTE :
15 Je vous remercie.
16 Me HÉLÈNE SICARD :
17 Je vous ai confondue, là. Non, ça va?
18 Me LISE DUQUETTE :
19 Non, non, pas du tout. C'est très clair.
20 Me HÉLÈNE SICARD :
21 O.K.
22 Me LISE DUQUETTE :
23 C'est juste que c'est un équilibre à atteindre.
24 Je comprends qu'il y a un équilibre à atteindre
25 entre le MRI et l'échéancier. Et la position de

1 l'Union des consommateurs c'est vaut mieux
2 d'avoir un MRI un an plus tard parce qu'il y a un
3 MTER qui pourrait s'appliquer dans l'intervalle.

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 C'est ça. Et le MTER n'est pas la meilleure
6 chose, n'est peut-être pas la meilleure chose,
7 mais de la même façon dans d'autres dossiers, par
8 exemple dans le dossier de gaz on a recommandé
9 qu'il n'y ait pas d'audience et qu'on accepte une
10 proposition commune sur le taux de rendement pour
11 éviter des frais et qu'on arrive à ça dans les
12 bons délais et dans le bon temps.

13 Bien, de la même façon, là, il faut
14 mitiger les choses des fois pour arriver à un
15 meilleur produit, et un produit qui, on l'espère,
16 va s'appliquer pendant longtemps et qu'on n'aura
17 pas besoin de discuter et de revisiter à tous les
18 ans.

19 Alors donc, pour ce qui est de
20 l'échéancier du dix-sept (17) août, bien, nous,
21 on vous demanderait presque de nous reporter ça
22 de trois semaines à un mois de façon à permettre
23 aux intervenants de se consulter, aux experts de
24 se prononcer. Parce qu'il ne nous pondront pas
25 quelque chose ou même des avis verbaux en

1 quelques jours. Et qu'on vous arrive avec des
2 propositions qui soient claires et complètes.

3 Ce qui nous amène, toujours en phase 1, à
4 vous proposer étude de productivité
5 multifactorielle. Pour nous c'est important.

6 Par contre, si je regarde la décision
7 rendue par l'Alberta, 2012-237, qui définit et
8 qui parle de l'étude productivité
9 multifactorielle, c'est pas tout à fait ce qu'UC
10 avait en tête quand elle a posé les questions.
11 Dans le sens où regarder ce que font les autres
12 entreprises, oui ça peut être intéressant. Mais
13 est-ce que c'est vraiment un comparable valable
14 avec Hydro? Il faut se poser la question, il faut
15 peut-être la poser à un expert.

16 Ce que, nous, on avait en tête c'était
17 plus une étude qui regarde Hydro, le Transporteur
18 et le Distributeur séparément, et qui regarde un
19 peu comme un consultant en gestion le fait,
20 quelle est l'efficacité qui peut être réalisée.
21 Un peu comme peut-être le vérificateur général
22 l'aurait fait, mais ne l'a jamais fait. Et de
23 voir quelles sont les sources d'efficience,
24 quelle est la capacité d'amélioration de
25 productivité d'Hydro-Québec.

1 On n'est pas dans un marché compétitif,
2 on est dans un marché d'exclusivité, là, où les
3 clients n'ont pas le choix que d'acheter d'Hydro.
4 Ce n'est pas le prix d'Hydro est trop cher, je
5 vais acheter de Bell Canada. Bell Canada ne me
6 fournira pas d'électricité.

7 Alors la valeur de ces études-là, il y en
8 a une, c'est certain, et on l'a vu avec ce que
9 monsieur Todd nous a dit à propos de la Norvège.
10 Mais ce n'est pas là qu'il faut dépenser le plus
11 ou passer le plus de temps.

12 Il faut vraiment un consultant qui va se
13 pencher sur le Transporteur et sur Hydro-Québec.
14 Est-ce que leurs façons de faire sont les
15 meilleures? Est-ce qu'il y a de l'efficience à
16 aller chercher? Si oui, quelle est-elle? Dans
17 quelle mesure? Dans quel secteur?

18 Alors, moi, je vous suggère qu'au niveau
19 de la phase 1, il faudrait vraiment qu'on se
20 penche sur la définition du mandat et du contenu.
21 De la même façon, le mot « objectifs » est devenu
22 un peu « caractéristiques », bien « étude de
23 productivité multifactorielle classique » peut
24 peut-être avoir une interprétation particulière
25 qui sera donnée par la Régie dans le cadre du

1 mandat à être donné.

2 Pour ce qui est d'un groupe tripartite,
3 évidemment, il y a déjà eu des regroupements.
4 Mais, moi, je vais vous suggérer peut-être une
5 autre procédure. Pourquoi la Régie ne
6 demanderait-elle pas aux intervenants et à Hydro-
7 Québec de lui suggérer des experts avec une
8 lettre, un curriculum vitae, en disant :
9 « Pourquoi cet expert-là serait le plus
10 approprié? »

11 La Régie peut regarder ses propres
12 experts. Demander les commentaires de tous et
13 chacun, pourquoi un devrait être rejeté et
14 l'autre approuvé, ça n'a pas besoin d'être fait
15 en audience, ça peut tout être fait par écrit. Et
16 que la Régie sélectionne son expert.

17 (10 h 23)

18 Ce qui évite des longues discussions de comité et
19 j'apprécie votre proposition, mais je pense qu'il
20 y a peut-être une autre façon plus efficace
21 d'avoir le input.

22 Nous sommes une dizaine d'intervenants
23 dans la salle, là. Juste à nous pour nous
24 entendre sur un, ça va probablement être très
25 long, ce qui va demander du temps. On essaie de

1 sauver du temps et d'être efficace. Et il n'est
2 pas dit que quatre ou cinq intervenants ne vous
3 diront pas : bien nous, on s'entend. L'AQCIE nous
4 a parlé ou la FCEI nous a parlé, puis monsieur
5 Untel c'est notre choix. Puis à ce moment-là vous
6 pourrez prendre en considération, dans votre
7 décision, que trois, quatre ou cinq intervenants
8 ont soumis le même nom. Et peut-être que si on
9 est chanceux, Hydro-Québec va soumettre le même
10 nom aussi. À partir du mandat que vous aurez
11 défini en phase 1.

12 Deuxièmement, je pense que le contrat
13 d'embauche, un peu comme mon confrère maître
14 Neuman tout à l'heure, devrait venir de la Régie,
15 pour une raison bien simple. Vous avez, en vertu
16 de la loi, des pouvoirs de commissaire d'enquête.
17 S'il y a un problème quel qu'il soit pour que cet
18 expert obtienne des informations, vous êtes son
19 employeur, il pourra communiquer avec vous et
20 dire : j'ai besoin de telle information et Hydro
21 ne me l'a pas fournie, pouvez-vous rendre une
22 ordonnance en conséquence. Je pense que ça
23 facilite le débat, ça garantit au niveau du
24 public transparence et indépendance au niveau de
25 cet expert-là et je pense que... je vous soumet

1 que ça c'est très important. Qu'il y ait une
2 ordonnance à la fin de son étude pour qu'Hydro-
3 Québec le paie et paie sa facture, que vous aurez
4 examinée, je pense que ça, c'est quelque chose
5 qui est reconnu de par la loi.

6 Alors moi je vous soumets que c'est
7 désirable que la Régie embauche l'expert, quel
8 que ce soit le processus auquel on arrivera au
9 choix d'un expert. Et peut-être y aura-t-il même
10 deux experts, puisqu'un ferait le transporteur et
11 un ferait le distributeur. Et ils pourraient se
12 parler, éviter peut-être certains travaux qui
13 s'entrecoupent ensemble. C'est... je pense qu'en
14 phase 1, on devrait se donner le temps
15 d'examiner, donner une certaine période de temps,
16 examiner le mandat, le déroulement du mandat,
17 puis après quand votre décision sera rendue sur
18 ce mandat-là, on vous soumettra les choix
19 d'expert, puis le processus pourra avancer.

20 Ensuite, l'étude des propositions de MRI.
21 Je pense que nous n'y sommes pas rendus, mais je
22 comprends qu'elle serait proposée, qu'il y en
23 aurait deux. Une par le distributeur et une par
24 le transporteur. En fait, on espère. Et ça
25 dépendra de votre décision en phase 1. Donnez-moi

1 deux secondes. Caractéristiques et objectifs. Je
2 pense que j'ai couvert ce qui n'est pas déjà
3 couvert par les autres. Je vous remercie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant maître
6 Lescop pour l'Union des municipalités du Québec.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me RAPHAËL LESCOPI :

8 Bonjour. Donc bonjour, Raphaël Lescop pour
9 l'Union des municipalités. Bien effectivement il
10 y a beaucoup de commentaires que nous avons, qui
11 déjà ont été traités, donc je vais passer
12 rapidement.

13 En fait, je vais commencer par peut-être
14 le commentaire qui n'a pas été abordé. Ça
15 concerne la phase 3. Lorsqu'on regarde le
16 calendrier, là, qui se trouve dans cet... On voit
17 bien que c'est un calendrier basé sur l'hypothèse
18 du retour à l'équilibre budgétaire en deux mille
19 quinze/deux mille seize (2015-2016). Il y a une
20 entrée donc au calendrier, on prévoit donc
21 décembre deux mille seize (2016).

22 Est-ce qu'il y a lieu de parler de
23 l'alternative si l'équilibre budgétaire n'est pas
24 atteint? Parce que ce qu'on comprend c'est
25 qu'Hydro-Québec va déposer pour son dossier

1 tarifaire, en vertu du MRI, mais donc là si
2 l'équilibre budgétaire n'est pas atteint, le
3 dossier... la tarifaire de deux mille dix-sept
4 (2017) va déjà avoir... déjà avoir été enclenchée
5 en fonction des MRI. Puis là est-ce que là il n'y
6 a pas risque ici d'un retard réglementaire,
7 d'avoir une congestion, de se retrouver comme un
8 peu dans le dossier de Gaz Métro où est-ce qu'on
9 doit faire deux années en un. Est-ce qu'Hydro-
10 Québec va avoir le temps de se retourner pour
11 déposer une proposition sous... en coûts de
12 service? Est-ce que... est-ce que c'est une
13 question qui est légitime ou...?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Écoutez, c'est une question, mais c'est une
16 hypothèse. Actuellement, les données que nous
17 avons puis sur lesquelles nous travaillons sont
18 une annonce d'équilibre budgétaire par le
19 gouvernement. C'est ça qui fait des... alors on
20 n'a pas d'autres scénarios, à ce moment-ci, que
21 l'équilibre budgétaire en deux mille seize
22 (2016).

23 Me RAPHAËL LESCOP :

24 O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors je vous entends, mais je n'ai pas d'autres
3 scénarios à considérer à ce moment-ci. Bien sûr,
4 s'il n'y avait pas équilibre budgétaire, ça
5 nécessiterait un ajustement.

6 Me RAPHAËL LESCOP :

7 Parce que je ne sais pas si c'est réaliste, là,
8 puis... peut-être pas en fait, là, selon ce que
9 maître Fraser va nous dire, mais est-ce que de
10 proposer en deux mille dix-sept (2017) deux types
11 de demande, coûts de service, puis MRI, c'est
12 envisageable? Parce qu'autrement on va vraiment
13 se retrouver où est-ce que... on va se retrouver
14 devant rien, là, pour la tarifaire de deux mille
15 dix-sept (2017). En tout cas, bref, c'est ça.
16 Maître Fraser va pouvoir peut-être...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va l'entendre.

19 Me RAPHAËL LESCOP :

20 ... aborder cette question-là.

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Je pourrais juste vous suggérer...

23 Me RAPHAËL LESCOP :

24 Oui.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 ... que si jamais il n'y avait pas... la loi
3 prévoit que c'est six mois après, donc au plus
4 tard décembre deux mille seize (2016). J'imagine
5 que si jamais ce n'était pas le cas, lors d'une
6 annonce du budget le gouvernement le ferait
7 savoir. On pourrait ajuster en conséquence à ce
8 moment-là également.

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 O.K.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Mais pour l'instant, tout indique qu'il y aura
13 atteinte de l'équilibre budgétaire, tel
14 qu'annoncé.

15 Me RAPHAËL LESCOP :

16 Bon, question technique sur la Phase 2, le
17 représentant que vous aviez en tête pour les
18 intervenants, est-ce que c'est un représentant
19 avocat ou un représentant représentant?

20 (10 h 30)

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Je vais vous dire, celui que la Régie avait en
23 tête pour elle-même, la chargée de projet, madame
24 Monique Rouleau.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 O.K.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Donc, on s'attend à ce que ce soit...

5 Me RAPHAËL LESCOP :

6 Un équivalent.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Un équivalent.

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 Donc pas moi.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Votre jugement là-dessus.

13 Me RAPHAËL LESCOP :

14 Pour le reste, pour la Phase 1, nous avons les

15 mêmes préoccupations que si les objectifs étaient

16 limités à ceux de l'article 48, on a eu la

17 réponse ce matin, donc ça clôt mes commentaires.

18 Merci.

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Lescop un petit mot. J'espère que tout

23 s'est bien déroulé. Que vos nuits de sommeil ne

24 sont pas trop courtes.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 C'est bon. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il est dix heures vingt-cinq (10 h 25). Je
5 proposerais peut-être une pause de quinze (15)
6 minutes avant d'avoir Hydro-Québec.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui. Tout d'abord, bonjour, Madame la Présidente;
9 bonjour aux régisseurs. Yves Fréchette pour
10 Hydro-Québec. Je n'avais pas eu la chance de vous
11 saluer. D'habitude, je commence d'entrée de jeu
12 avec ces salutations. Alors, je me permets de le
13 faire maintenant au moment de la pause. Je
14 profite aussi de saluer mes collègues avocats et
15 intervenants. Je suis aussi, comme vous le savez,
16 accompagné de l'équipe.

17 Si vous me permettez, on a innové quand
18 même ce matin avec une proposition de la Régie,
19 et caetera, une pause de quinze (15) minutes,
20 bien que... pour nous permettre un peu de
21 société. Peut-être que vingt (20) minutes
22 pourrait nous amener un peu plus de société.
23 Parce qu'il est évident que c'est un sujet qui,
24 pour nous, est important.

25 On s'était préparé, ça, je peux vous

1 dire, de façon très extensive à l'interne pour
2 vous faire des représentations qui étaient
3 centrées, qui sont arrimées à l'objectif de
4 l'année deux mille dix-sept (2017). Et je peux
5 vous dire qu'on a beaucoup échangé entre les deux
6 divisions pour trouver cet équilibre-là. Alors,
7 c'est sûr que, ce matin, vous arrivez avec des
8 choses qui, je vous l'avoue, on n'avait pas
9 considéré. C'est certain qu'un temps de réflexion
10 en échange avec mes collègues serait approprié,
11 serait vraiment souhaité, si vous me permettez.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous l'accorde. Vingt (20) minutes. À tout à
14 l'heure.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien. Soyez pas sévère si c'est vingt-deux
17 (22).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 _____

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Fréchette, la parole est à vous.

3 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Alors rebonjour, Madame la Présidente. Merci
5 pour ces deux, trois minutes supplémentaires.

6 Vous me permettez de prendre le temps de, comme
7 je vous disais, il y avait une préparation qui
8 était quand même assez extensive par rapport aux
9 travaux que nous avons, que nous anticipions,
10 des représentations.

11 Il s'agit d'un dossier qui est
12 d'importance pour Hydro-Québec, n'en doutez pas.
13 Ne doutez pas non plus de notre désir de
14 collaborer dans le cadre de ce dossier-ci puis de
15 voir à son progrès.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 On ne vous entend pas.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, mais, Maître Sicard, approchez-vous. Quand
20 vous êtes près de moi, ça me rassure, ça me
21 rassure. Ça va peut-être... Je n'oserais pas vous
22 dire de vous procurer un appareil auditif. Parce
23 que vous avez fait le commentaire souvent. Mais,
24 écoutez, je suis dans le micro. Je vais essayer
25 d'y aller un peu plus avec la voix de Stentor.

1 Mais il faut que je démarre. Je vais démarrer.
2 Ensuite, ça va se réchauffer, comme le reste.
3 Alors, tout d'abord, il y a un élément
4 qui est incontournable avant d'entrer dans...
5 quelques éléments de contexte qui, je pense, sont
6 importants. Hydro-Québec est devant la Régie de
7 l'énergie depuis plus d'une décennie avec des
8 dossiers tarifaires qui ont évolué avec le temps.
9 On a un ensemble réglementaire qui s'est
10 développé, que ce soit des décisions de la Régie.
11 On a vu arriver des guides de dépôt, et caetera.
12 Ce qu'on a obtenu au fil de toutes ces
13 années-là, c'est un ensemble réglementaire
14 extrêmement structuré, transparent. Vous le
15 savez. On dépose année après année des dossiers
16 tarifaires qui sont scrutés, qui sont examinés
17 par le public, par la Régie, par les
18 intervenants. Et c'est un acquis important.
19 Ce fond de commerce là de transparence,
20 d'intégrité, de qualité de l'information, on
21 souhaite le maintenir et continuer dans cette
22 même voie. On est convaincu que la Régie adhère à
23 ces mêmes principes-là qu'elle a mis en place au
24 fur et à mesure des décisions qui ont été rendues
25 sur nos dossiers, sur les principes

1 réglementaires, et caetera, et caetera. Je n'ai
2 pas à vous reciter tout ça.

3 Mais c'est un élément de contexte qui,
4 pour nous, est important. Et je pense que vous
5 allez le revoir quand on va parler calendrier,
6 étape, et caetera. Pour nous, la nécessité de
7 bien faire les choses, de prendre le temps de
8 mettre en place des caractéristiques qui sont en
9 lien avec les objectifs, avec les renseignements
10 financiers que la Régie souhaitera obtenir et qui
11 seront pertinents pour l'analyse de chacune des
12 divisions dans leur sphère d'activité respective,
13 pour nous, c'est un incontournable. Je vais vous
14 faire des représentations au fur et à mesure sur
15 ces éléments-là. Mais je voulais d'entrée de jeu
16 vous le mentionner.

17 (10 H 56)

18 Lorsqu'on examine aussi l'article 48.1, bon, on a
19 fait la sémantique ce matin, puis on essaie de
20 trouver l'équilibre dans tout ça entre le jargon
21 qui peut être utilisé dans d'autres juridictions
22 et les textes légaux qui sont les nôtres, il
23 reste quand même que la Loi les a fixés, les
24 objectifs, et de façon très claire. On parle
25 d'objectifs, il n'y a pas de terme dans cet

1 article-là, ou des « notamment », ou des
2 « pourrait être que », il n'y a pas de latitude
3 quand on regarde 48.1, c'est un texte qui est
4 fermé, qui laisse bien sûr la place à la Régie,
5 comme ça a été le cas dans toutes les autres
6 dispositions qui sont de sa Loi constitutive,
7 c'est à elle à l'interpréter et, par la suite,
8 d'en assurer le suivi.

9 Mais il reste quand même que 48.1
10 contient les objectifs qui seront la pierre
11 d'assise du mécanisme de réglementation
12 incitative, du ou des parce que les choix sont
13 encore ouverts, donc seront les pierres d'assise
14 du ou des mécanisme(s) de réglementation
15 incitative qui seront mis en place pour les
16 divisions.

17 Et ça, c'est un élément d'importance
18 parce qu'on parle : est-ce qu'on peut ouvrir sur
19 tout autre type d'objectifs? La réponse, on vous
20 le plaidera, puis je suis convaincu que ce n'est
21 pas ce matin qu'on va régler ça, là, mais, et
22 vous allez la chance, comme ça a toujours été le
23 cas, Madame la Présidente, aux gens, aux
24 participants à l'audience, de s'exprimer, de
25 faire valoir leur point de vue, et puis je suis

1 convaincu que ce dossier-là va être placé à la
2 même antenne.

3 Mais il reste quand même, puis ça, j'ai
4 entendu des collègues, puis je pense que l'équipe
5 derrière moi est au même endroit, là, c'est à
6 l'effet que ces objectifs-là sont, somme toute,
7 fermés, et que ces objectifs-là sont ceux sur
8 lesquels, à partir desquels les caractéristiques
9 seront développées. Si le législateur avait voulu
10 inscrire, assurer la performance
11 environnementale, bien, il l'aurait inscrit; ça
12 ne l'est pas. Ce qu'on a, c'est des objectifs
13 très précis.

14 On le sait, il y a quelques années, je
15 vois votre collègue, maître Duquette, on a eu,
16 elle a eu à se prononcer sur l'application de la
17 Loi sur le développement durable dans le cadre de
18 nos dossiers d'investissements. La Régie, à
19 partir de ce moment-là, dans sa cohérence
20 juridictionnelle, a rendu une décision qui a fait
21 école. Alors il y a des décisions qui sont à
22 prendre à des moments particuliers, et nous y
23 sommes maintenant à l'égard de la mise en place
24 de la réglementation incitative à l'égard de
25 48.1. Et ça, c'est un élément d'importance.

1 Il ne faut pas omettre aussi que c'est un
2 changement qui est important. Je vais y revenir
3 un peu plus tard, là, c'est un changement, c'est
4 un changement de paradigmes, c'est une façon
5 différente de déterminer les tarifs, et ça reste
6 un exercice qui va exiger, et de nous, de la
7 Régie, des participants, beaucoup de rigueur.

8 Alors de précipiter les travaux, de
9 travailler dans un environnement qui ne permette
10 pas la libre circulation des points de vue afin
11 que vous ayez la chance de tous les recevoir
12 m'apparaît, nous apparaît, je parle au « je »,
13 là, mais vous comprendrez que des fois, je
14 m'échappe, là, puis vous savez, là, que je suis
15 un peu blagueur, alors je vous prie à l'avance de
16 m'en excuser; mais pour nous, ces éléments-là de
17 rigueur dans le processus sont importants.

18 Et ce qui colore ces premiers
19 commentaires-là que je voulais, qu'on souhaitait
20 vous faire valoir, c'est que, et puis pour nous,
21 c'est un élément incontournable, vous le savez,
22 nous sommes l'assujetti, et quand vous recevez
23 des mandats législatifs de cette nature-là, ne
24 croyez pas que c'est des choses qui sont prises à
25 la légère, au contraire, c'est des, ça s'incarne

1 dans la même rigueur qu'on a toujours voulu
2 mettre en place au niveau des dossiers tarifaires
3 qui ont été présentés jusqu'à maintenant.

4 Alors Hydro-Québec est un assujetti, va
5 participer, de façon pleine, à ce dossier en
6 faisant valoir, sans aucun doute, ses points de
7 vue, et le plus extensivement possible, et ça, il
8 n'y a pas à y douter.

9 Maintenant, si je suis, je vais vous
10 dire, j'avais préparé la, nous avons préparé,
11 sur la base de votre lettre, nos représentations
12 puis je vais suivre cette logique-là si vous me
13 permettez, on pourra revenir si vous avez des
14 questions sur la présentation que vous avez
15 préparée ce matin, peut-être sur le comité
16 tripartite, qui était peut-être une chose qu'on
17 n'avait pas complètement, en tout cas, pas moi,
18 là, anticipée dans la forme dont vous l'avez
19 mentionnée ce matin. Mais pour les autres
20 aspects, si vous me permettez, je vais suivre la
21 même logique, là, qui était celle qui était
22 inscrite à votre lettre.

23 Évidemment, en ce qui concerne les
24 phases, dans la lettre, on y voyait première,
25 deuxième et troisième phase, je pense que vous

1 avez notre adhésion à cet égard-là au niveau de
2 ces trois phases-là.

3 Ce qui reste à déterminer maintenant,
4 c'est le calendrier, et ça, là-dessus, on va vous
5 proposer des aménagements, toujours dans
6 l'optique de ce qu'on discutait précédemment.

7 Alors, et cet échancier-là adapté qu'on
8 va vous proposer se justifie par plusieurs
9 éléments, que je vous décline maintenant mais
10 qu'on va revoir, là, de façon plus précise par la
11 suite.

12 Tout d'abord, le calendrier chargé
13 réglementaire que l'on a devant nous, duquel, si
14 vous me permettez, là, on sort, si on regarde la
15 survenance de la disposition qui est arrivée à
16 mi-année deux mille treize (2013), où là, on
17 était déjà dans le cadre du dossier du taux de
18 rendement, où s'est ouverte cette phase à
19 l'intérieur de laquelle des discussions de
20 nature, on peut dire, juridico-économico, en tout
21 cas, peu importe comment on les qualifiera, mais
22 on sait qu'il y a eu un débat déjà à ce moment-là
23 dans le cadre du dossier du taux de rendement.

24 Alors c'est mené en parallèle jusqu'à
25 l'ultime, la décision qui a été rendue, et qui

1 nous amène dans le processus, là, qui est le
2 notre aujourd'hui, parce que, bon, vous vous
3 souvenez certainement de notre position à cet
4 égard-là.

5 (11 h 53)

6 Alors, le calendrier réglementaire changé, d'où
7 nous venons et d'où allons aussi. Ça c'est un
8 élément d'importance, là, que je discuterai avec
9 vous.

10 Le second élément qui nous amène à vous
11 proposer un aménagement au niveau du calendrier
12 c'est, évidemment, les délais de réalisation des
13 études qui sont nécessaires au choix du MRI.
14 Alors, il y a les études que la Régie va mener,
15 il y a les simulations, les travaux qu'Hydro-
16 Québec TransÉnergie Distribution vont aussi
17 mener. Alors, c'est un élément, sans aucun doute,
18 d'importance. Vous ne serez pas surprise de
19 savoir... bien, tout le monde le sait, nous avons
20 un nouveau pdg, nous avons un nouvel arrivant
21 dans cet univers, je pense que, la
22 réglementation, c'est certainement un élément
23 qu'il va souhaiter considérer. Je n'ai pas de...
24 lui ne m'a pas parlé puis je vous dis ça à
25 travers mon chapeau, là, vous voyez ce que je

1 veux dire. Mais ce qu'il est important de retenir
2 sur cette blague c'est que tout ce qu'on vous
3 produira, comme ça a été le cas dans tous les
4 dossiers tarifaires, dans tous les dossiers
5 d'importance, devra être avalisé par la haute
6 direction d'Hydro-Québec. Ça, on n'en a pas à en
7 douter. Et je ne vous cache pas que, le dix-sept
8 (17) août, ça c'est un défi, hein. C'est un défi
9 qui n'est pas atteignable.

10 Alors, toute proposition qu'on fera dans
11 ce dossier-là devra recevoir l'aval de la haute
12 direction d'Hydro-Québec. Pour nous, c'est une
13 obligation. Je ne peux pas m'entretenir auprès de
14 vous, Madame la Présidente, puis pérorer sur le
15 sort de l'humanité, là. Nous devons tous, ici,
16 avoir des mandats, des encadrements qui nous
17 gouvernent et, à partir de ces encadrements-là,
18 nous recevons un mandat, que nous vous
19 présentons, avec tous les efforts que vous
20 connaissez que nous y mettons.

21 Et, évidemment, les aménagements au
22 niveau du calendrier que nous vous proposons
23 prennent en considération, bien sûr, la
24 survenance, qui reste aléatoire, mais qui est
25 annoncée, de l'équilibre budgétaire qu'on attend

1 pour la fin de l'année deux mille seize (2016) et
2 donc, deux mille dix-sept (2017).

3 Alors, j'arrivais, si je gardais la même
4 trame, c'était... je voulais vous entretenir au
5 niveau de la phase 1, si vous permettez. Ça va à
6 ce moment-ci? Pour le ton, le son est bon à
7 l'arrière, Maître Sicard, oui?

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Mais demandez aux autres aussi. Moi...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non, non, mais vous êtes toujours celle qui se
12 manifeste.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Je...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, bien, je vous sens prête pour le comité
17 tripartite, on voit que...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Mais ma recommandation était autre.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Maintenant, je voulais vous aborder sur la
22 section des caractéristiques puis nous
23 souhaitions aborder... je m'excuse, j'étais
24 encore au « je ». Je pense que, sur cet aspect-
25 là, un élément d'importance c'est : Quels sont

1 les constats du rapport d'Elenchus et de la
2 prestation de monsieur Todd de madame Chatland ?
3 Quels sont les constats, pour Hydro-Québec en
4 tout cas, qui apparaissent pertinents? Et la
5 Régie a souhaité requérir ces personnes-là
6 pour... est-ce qu'on peut dire un « level playing
7 field » ou... en tout cas, comme disait monsieur
8 Todd, certainement un « cover difference
9 styles », hein, c'est ce qu'on retrouve dans ses
10 études. Alors, pour nous, ce qui est... je pense
11 que c'est certains constats qu'on doit prendre en
12 considération pour pouvoir ensuite progresser
13 dans le cadre du mandat que la Régie s'est vue
14 investie par la loi.

15 Tout d'abord, le premier, ça a été,
16 évidemment, qu'il n'y a pas de formule unique et
17 clairement définie pour les MRI. On l'a vu, il
18 n'y a pas de recette magique, c'est fonction des
19 objectifs, c'est fonction de l'environnement, et
20 caetera, et caetera. Monsieur Todd a été
21 extrêmement, là... a bien exprimé cela. Il n'y a
22 pas de meilleure pratique non plus. Ce sera à la
23 Régie d'examiner, à la lumière des démonstrations
24 qui seront faites et qui vont prendre en
25 considération les distinctions, les structures de

1 coûts, et caetera, qui sont différentes à la fois
2 pour le Transporteur et le Distributeur.

3 Troisième point. Ce qu'il mentionnait
4 c'est que les MRI applicables au Distributeur
5 sont différents de ceux applicables au
6 Transporteur, et on le voit, là, semblent plus
7 couramment observés en matière de distribution.
8 C'est ce qu'il nous mentionnait et je pense que
9 l'étude ou les travaux qu'il a faits décrivaient
10 bien cela. Le MRI doit être adapté... MRI étant
11 la construction, pour monsieur le sténographe,
12 mécanisme de réglementation incitatif, je vais
13 dire, MRI, c'est... pour vous épargner quelques
14 strophes supplémentaires dans votre cahier.
15 Alors, je vais dire, MRI, si vous permettez,
16 Madame la Présidente. Alors :

17 MRI doit être adapté au contexte de
18 l'entreprise visée.

19 C'est ce que je vous mentionnais il y a quelques
20 instants.

21 La conciliation des différents
22 objectifs de MRI, la définition de
23 ses composantes et paramètres
24 constitue un défi.

25 Et un défi dont on sait qu'on doit réaliser dans

1 un certain délai, mais il reste quand même, et ça
2 je vais y revenir plus tard, j'adhère un petit
3 peu à ce qu'une collègue mentionnait
4 précédemment, c'est que de mettre en place...
5 puis je vous dis... vous savez que je suis un
6 garçon souriant, là, mais ce n'est pas critiqué
7 mais à la vapeur puis être face à une situation
8 où, dès qu'il est en place, des gens le
9 contestent. Ce n'est pas une situation, il faut
10 construire sur les erreurs de nos prédécesseurs,
11 sur les quatre générations des Ontariens, sur les
12 multiples étapes qui ont pu être franchies en
13 Alberta et ailleurs.

14 (11 h 09)

15 Alors ça, là-dessus, je pense que c'est un
16 élément d'importance et de s'adapter au contexte
17 que l'on a au niveau des entreprises. Et de
18 concilier ces différents objectifs-là avec les
19 composantes et les paramètres, là, qui vont
20 constituer un défi pour la mise en place.

21 Évidemment, de conserver une certaine
22 flexibilité c'était un autre, dans l'application
23 du MRI c'était un autre de ces constats. Et que
24 le développement et l'implantation d'un MRI
25 s'étende sur plusieurs mois, voire plusieurs

1 années.

2 Ça, le calendrier qu'on vous proposera va
3 nous amener vers l'objectif que vous avez énoncé
4 ce matin, mais il reste que ça exigera de nous
5 tous, à la fois la Régie, les participants et
6 nous-mêmes, beaucoup de célérité et d'intégrité.

7 Et par la suite, bien évidemment, les MRI
8 sont évolutifs, de simples au départ ils peuvent
9 évoluer en des mécanismes complexes.

10 Alors ça, je pense que nous en sommes, si
11 vous me permettez l'expression, aux premiers pas
12 d'une mise en...

13 On n'est pas aux premiers pas de la
14 tarification ni de la réglementation parce qu'on
15 va tabler sur cet acquis. On connaît notre
16 formule paramétrique qui est en place pour les
17 deux divisions. On connaît les indicateurs de
18 performance qu'on a revus d'ailleurs, Éric me
19 corrigera, dès l'année dernière, si je ne me
20 trompe pas, dans le dossier tarifaire. Celui
21 d'avant, dans celui qui précède.

22 Je me souviens très bien que les
23 indicateurs environnementaux ont pris plusieurs
24 dossiers en transport à se mettre en place. Alors
25 on a des acquis importants qui font partie du

1 cadre réglementaire actuel. Alors ça c'est
2 certain que ça sera, c'est un incontournable dans
3 notre travail.

4 Alors toujours dans les constats de
5 monsieur Todd, il reste que son mandat ne
6 consistait pas à présenter des recommandations,
7 vous l'avez bien dit, c'était de nous présenter.
8 Et il le disait lui-même, « to cover many
9 areas », de couvrir « different styles ».

10 On recherchait une diversité pour pouvoir
11 alimenter la Régie, pour pouvoir faire un travail
12 qui soit convenable. Mais il reste encore que ce
13 travail-là doit être fait et c'est à notre
14 niveau. Et c'est là, de ces constats-là que la
15 preuve du Transporteur et du Distributeur va,
16 elle, s'élaborer.

17 Alors nous proposerons une preuve
18 documentaire pour un ou des MRI à venir qui
19 seraient adaptés à nos réalités respectives en
20 transport, en distribution, et des travaux
21 restent à faire pour que des propositions de MRI
22 puissent être produites auprès de la Régie.

23 Pour nous, je vous l'ai déjà exprimé dans
24 des termes peut-être qui étaient moins bien
25 énoncés, mais là je me suis dit que le texte

1 était mon meilleur allié pour bien vous camper.
2 Pour nous, il y a beaucoup de travail à faire
3 encore et, évidemment, autant pour la Régie. Et
4 ça sera la même chose pour les intervenants qui
5 souhaiteront certainement se positionner à
6 l'égard des éléments de preuve que nous vous
7 soumettrons.

8 Alors je vous l'avais déjà esquissé
9 rapidement, Hydro-Québec n'est pas en mesure de
10 respecter l'échéancier du dix-sept (17) août que
11 vous nous proposez.

12 Cependant, une alternative est possible.
13 C'est un calendrier que nous vous soumettrons que
14 j'ai ici, mais tout d'abord quelques éléments. Je
15 les ai déjà annoncés de façon générale, mais je
16 vais vous les décliner un petit peu plus
17 précisément.

18 L'échéancier qu'on vous propose, et
19 lorsqu'on examinait avec beaucoup d'ouverture ce
20 que vous nous avez proposé, connaissant les
21 objectifs, maintenant à partir de ce moment-là
22 qu'est-ce qui, pour nous, sont des éléments
23 importants, incontournables qu'on doit vous
24 mentionner et qui, pour nous, doivent être pris
25 en compte pour pouvoir vous offrir un travail de

1 qualité, une preuve qui soit complète, et
2 caetera.

3 La première chose c'est on ne peut pas
4 l'éviter. Le calendrier réglementaire de l'année
5 deux mille quinze (2015) et deux mille seize
6 (2016) est chargé. Vous le savez.

7 Je vous disais tantôt que je reculais
8 vers l'arrière, là, que depuis deux mille treize
9 (2013) pour le Distributeur on avait eu trente-
10 trois (33) dossiers dont huit à venir, si je me
11 place au moment d'aujourd'hui.

12 En transport quarante-trois (43) dossiers
13 de complétés, seize (16) à venir, à compléter ou
14 en cours. Et ça, seize (16) à venir, j'étire ça
15 entre aujourd'hui et le premier trimestre de deux
16 mille seize (2016), là, avec des consultations
17 dans le dossier des conditions de service. Nous
18 sommes en rédaction du dossier, des dossiers
19 tarifaires actuellement, et caetera, et caetera,
20 et caetera.

21 Et puis, bon, vous voyez l'équipe, là,
22 c'est les mêmes. Vous me voyez souvent, alors
23 vous voyez souvent maître Fraser. C'est toujours
24 les mêmes. Et puis je suis convaincu que mes
25 collègues ont le sourire quand je dis ça, ils

1 doivent certainement y penser.

2 Alors oui, c'est un élément d'importance.

3 Le calendrier réglementaire on le partage avec
4 vous en amont, les intervenants aussi le
5 connaissent très bien. Alors ce sont des grands
6 rendez-vous.

7 Le deuxième aussi qu'on a pris en
8 considération avant de vous proposer le
9 calendrier que je vous amène, là, c'est le délai
10 de réalisation des travaux à l'interne qui
11 doivent être effectués pour choisir ce MRI-là et
12 vous proposer quelque chose qui soit centré, qui
13 soit acceptable, qu'on puisse bien défendre, qui
14 soit documenté. Ça c'est un incontournable pour
15 nous.

16 (11 h 14)

17 Et le troisième c'est celui que je vous avais
18 mentionné, c'est qu'évidemment l'obtention des
19 autorisations internes - et je vais vous dire
20 qu'on passe deux tests, notre premier test c'est
21 toujours, vous vous en doutez bien, celui de la
22 haute direction avec toutes les propositions
23 qu'on vous amène, alors on subit le test à deux
24 reprises et jusqu'à la décision finale qui sera
25 la vôtre, là, dans ce dos... dans ces dossiers-

1 là.

2 Alors on comprend tout à fait le souhait
3 de s'arrimer, là, à la survenance anticipée du
4 retour à l'équilibre budgétaire. On va vous
5 proposer un déroulement qui respecte ça. Il reste
6 quand même qu'Elenchus mentionnait dans son
7 rapport des délais constatés ou qu'il avait
8 constatés autour d'environ trente (30) mois.
9 Alors avec le calendrier que vous nous proposez,
10 avec l'horizon de deux mille dix-sept (2017)
11 c'est quand même un horizon qui est assez...
12 disons qui est en décalage par rapport à ce que
13 monsieur Todd et madame Chaplin, là,
14 représentaient dans leur rapport.

15 Je vous ai déjà dit qu'on voulait déjà
16 bien faire les choses, puis éviter les erreurs
17 commises aupara... dans d'autres juridictions,
18 mais c'est un élément important. Et je veux
19 revenir aussi sur ce qui a été esquissé, c'est
20 que le cadre réglementaire, bien sûr, nous place
21 a niveau d'une échéance, celle de deux mille dix-
22 sept (2017). Mais il nous donne aussi des acquis
23 qui sont importants, c'est-à-dire que peu importe
24 la survenance et qu'on soit en mesure - et on le
25 souhaite, je ne vous dis pas qu'on ne le

1 souhaitera pas, là, de l'atteindre la mise en
2 place du MRI dans les délais les plus brefs -
3 mais il reste quand même que le mécanisme de
4 traitement des écarts de rendement, lui, qui est
5 un acquis réglementaire, qui a été développé avec
6 la preuve des intervenants, avec notre propre
7 preuve d'expert, avec des audiences en bonne et
8 due forme - et qui, d'ailleurs, qui a été importé
9 tout récemment dans un dossier de gaz - est un
10 acquis important.

11 Ce que je veux vous dire par là, c'est
12 que si pour un motif ou un autre on n'arrivait
13 pas à cette - je parle au « je », là, mais vous
14 comprenez que je parle pour l'organisation - si
15 nous ne sommes pas en mesure de respecter cette
16 échéance-là, malgré toute la célérité et tous les
17 efforts, le cadre réglementaire nous donne des
18 outils. Sans aucun doute, le MTER sera... sera
19 revitalisé.

20 Et deuxièmement, ce qu'il ne faut pas
21 oublier c'est que des tarifs justes et
22 raisonnables ne dépendent pas de la formule. Ils
23 dépendent de ce qu'on fait ici depuis plus d'une
24 décade. Des dépôts de dossiers complets,
25 structurés, qui contiennent toute l'information

1 financière dont la Régie a besoin pour rendre une
2 décision qui soit centrée, avec des tarifs justes
3 et raisonnable. L'obtention de ces tarifs-là
4 n'est pas tributaire d'un mécanisme ou autrement.
5 Parce que depuis plus d'une décade, nous le
6 faisons. Est-ce que ce changement-là nous amènera
7 des paradigmes différents? Tout à fait. C'est un
8 mandat législatif, c'est compris. Mais il reste
9 quand même qu'on doit se permettre, on doit se
10 donner le temps de faire bien les choses, quand
11 on sait qu'on a des outils de cette nature-là à
12 notre disposition. Pour nous c'est pertinent.

13 Autre élément d'importance. Ça va jusqu'à
14 maintenant? C'est bon, c'est bien. N'hésitez pas,
15 là. Des fois mes enfants disent que j'ai l'air
16 sévère, mais je leur dis : « Non, je suis
17 concentré ». C'est pas la même chose, là.
18 Maintenant, je prenais une gorgée d'eau parce que
19 ça des fois c'est un petit peu plus délicat. Je
20 voulais être bien certain de vous émettre ça
21 comme il faut.

22 C'est sûr que quand on est face à un
23 calendrier, un élément d'importance pour un
24 procureur qui... qui - bon, puis c'est la même
25 chose pour tous mes collègues - c'est toujours

1 l'équité procédurale. Pour nous c'est un... c'est
2 quelque chose qui est important. C'est de un,
3 d'avoir le temps requis pour préparer notre
4 preuve, préparer les gens avec lesquels on
5 travaille, leur permettre d'exprimer, puis de
6 faire les travaux qui sont nécessaires à la
7 préparation de leur témoignage, leur preuve
8 documentaire, etc. C'est un élément qui nous
9 habite.

10 Le deuxième, c'est toujours aussi d'avoir
11 la chance de recevoir les travaux des autres. De
12 les analyser à leur juste mesure, parce que...
13 ici, là, les travaux qui se font à chaque année
14 je peux vous dire que les rapports des analystes
15 ou des... qui sont produits par les groupes, à
16 chaque année on y met un effort énorme parce
17 qu'eux-mêmes ils y mettent un effort important à
18 les commenter, à en discuter entre nous, etc.,
19 etc. Et ça s'incarne parfois dans des
20 interrogatoires et contre-interrogatoires à la
21 Régie, mais c'est pas parce qu'il n'y en a pas
22 qu'on ne les considère pas. Les travaux, on les
23 fait quand même.

24 Alors ça pour nous, en équité
25 procédurale, pour les procureurs c'est un élément

1 d'importance, c'est de disposer du temps requis
2 pour pouvoir examiner la preuve qui est offerte
3 par les autres. Et d'autant plus lorsque... par
4 nos... - pas nos adversaires, mais nos
5 participants dans le cadre de l'audience - et
6 d'autant plus quand ces participants-là font
7 appel à des experts. Des experts qui proviennent
8 d'autres juridictions, qui ont des expériences
9 multiples. Alors c'est un défi supplémentaire
10 parce qu'ils amènent un élément de connaissance,
11 un élément de ressource qui déborde, si je peux
12 dire, de notre carré de sable régulier.

13 Alors ces éléments-là militent aussi pour
14 l'équité procédurale, qui s'incarne dans quoi?
15 Dans la mise en place de délais qui permettent à
16 tous d'évoluer dans un contexte de relative
17 sécurité. Je ne vous dis pas de paresser, puis de
18 ne pas progresser. Mais qu'on soit en mesure,
19 tous, de faire nos travaux parce qu'on le sait, à
20 la Régie c'est la même chose, là, des audiences
21 en cascades. On est toujours ici. Les chaises, et
22 les vôtres et les nôtres sont, et celles des
23 intervenants, rarement froides. Alors, c'est que
24 les audiences, ici, et les micros tout autant.
25 (11 h 20)

1 Alors, l'équité procédurale, pour nous, est
2 fondamentale. Et le calendrier qu'on vous
3 propose, malgré qu'il soit exigeant, on croit
4 qu'il respecte cela. Mais il reste quand même que
5 ces plages-là, si le dossier évolue, si on a des
6 preuves volumineuses, et caetera, comme ça a
7 toujours été le cas, on sait que vous chérissez
8 ça énormément, que tous aient la chance d'avoir
9 la voix au chapitre et qu'ils aient la
10 possibilité de s'exprimer de façon complète et
11 extensive.

12 Et, ça, c'est ce qui amène une sécurité
13 au niveau de la décision, on le sait très bien,
14 et de rendre des décisions qui soient motivées,
15 qui aient permis à tous de s'exprimer, pour nous,
16 c'était fondamental. Et ça s'incarne dans le
17 calendrier qu'on vous propose.

18 Dernier petit point avant que je vous
19 amène la proposition comme telle. Je l'ai ici à
20 portée de main. J'espère que j'en ai des copies
21 pour tous. Mais en tout cas, j'en ai une
22 trentaine certainement. Et je reviens à mon
23 texte, parce que je veux être bien sûr de bien
24 camper cela si vous me permettez. Alors, le
25 calendrier d'examen de ce dossier qu'Hydro-Québec

1 vous proposera tient compte du fait que, du
2 travail préalable au développement des MRI
3 applicables aux divisions est considérable et que
4 ce travail doit permettre, entre autres,
5 d'identifier les caractéristiques du MRI pouvant
6 convenir au contexte propre des divisions, et
7 ainsi déterminer le type de MRI appropriés pour
8 chacune de ces divisions; également, d'identifier
9 les principaux éléments des structures du MRI
10 pour les divisions, parmi lesquels, vous les avez
11 déjà exprimés, mais la portée du MRI, les
12 inclusions, les exclusions, l'identification de
13 divers paramètres, la période d'application, les
14 renouvellements, clauses de sortie, suivi.

15 Le calendrier qu'on vous propose prend en
16 considération ces éléments-là, le temps requis
17 pour faire ça, pour identifier cela, le temps
18 aussi... Le calendrier prend aussi le temps de
19 considérer, permet de considérer, si vous me
20 permettez le temps et les ressources disponibles
21 pour HQD et HQT qui sont limitées d'ici le
22 premier trimestre deux mille seize (2016) compte
23 tenu des nombreux dossiers, que je vous ai
24 mentionnés tantôt, dont je vous ai donné le score
25 plutôt que la nomenclature. Mais je l'ai si

1 jamais vous... Mais ça pourrait être un peu plus
2 long.

3 Alors, voici le calendrier. Je me
4 permettrai de vous laisser prendre le temps de le
5 lire. Je pourrai vous le présenter par la suite.
6 Puis si vous avez des questions, n'hésitez pas.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Est-ce que vous le cotez?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Bien, je ne sais pas. Vous êtes meilleure que
11 moi.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Ça va être C-HQT-HQD-0006.

14

15 C-HQT-HQD-0006 : Proposition d'échéancier
16 alternatif

17

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je vais attendre votre signal, Madame la
20 Présidente. Vous me ferez signe quand vous êtes
21 prête.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vais attendre que la distribution du document
24 soit faite.

25 Me YVES FRÉCHETTE :

1 C'est bien.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Allez-y, Maître Fréchette.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je vous remercie, Madame la Présidente. Alors,
6 vous avez donc une proposition que je vous ai
7 fait remettre d'échéancier alternatif qui prend
8 en considération, et je vous ai fait un long
9 préambule pour arriver à cela, mais il reste
10 quand même que ce sont les éléments sous-jacents
11 de la proposition qu'on vous fait.

12 Alors, tout d'abord, la première étape
13 qui était ni plus ni moins la Phase 1 de la
14 chose. Alors, on a pour chacune des activités la
15 détermination des caractéristiques des principaux
16 éléments de structure. Ce qu'on vous propose
17 donc, c'est un report de l'échéance de dépôt au
18 premier trimestre de l'année deux mille seize
19 (2016), et qui pourrait culminer avec... Parce
20 que, bon, l'automne, ce ne sera pas une période
21 d'oisiveté pour personne. Et qui pourrait
22 culminer donc avec une décision dans le deuxième
23 trimestre de deux mille seize (2016). Et donc qui
24 va respecter, si vous permettez, la séquence de
25 survenance pour l'intégration au dossier

1 tarifaire qui suivrait.

2 Viendrait donc à partir de ce moment-là
3 dans l'étude des propositions comme telle, après
4 une décision sur cette phase 1 là, donc viendrait
5 ensuite l'étude des propositions comme telle. Et
6 ce qu'il faut retenir, et puis moi-même la
7 dernière fois je l'oubliais, on a l'objectif de
8 l'année deux mille dix-sept (2017), mais il reste
9 que, quand même, peu importe le modèle qu'on
10 choisira, l'année zéro sera toujours en coûts de
11 service. Et, ça, c'est un incontournable.

12 Alors, la première année sera notre année
13 de départ, l'année zéro de tout mécanisme, peu
14 importe le mécanisme qu'on mettra en place. Et
15 donc, dans l'année deux mille dix-sept (2017),
16 que ce soit dans une phase 2 que le MRI, entre
17 guillemets, se développera pour chacune des deux
18 divisions, selon leur dossier tarifaire respectif
19 puis leur évolution, il reste quand même qu'on va
20 s'insérer à l'intérieur de la fourchette
21 d'application temporelle que vous soumettiez, là,
22 d'entrée de jeu, c'est-à-dire le retour pour une
23 application dans l'année deux mille dix-sept
24 (2017).

25 (11 h 25)

1 Donc on devra faire l'année coûts de service à ce
2 moment-là et, par la suite donc, en déterminant
3 de façon plus fine le MRI dans une deuxième phase
4 peut-être, on verra, je fais du Nostradamus, là,
5 mais vous voyez ce que je veux dire, là, dans la
6 mesure où toutes choses étant égales par
7 ailleurs, là. Oui, je vous écoute, maître.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 En fait, non, je ne vous suis pas vraiment. Je
10 veux voir, donc en, vous déposeriez, en deux
11 mille seize (2016), en août deux mille seize
12 (2016), une proposition en coûts de service qui
13 serait comme année zéro, pour application en deux
14 mille dix-sept (2017). Donc en deux mille dix-
15 sept (2017), le MRI ne s'appliquerait pas mais il
16 y aurait une proposition ou une formule de MRI
17 qui serait soumise, est-ce que je comprends bien?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Tout à fait. Tout à fait. Et selon l'évolution,
20 c'est l'année zéro, c'est celle que je vous
21 exprimais il y a quelques instants, Madame la
22 Régisseure. Alors c'est l'année zéro alors on n'a
23 pas le choix, on doit partir de quelque part
24 alors c'est, et monsieur Todd, dans ses, bon, Gaz
25 Métro, c'est la même affaire, là, alors on doit

1 partir de quelque part.

2 Alors à ce moment-là, ce qui sera déposé
3 en deux mille seize (2016), en août deux mille
4 seize (2016), sera un dossier coûts de service,
5 si vous me permettez, sur lequel va se construire
6 par la suite, ensuite, il va avoir les
7 ingrédients, selon le moment où la décision sur
8 la phase 1 sera survenue, surviendra, on imagine
9 dans le second trimestre de l'année deux mille
10 seize (2016).

11 Donc à partir de ce moment-là, on arrive,
12 on dépose notre dossier coûts de service pour le
13 mois d'août; ensuite de ça, le MRI va s'incarner.
14 Si on est près, si la décision est très
15 antérieure puis que dès le mois d'août, les gens
16 à l'interne sont prêts, tant mieux, mais s'ils ne
17 le sont pas, il reste quand même, et c'est ce que
18 je voulais vous dire tantôt, c'est que l'année
19 zéro, on doit la bâtir, on doit la faire, et
20 c'est à ce moment-là qu'on va le faire de toute
21 façon. Et une phase 2 pourrait déterminer les
22 applications plus fines, les modalités plus fines
23 du MRI, là, pour chacune des divisions.

24 Me LISE DUQUETTE :

25 Je veux juste, je cherche juste à bien

1 comprendre. Donc on ferait l'année tarif... en
2 deux mille seize (2016) pour l'année tarifaire
3 2017 serait en coûts de service. S'il y avait
4 adoption, par exemple, d'une formule pour un
5 mécanisme incitatif, celle-ci s'appliquerait pour
6 les tarifs de deux mille dix-huit (2018), c'est
7 ce que je...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est une possibilité. C'est une possibilité,
10 c'est une possibilité qui est tout à fait, il
11 s'agira de voir la séquence multi-annuelle qui
12 sera adoptée, est-ce que ce sera un an, deux ans,
13 trois ans, et cetera, mais c'est sûr que c'est
14 pour l'année suivante.

15 Me LISE DUQUETTE :

16 Mais ce que je veux dire, c'est, s'il y a une
17 formule, elle s'appliquerait au plus tôt, donc
18 pour deux mille dix-huit (2018)?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Pour l'année suivante.

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Je cherche à comprendre le gain qu'il y aurait à
23 faire entre, pour reprendre la proposition de
24 maître Sicard, entre faire une année de service,
25 un coût de service usuel et faire le MRI en

1 parallèle, puis à partir de la décision sur le
2 MRI, tomber en deux mille dix-huit (2018), et la
3 proposition que vous nous soumettez.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 On « surf » sur la même plaque tectonique, si
6 vous me permettez l'expression.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 C'est large, une plaque tectonique.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, tout à fait, mais on « surf » exactement là.
11 Alors disons que toutes choses étant égales par
12 ailleurs, là, on arrive, on est à l'année zéro,
13 on le sait, on doit s'en faire une année zéro, il
14 n'y a aucun équivoque là-dessus, est-ce que la
15 première année, selon l'établissement du MRI,
16 disons que l'équilibre budgétaire, tu sais, on se
17 fait une série d'hypothèses, là, tu sais, on les
18 décline toutes, est-ce que cette année-là sera
19 une application année zéro MTER, avec autre
20 chose, écoutez, tout est ouvert, ou est-ce qu'on
21 sera assez véloces pour mettre en place la
22 réglementation, moi, je vous le dis
23 personnellement, en toute candeur, je crois que
24 ça sera l'année suivante.

25 Et ce qui serait, qui m'apparaît plus

1 légitime, je vais vérifier avec mes collègues
2 pour être bien sûr que je ne m'enferme pas dans
3 ma propre ligne à pêche, là, mais toutes choses
4 étant égales par ailleurs, quand on voit la
5 séquence des événements puis le déroulement, avec
6 la nécessité de l'année zéro pour lancer le
7 mécanisme, je pense qu'il n'y a pas tellement
8 d'autres possibilités que d'y aller de cette
9 façon-là.

10 Me LISE DUQUETTE :

11 Merci.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Permettez-moi un instant... Ça a l'air que je
14 n'étais pas si pire. Et il y a un petit
15 ingrédient, par exemple, puis mes collègues me le
16 rappelaient, c'est que, puis, bon, je pense que
17 maître Sicard va être heureuse d'apprendre ça,
18 là, mais que c'est une approche de prudence
19 aussi. C'est une approche de prudence parce que,
20 bon, ni vous ni moi, on ne peut pas lire l'avenir
21 au niveau des hypothèses qui sont prises.

22 Mais il reste quand même que l'année
23 zéro, c'est un incontournable, selon l'évolution
24 du dossier, on sait qu'on va avoir des tarifs qui
25 vont être justes et raisonnables en deux mille

1 dix-sept (2017). Si, selon l'évolution des
2 choses, on est prêts dans une phase 2 de chacun
3 de ces tarifs-là de décliner des modalités plus
4 fines du MRI puis qu'on est capables de
5 l'atteindre, tant mieux; si on n'est pas
6 capables, ça sera l'année qui suivra, comme vous
7 le mentionnez.

8 Mais il reste quand même que cette
9 approche-là en est une de prudence, qui nous
10 permettra à tous de faire des travaux puis de, en
11 tout cas, ce que nous vous soumettons, qui nous
12 permet de faire les travaux requis puis qui nous
13 permet aussi de respecter la plage temporelle,
14 là, que vous avez énoncée, là, puis celle qui
15 est... mais je vous écoute, oui, Madame la
16 Présidente?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous nous avez aussi dit que cette année-là
19 comporterait un MTER revisité?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, bien « revisité », je ne sais pas...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien, c'est votre terme, là.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Est-ce que j'ai dit « revisité », mais revitalisé

1 peut-être?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah! peut-être.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Peut-être, je le voyais plus revitalisé que

6 revisité, là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord.

9 (11 h 31)

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Disons que j'y vais avec « revitalisé », ça aide

12 pour la chevelure. Mais soyons honnêtes, Madame

13 la Présidente, là, à partir du moment où on va

14 travailler sur un MRI, toutes les simulations qui

15 devront être faites, quand on vous arrive avec

16 des propositions qui sont débattues... Écoutez,

17 là, de revoir, en plus, le MTER tel qu'il existe,

18 tel qu'on le connaît, tel qu'il a été fixé, je

19 pense que ce serait un autre défi qui serait

20 vraiment... je pense que la coupe serait plus que

21 pleine puis je serais peut-être mûr pour une

22 retraite à Saint-Benoît-du-Lac, je serais peut-

23 être pas seul, alors... Mais, non, vraiment,

24 Madame la Présidente, c'est... dans cette année-

25 là, on connaissait des écarts de temps qui

1 étaient hors de proportion, je vous ramène à mon
2 commentaire du départ, qui fait qu'on a quand
3 même un cadre réglementaire qui nous a amenés
4 jusqu'ici. Oui, on a un mandat législatif mais on
5 un cadre réglementaire qui a fonctionné pour
6 déter... qui a amené... puis on l'oublie trop
7 souvent, Hydro-Québec à avoir dans les meilleurs
8 tarifs en Amérique du Nord et, ça, on ne peut pas
9 l'omettre. Et, ça, le cadre réglementaire, tel
10 qu'on le connaît, a permis cela. Et puis le MTER,
11 effectivement, fait partie des encadrements dont
12 on dispose. Puis c'est un luxe que si jamais on a
13 des... on encourt des délais ou autres, on sait
14 qu'on a des mécanismes, on a des possibilités
15 alors que, dans certaines autres juridictions,
16 ils devaient se contenter d'expédients puis de
17 fixations de tarifs provisoires ad vitam
18 aeternam, ce qui ne sera pas notre cas, là. Parce
19 qu'on est déjà bien outillés, si je peux me
20 permettre l'expression.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Deuxième... j'aurais deux autres petites
23 questions.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je vous écoute.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 En fait, quand vous parlez de faire une année
3 zéro en coûts de service pour deux mille dix-sept
4 (2017), ce ne sera pas différent d'une autre
5 année de coûts de service, là?
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 Non, il faut débiter par là, Madame la
8 Présidente.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 C'est ça. Ensuite, pouvez-vous élaborer sur votre
11 note au bas du tableau...
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Oui...
14 LA PRÉSIDENTE :
15 ... tout au long de la démarche?
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 Me permettez-vous d'y venir vers la fin...
18 LA PRÉSIDENTE :
19 D'accord.
20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 ... tout du long, là.
22 LA PRÉSIDENTE :
23 C'est juste pour le bénéfice de tous.
24 Me YVES FRÉCHETTE :
25 Bien, oui, j'aurais souhaité conserver le

1 déroulement que je m'étais fait, si vous me
2 permettez.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Je vois deux volets, alors... il y a deux volets
5 à la question. Il y a celui des experts, bien
6 sûr, mais vous marquez « les divisions », alors
7 on a eu plusieurs commentaires ce matin à savoir
8 s'il y avait un ou deux MRI, si vous pouvez
9 répondre, à votre perspective, dans le respect de
10 vos notes, là.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Tout à fait ou deux MRI si vous pouvez répondre à
13 votre perspective dans le respect de vos notes,
14 là.

15 Oui, tout à fait. Oui, parce que mes notes c'est
16 le lasso duquel il ne faut pas que je m'éloigne
17 trop pour ne pas me faire prendre moi-même, si je
18 peux m'exprimer comme ça, mais je vous dirais
19 bien candidement, les travaux restent à faire,
20 Madame la Régisseure. C'est bien candide, là,
21 puis vous pourriez nous dire : « Bien là, vous
22 auriez pu y penser un petit peu plus avant. »
23 Elenchus ça fait un petit bout puis tout ça. Oui,
24 mais vous savez d'où on vient, vous savez les
25 travaux qui nous ont amenés ici. Vous connaissez

1 le calendrier réglementaire qui a été le nôtre.
2 Vous connaissez aussi le fait que, oui, quand
3 même notre management a été bousculé par le
4 départ de monsieur Vandal tout récemment et
5 d'autres personnes.

6 Alors dans ces circonstances-là,
7 aujourd'hui, je vous dirais tout reste à faire.
8 Est-ce qu'il y en aura deux, est-ce qu'il y en
9 aura un? Nos simulations doivent être complétées
10 et c'est un élément d'extrême importance.

11 C'est sûr que si on examine le rapport de
12 monsieur Todd puis qu'on regarde la littérature,
13 on serait penché à dire qu'il y en aura deux.
14 Mais on veut quand même prendre le temps de bien
15 faire les choses, de renseigner adéquatement
16 notre haute direction et puis d'en faire autant
17 ensuite à la Régie.

18 Si on en venait à vous proposer quelque
19 chose qui serait beaucoup plus large
20 d'application, comme ça a toujours été le cas, on
21 arrivera avec les données qui supporteront une
22 telle analyse. Ça serait prématuré pour moi de
23 répondre.

24 Tout ça pour dire, ça c'est une réponse
25 d'avocat, long de même pour dire que c'est

1 prématuré, mais je voulais que vous compreniez,
2 là, ce qui est sous-jacent. C'est bien.

3 Alors je revenais donc, je me permets,
4 vous me permettrez de culminer avec... On vous
5 soumet que le calendrier qu'on propose est
6 respectueux de toutes les parties au processus et
7 qui permet de respecter l'échéance de deux mille
8 dix-sept (2017).

9 On vous demande bien candidement et avec
10 toute la pompe puis le respect nécessaire de
11 l'entériner si vous y voyez quelque valeur, bien
12 sûr.

13 Et quand on vous souligne que, pour nous,
14 l'échéance du dix-sept (17) août est impossible,
15 ça je peux vous dire que je suis dans mon texte
16 quand je vous dis ça. Il n'y a pas de doute là-
17 dessus pour nous.

18 Et que je vous ramène une chose que je
19 vous ai déjà dite, c'est que le calendrier qu'on
20 vous propose reste quand même ambitieux et que la
21 collaboration de tous va être certainement
22 requise. Les travaux à l'interne vont exiger
23 beaucoup de travail, ça sera la même chose de la
24 Régie et des participants. Alors ce n'est pas un
25 exercice qui sera facile à réaliser.

1 de la réaliser maintenant, bon, bien, ça nous
2 laisse présager ou présumer un peu qu'un MRI
3 serait de type formule, ce qui n'est pas
4 nécessairement le cas. Alors dans une
5 circonstance où ça ne le serait pas ou on venait
6 à des propositions ou la Régie en venait à
7 décider que ce type formule n'est pas celui qui
8 soit approprié pour l'une ou l'autre des
9 divisions, bien, les travaux pourraient être, ces
10 travaux-là qui sont quand même extensifs
11 pourraient être de peu ou de faible utilité.

12 Il reste qu'il y a quand même d'autres
13 alternatives, comme je vous le mentionnais, là,
14 de mise en place de MRI n'exigent pas de telles
15 études, que ça soit plan d'affaires, par exemple,
16 ou « business plan » ou autrement, vont procéder
17 beaucoup plus avec du « benchmarking », interne
18 et externe. Alors plutôt que d'utiliser, là, des
19 études, des « TFP » entre guillemets, si vous me
20 permettez.

21 Et donc, dans ces modèles-là, les MRI
22 débutent par des projections multiannuelles de
23 coûts et des investissements et les gains
24 d'efficience sont mesurés par comparaison à ces
25 projections. Alors ce type de MRI utilise plutôt

1 du « benchmarking » comme je vous le mentionnais.
2 Je retourne à mon texte, des fois je me réfère
3 dans mes propres choses.

4 (11 h 40)

5 On voulait vous souligner aussi qu'avant
6 de considérer la réalisation d'un TFP, qui peut
7 être quand même longue et coûteuse, on le sait,
8 là, il peut apparaître prudent que la Régie
9 considère et décide du modèle qu'elle retiendra;
10 c'est ce que je vous, c'est un peu la suite de
11 l'argument que je vous servais plus tôt.

12 Il reste aussi que ces études-là sont
13 souvent contestées, alors ça, c'est un défi, je
14 vais vous dire, de faire en sorte que tout le
15 monde s'entende, là, pour déterminer qui, hein,
16 parce qu'il y a de nombreuses hypothèses qui sont
17 sous-jacentes à ces études-là, c'est un élément
18 de contestation important. Il est souvent
19 difficile de capter les attributs ou les
20 spécificités de l'entreprise qui va être visée
21 par ces études-là, que la récupération de données
22 souvent multiannuelle peut être un véritable
23 défi, là, dans le temps.

24 En plus de ça, ces études-là vont être
25 sensibles à la période de temps pendant laquelle

1 elles vont être examinées, alors c'est un autre
2 facteur qui peut les rendre contestables. Puis il
3 peut être aussi difficile, dans le cadre de la
4 réalisation de ces études-là, de bien calibrer
5 les éléments extérieurs, comme les cycles
6 économiques ou autrement, qui peuvent avoir une
7 influence importante.

8 Donc, et ça m'amène à vous donner
9 l'exemple, par exemple, et tout ça milite sur
10 l'argument de prématurité que je vous faisais
11 valoir, mais ça m'amène à vous parler de
12 l'Alberta, qui a vécu en deux mille douze (2012)
13 tout ça. Si on regarde l'ensemble des études qui
14 ont été faites à ce moment-là, vous allez avoir
15 des variations de fourchettes, là, de moins deux
16 pour cent à plus un point trente-cinq pour cent
17 (- 2,0 - 1,35 %).

18 Alors ça reste quand même, là, que ça
19 milite pour une approche prudente pour la
20 réalisation de ces études-là à ce stade-ci, où,
21 quand même, là, quand on, le choix des modèles
22 n'a pas été fait, et caetera, et caetera, il
23 reste quand même qu'il y a beaucoup de travail à
24 faire avant de déterminer si ce type d'étude-là
25 est vraiment requis maintenant.

1 Oui, monsieur Todd en a fait état, il en
2 parlait dans son rapport, mais il reste quand
3 même qu'il a aussi mentionné que, et je me
4 permets, Monsieur le sténographe, vous allez
5 subir mon mauvais anglais, c'était à la page 27
6 de son texte, où il mentionnait que, si vous me
7 permettez, je vais vous lire le passage :

8 IR/PBR seeks to reduce the
9 regulatory burden overall and over
10 the long term, but specific
11 proceedings may well be more
12 resource intensive than a one-year
13 cost of service proceeding. As well,
14 the analytical work to establish
15 productivity measures and assess
16 efficiency performance can be
17 significant. For example, total
18 factor productivity ("TFP") studies
19 require a significant investment in
20 data and analysis. It is important
21 to consider cost and revenue data
22 carefully -- on an aggregated and...
23 agrégé et désagrégé, si vous permettez,
24 ... and for both the utility and for
25 a peer group;

1 ce qui, dans notre cas, pourrait être aussi un
2 défi, vous vous en doutez bien; alors et ce que
3 vous retrouverez,

4 ... peer group; historical and
5 projected.

6 Alors lui-même mettait quand même un doute sur
7 les difficultés de réaliser, pas un doute, mais
8 sur les difficultés de réaliser ça. Et quand on
9 incarne ça dans notre tableau, là, où on doit, où
10 on souhaite respecter le mandat législatif, on
11 vous soumet bien humblement que le modèle n'étant
12 pas retenu, tous ces éléments-là militent en
13 faveur d'une très grande prudence avant de se
14 lancer dans des études dont l'utilité pourrait
15 être, malgré tous les efforts qu'on pourrait y
16 mettre, toute relative au niveau de son utilité.

17 Et ce caractère litigieux-là, on le
18 retrouve aussi, et la subjectivité, on le
19 retrouve aussi dans un dossier de Gazifère; je me
20 permets de vous le référer : 3782-2005, la pièce
21 GI-9, aux pages 4, aux lignes 18-29, et page 5,
22 lignes 1 à 6; et je me permets encore, je pense
23 que ça incarne très bien, je trouvais que
24 c'était, c'était vraiment, ça illustre les
25 limites de ce que ces études-là peuvent nous

1 amener. Alors :

2 A frequent consequence is that
3 protracted "X factor" debates take
4 extensive time and resources in
5 regulatory proceedings as consultant
6 reports are tabled, examined and
7 argued.

8 In order to highlight the problem,
9 the consultant's report, GI-9,
10 document 2, may be used to support
11 significantly different conclusions,
12 dependent on the assumptions and the
13 data series chosen. For instance,
14 looking at Table 45 of the report,
15 the productivity experience of
16 Gazifère can be cited as :

17 2.6%
18 if the average of the last 10 years
19 is used, the number of customers is
20 the output, and accounting capital
21 is an input.

22 0.2%
23 if the average of the last 5 years
24 is used, the number of customers is
25 the output, and physical capital is

1 an input.
2 - 4.2%
3 if the average of the last 15 years
4 is used, actual volumes is the
5 output, and accounting capital is an
6 input.
7 - 14.8%
8 if the average of the last 5 years
9 is used, normalized volumes is the
10 output, and physical capital is an
11 input.
12 Which of these numbers is
13 reasonable? Opinions often turn on
14 the point of view of the advocate.
15 Ça vous dit toute la difficulté, et face à la
16 situation dont je vous exprimais précédemment,
17 une approche de prudence face à un élément qui
18 pourrait être très très très contestable, très
19 très très contesté quand le modèle n'est pas
20 encore arrêté, ça reste un... un élément à
21 considérer, si vous me permettez.
22 Et bon, on pourrait reprendre aussi...
23 même si la Régie en venait, par exemple, prenons
24 la séquence des événements dans Gaz Métro. On
25 connaît la réalisation en deux mille dix (2010),

1 suite à la décision D-2010-116, où la Régie
2 demandait d'évaluer sa productivité à Gaz Métro
3 via le groupe de travail et de lui remettre les
4 résultats, que ce... le dépôt du rapport de PEG,
5 par la suite, en deux mille onze (2011) a été
6 fait, et que par la suite, la Régie l'a rejeté en
7 deux mille douze (2012), et caetera, et caetera.
8 Vous connaissez très bien cette séquence
9 temporelle-là.

10 (11 h 46)

11 Ce que je veux vous dire c'est que même
12 si une formule un moins X était utilisée, il
13 reste quand même que la Régie pourrait choisir
14 certains paramètres, certaines... dans ce cas-ci
15 « decoupling of customs », on séparait des
16 strates de clients, là. Alors on pourrait avoir à
17 en refaire de grands passages et peut-être même
18 exiger de refaire certains grands pans d'étude.
19 Alors dans ces circonstances-là, je pense que
20 l'expérience de nos... de nos coréglementés, si
21 je peux m'exprimer, qui vivent la réglementation
22 incitative depuis plusieurs années maintenant,
23 bien je pense que ça va nous enseigner, là,
24 encore une fois la prudence, là, sur ce sujet.

25 Alors, donc, je vous ramène notre

1 proposition, c'est ce que je... ce qui clôt ma...
2 la proposition... notre proposition c'était de
3 reporter donc l'opportunité de réaliser ou pas ce
4 type d'étude-là à la clôture de la phase 1. À
5 partir de ce moment-là, quand le modèle, les
6 structures, les caractéristiques ont été
7 déterminés par la Régie, bien les études qui
8 s'y... qui vont pouvoir mettre en place ces
9 modalités-là ou qui sont nécessaire pour la mise
10 en place, ce sera le meilleur moment, là, je
11 crois... ce sera le meilleur moment pour nous de
12 les réaliser.

13 Un petit instant, je vous reviens.
14 Maintenant, j'en étais, si je suis toujours la...
15 la lettre du cinq (5) juin, Madame la Présidente,
16 à la phase 3, l'étude des propositions. Bien
17 évidemment, là, ça là-dessus, selon la décision
18 que la Régie rendra on va... dans la phase 1,
19 bien on va mettre en place les MRI selon les
20 caractéristiques que la Régie aura décidées et
21 puis... dans le cadre des dossiers tarifaires à
22 venir, là, il n'y a pas de soucis là-dedans.

23 Maintenant, j'en étais au point 2 qui
24 était la proposition de sélection des experts, on
25 arrive au sujet. Évidemment, c'est toujours... ça

1 aussi c'est très délicat. Mais pour nous, c'était
2 un incontournable. C'est une première pour Hydro-
3 Québec, c'est une... c'est un mode... on a... on
4 vous a présenté, vous avez approuvé les tarifs
5 depuis de nombreuses années sur un modèle, un
6 modèle qu'on connaît, qu'on a développé. Il y a
7 des décisions qui ont été rendues sur les
8 principes réglementaires. Monsieur Todd,
9 d'ailleurs, avait témoigné à cette époque-là dans
10 le dossier 3405 sur les principes réglementaires
11 qui nous ont guidé encore jusqu'à aujourd'hui.
12 L'année témoin projetée, et caetera, et caetera.
13 Il avait témoigné pour le compte d'Option
14 consommateurs à l'époque.

15 Alors on a des acquis importants et
16 Hydro-Québec, dans chacune de ces phases-là de
17 développement de la réglementation, surtout dans
18 les cas... des dossiers d'importance, a été
19 accompagné par des experts, que ce soit dans le
20 cadre des appels d'offres, comme je me suis
21 occupé dans le passé, où nous avons toujours des
22 résultats qui étaient offerts par un représentant
23 du marché nord-américain, pour vous assurer que
24 la Régie avait un prix... que le prix qu'on
25 obtenait s'insérait dans un environnement nord-

1 américain; que ce soit dans un dossier de taux de
2 rendement, que ce soit dans un dossier de la
3 politique d'ajout, où on a été appuyé par des
4 experts à quelques reprises.

5 Pour nous, c'est fondamental. C'est
6 fondamental pour s'assurer qu'on vous présente
7 quelque chose qui est bien, qui est structuré,
8 qui est crédible, qui est appuyé. C'est
9 fondamental aussi pour nous, pour s'assurer qu'on
10 fait bien les choses. C'est fondamental aux
11 deux... aux deux bouts de la lorgnette dont on
12 peut se placer.

13 Et c'est... j'ajouterais aussi
14 fondamental pour nous en toute équité. Les
15 intervenants sont... ont de multiples ressources,
16 ils ont... ils vont... il va leur être permis,
17 j'en ai aucun doute, de faire appel à des
18 ressources externes pour les appuyer. Il n'est
19 que tout à fait légitime, il n'est que légitime
20 qu'on puisse nous-mêmes s'appuyer sur... pour
21 s'assurer qu'on... un, qu'on questionne
22 valablement les propositions qui vous seront
23 faites. Les preuves qui seront faites, mais aussi
24 pour nous accompagner pour vous proposer quelque
25 chose qui soit vraiment adapté à notre réalité,

1 mais aussi qui soit centré de qualité. Ça, pour
2 nous c'était un incontournable, alors je ne vous
3 cache pas que dans la phase 1, même au niveau des
4 caractéristiques et tout ça, pour nous d'être
5 accompagné c'était... c'est une nécessité. C'est
6 une nécessité, on... on n'anticipait pas se
7 présenter à vous sans... sans le secours et sans
8 la crédibilité qu'un expert apporte sur notre
9 démarche, qu'on a fait les bonnes choses. Oui, je
10 vous écoute.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Maître Fréchette, sur la proposition de la Régie
13 pour la phase 2, je vous comprends, je vous
14 entends quand vous dites : il faudrait attendre
15 la fin de la phase 1 avant de se lancer dans la
16 phase 2, puis je voulais vous entendre sur le
17 comité tripartite, sur l'expert.

18 (11 h 51)

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, ça c'est sûr que c'est innovant. C'est
21 certain que c'est innovant puis... puis je
22 comprends très bien. Parce que je vous ai fait
23 l'argument, il y a deux minutes, sur tous les
24 éléments de contentieux qui peuvent ressurgir de
25 ces études-là. J'en suis tout à fait conscient,

1 hein, que je peux me tuer par mon propre
2 argument, je vous suis. Il reste quand même... je
3 vous ramène à ça, on a des délais, on souhaite le
4 mettre en place, on souhaite aller de l'avant. On
5 parle de notre aspect... de la prudence au niveau
6 de la phase 1, d'attendre le résultat de la phase
7 1, et caetera, et caetera. Je vais vous dire,
8 bien candidement, pour avoir partagé avec mes
9 collègues, on ne le sent pas tellement. On ne le
10 sent pas tellement, il y a un certain... il y a
11 un historique, on est ouverts, on peut discuter,
12 et caetera.

13 Commençons, par exemple, par nos
14 collègues, nos collègues Gaz Métro, Gazifère, et
15 caetera, et dans d'autres juridictions, les
16 utilités... ce n'est pas une question de cacher
17 de l'information, de la contrôler, ce n'est pas
18 ça. Mais c'est d'échanger avec... d'aller...
19 d'échanger avec quelqu'un, de travailler avec
20 quelqu'un en qui on a une pleine confiance, qu'on
21 est capables de travailler au quotidien, avec
22 lequel on échange. Puis c'est toujours... ne vous
23 en faites pas, quand on fait affaire avec un
24 tiers, on le sait qu'on va l'amener ici puis, lui
25 aussi, il le sait. Puis on travaille toujours

1 avec le plus haut degré de bonne foi, ça il n'y a
2 aucun doute là-dessus, le plus haut niveau
3 d'intégrité. On se le donne puis on l'exige
4 aussi. Ça, là-dessus, il n'y a pas de doute.

5 Mais, écoutez, j'essaie... j'ai déjà dit
6 ça en boutade à un collègue, là, après une
7 audience un peu chaude, il n'est pas ici
8 aujourd'hui, là, mais... je ne le nommerai pas,
9 mais je lui avais dit : « Vas-tu être capable un
10 jour, toi, de dire qu'on fait quelque chose de
11 bien, hein, à Hydro-Québec? » C'est toujours un
12 défi pour nous. On s'en va vers un mode de
13 réglementation qui est unique. On se dirige vers
14 quelque chose que l'on n'a jamais fait. Et ce
15 que... vous nous mettez une barre... puis je vous
16 dis ça en tout respect, en amitié puis, comme je
17 dirais à mes enfants, je ne suis pas choqué, j'ai
18 juste un visage sévère. Mais c'est un fardeau qui
19 peut... qui peut devenir immobilisant. Où on ne
20 sera pas en mesure de progresser puis des
21 attentes seraient créées de part et d'autre
22 puis...

23 Pour la première, là, si vous me
24 permettez, je... puis je ne vous dis pas ça... on
25 est ouverts, on va suivre, mais je vais vous dire

1 qu'on avait des doutes sur la possibilité de
2 mettre en place... Les intervenants eux-mêmes ont
3 émis certains doutes sur qui ferait quoi puis qui
4 serait là, puis tout ça. Est-ce qu'on peut
5 échanger, est-ce qu'on peut avoir des
6 discussions? Oui. Est-ce qu'en Alberta, ils ont
7 fait appel à trois firmes, au moins trois, si ce
8 n'est pas plus, là? Est-ce que chacune a des
9 sensibilités différentes? Est-ce que certaines
10 ont eu plus de succès que d'autres? Tout à fait.
11 Hein, on peut penser que certaines n'ont pas été
12 retenues dans l'audience albertaine alors que
13 d'autres l'ont été. Certaines avaient été
14 commandées par le « board » lui-même.

15 Alors, écoutez, je ne peux pas être moins
16 candide que ça, là, Madame la Régisseure, Madame
17 la Présidente, ce n'est pas une réticence à ne
18 pas participer c'est que c'est une première, on y
19 voit beaucoup plus de... de difficultés que de...
20 comment je peux bien vous dire, là, de bienfaits
21 à court terme. À court terme.

22 Me LISE DUQUETTE :

23 Mais je comprends que vous préféreriez que le
24 projet pilote se fasse dans un dossier peut-être
25 moins...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Bien, c'est sûr que... disons qu'on a un
3 historique, là, puis qu'on est rendus à la
4 deuxième génération, Madame la Régisseuse, je
5 pense que là on aurait tous placé des bandes
6 autour de la patinoire, là, la Régie, on va se
7 comprendre mieux, parce qu'avec Gaz Métro c'est
8 quand même dans un historique récent.

9 Alors, est-ce que c'est Gaz Métro qui n'a
10 pas compris, est-ce que... tu sais, on ne cherche
11 pas, là, mais... Mais il reste quand même que, si
12 vous allez vers un... si la phase 1 nous amenait
13 vers un modèle formule, qu'une étude de
14 productivité devait être faite, Hydro-Québec,
15 comme c'est toujours le cas, comme nos collègues
16 des autres utilités l'ont fait, on
17 volontariserait tout à fait de prendre ce
18 travail-là en main.

19 Est-ce que les intervenants auraient la
20 possibilité de la contester? Ça nous apparaît
21 légitime. Est-ce que... vous posez ensuite la
22 question de la multiplication des petits pains.
23 C'est sûr qu'on vous proposait, dans notre
24 lettre, à l'égard des intervenants... J'ai pris
25 un terme imagé, mais est-ce que les

1 multiplications des expertises est toujours « tu
2 pèses sur les réducteurs » puis je m'en excuse,
3 parce que les gens qui travaillent ici sont tout
4 à fait intègres puis ils mettent beaucoup
5 d'énergie puis de compétence.

6 Est-ce que la multiplication des
7 expertises apparaît quelque chose de désirable?
8 Je pense qu'on vous l'a déjà écrit dans le cadre
9 de nos commentaires aux demandes d'intervention
10 où on vous proposait un regroupement pour
11 certains thèmes. C'est certain que, ça, ça
12 pourrait être un candidat ou regroupement, tout à
13 fait, parce que c'est des travaux extensifs qui
14 sont souvent coûteux. Alors, effectivement. Je ne
15 sais pas si ça réponds mais je pense, sous
16 réserve que je prenne deux instants pour discuter
17 avec mes collègues. C'est bien.

18 (11 h 57)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Allez-y.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Peut-être un dernier mot sur ce sujet-là pour
23 être sûr que ça soit bien clair. Il n'y a pas
24 d'ouverture pour des participations élargies pour
25 la mise en place de telles études.

1 Todd, que ce soit de nos représentations ici ce
2 matin, Hydro-Québec va de l'avant, va aller de
3 l'avant avec vous dans le cadre de ce dossier-là
4 pour la mise en place d'une réglementation
5 incitative. C'est un mandat législatif auquel on
6 sait très bien que vous devez le faire et on sera
7 là pour collaborer et fournir l'information qui
8 sera disponible pour arriver à des décisions
9 centrées et bien structurées comme ça a toujours
10 été le cas.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. C'est clair.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Écoutez, j'avais dit qu'on aviserait pour la
17 pause. Vous avez un point supplémentaire, Maître
18 Sicard?

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Non, je n'ai pas de point supplémentaire. Hélène
21 Sicard pour l'Union des consommateurs. Mais les
22 intervenants ont déjà commencé à se parler et on
23 se demandait si vous aviez une salle qui soit
24 assez grande pour tous nous contenir, mais juste
25 nous, où on pourrait avoir trente (30) minutes

1 pour se parler avant la deuxième bouture de cette
2 journée.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Écoutez, j'allais vous proposer une pause d'une
5 heure trente (1,5 h).

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pour vous donner le temps à la fois de manger et
10 de discuter, puis je m'occupe de vous avoir une
11 salle.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Merci.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Juste sur l'heure trente. Une heure quarante-cinq
16 (1 h 45) ça serait possible, un peu le temps
17 qu'on s'organise. Il ne fait pas beau dehors,
18 mais en tout cas, bref, si c'est possible.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Une heure quarante-cinq (1 h 45).

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Une heure quarante-cinq (1 h 45) et une salle.

25 Est-ce que ça convient? Alors bonne pause. Merci.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 _____
(13 h 52)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour à tous. J'espère que la période de
7 réflexion a été fructueuse pour tous. Alors, on
8 est prêt à entreprendre cette deuxième ronde
9 d'échanges, en appelant à nouveau maître
10 Guillaume Desjardins pour l'Association
11 hôtellerie et l'Association des restaurateurs.

12 REPRÉSENTATIONS PAR Me GUILLAUME DESJARDINS :

13 Bonjour, Madame la Présidente. Guillaume
14 Desjardins pour l'AHQ-ARQ. Donc, il y a eu des
15 discussions ce midi. On n'a pas de commentaires à
16 ce niveau-ci. Je vais laisser le soin à mes
17 confrères et consoeurs de les exprimer.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci beaucoup. Alors, est-ce que je dois appeler
20 un représentant ou je continue comme prévu?
21 J'appelle maître Sarault pour l'Association
22 québécoise des consommateurs industriels.

23 REPRÉSENTATIONS PAR Me GUY SARAULT :

24 Rebonjour, Madame la Présidente; Madame le
25 Régisseur; Monsieur le Régisseur. Nous avons

1 écouté avec beaucoup d'intérêt les
2 représentations formulées par les intervenants
3 qui m'ont suivi ce matin et également, les
4 représentations de maître Fréchette pour le
5 compte d'Hydro-Québec.

6 Pour les fins de mes représentations cet
7 après-midi, je vais essayer de suivre le même
8 ordre que celui qui a été suivi par maître
9 Fréchette, parce que je prenais des notes au fur
10 et à mesure qu'il avançait dans ses
11 représentations. Et je voudrais être sûr de rien
12 oublier.

13 Il y a une remarque qui a été formulée
14 par maître Fréchette dans ses propos introductifs
15 au sujet de l'article 48.1, dont évidemment
16 l'interprétation est pertinente pour les fins de
17 l'approbation des caractéristiques et des
18 objectifs de MRI. Et il a bien dit que la loi
19 aurait déjà fixé les objectifs qui n'avaient pas
20 l'emploi du mot « notamment » et que ceci fermait
21 la porte à la considération d'objectifs
22 additionnels au-delà de ceux qui sont relatés
23 expressément dans l'article 48.1 de la loi.

24 Je pense que cet argument est peut-être
25 un peu prématuré, puis c'est une interprétation

1 qui, pour notre part, nous paraît indûment
2 restrictive. Je pense que l'article 48.1, qui est
3 une disposition qui s'inscrit dans le chapitre de
4 la Loi, consacrée à la juridiction tarifaire de
5 la Régie, doit s'interpréter en fonction de
6 l'ensemble des dispositions de la Loi sur la
7 Régie de l'énergie dont, entre autres, l'article
8 5 qui est toujours là et qui consigne certains
9 critères à être suivis par la Régie dans
10 l'exercice de l'ensemble de sa mission et de sa
11 juridiction globale. Alors, je pense qu'au stade
12 où nous en sommes dans le dossier, Hydro-Québec
13 est peut-être un petit peu prématurée dans la
14 proposition d'une interprétation aussi limitée de
15 l'article 48.1 de la loi.

16 Là, où nous rejoignons cependant Hydro-
17 Québec, c'est sur le besoin pour toutes les
18 parties, pour Hydro-Québec et pour les
19 intervenants, de faire preuve de rigueur dans
20 l'analyse de ce dossier, qui est d'une grande
21 envergure et d'une grande complexité, donc de ne
22 pas précipiter les choses. Et nous sommes
23 d'accord que le calendrier réglementaire est
24 présentement très chargé, non seulement en
25 électricité, mais aussi pour le gaz naturel et

1 que, dans ces circonstances, il est préférable
2 d'adopter une attitude prudente et posée
3 permettant à tous et chacun d'effectuer leur
4 travail de façon rigoureuse et complète.

5 Après avoir passé en revue les constats
6 qui découlent du rapport de Elenchus, constats
7 que nous partageons dans une large mesure, maître
8 Fréchette a annoncé qu'Hydro-Québec ne serait pas
9 en mesure de respecter l'échéance du dix-sept
10 (17) août, qui est proposé pour le dépôt des
11 preuves sur la Phase 1 du dossier portant sur les
12 caractéristiques et les objectifs.

13 Je pense que pour avoir entendu les
14 autres intervenants qui m'ont suivi, mais qui ont
15 précédé maître Fréchette, il y a presque un
16 consensus quant au fait que le dix-sept (17)
17 août, c'est une échéance qui est difficile à
18 respecter compte tenu de l'envergure et de la
19 complexité du travail qui nous attend.

20 Et j'ajouterai à ceci que, et ça a été
21 dit aussi par maître Fréchette que, pour notre
22 part, donc pour l'AQCIE et le CIFQ, nous
23 accordons une grande importance au débat de
24 principe, au débat de fond qui va être retenu
25 dans le cadre de la Phase 1, et nous aurions

1 l'intention à l'instar d'Hydro-Québec de nous
2 faire assister par des experts pour les fins de
3 cette première phase.

4 Alors en tenant pour acquis qu'il y aura
5 des experts de part et d'autre, on est sensibles
6 à la question des regroupements possibles qui
7 pourraient être faits au sein des intervenants,
8 ça a déjà été proposé par Hydro-Québec dans une
9 correspondance, nous ne sommes pas fermés à
10 l'idée qu'il y ait un partage de certains experts
11 par certains intervenants, mais autant, d'un
12 point de vue de l'équité procédurale, Hydro-
13 Québec est en droit de demander d'être
14 accompagnée d'experts à toutes les étapes du
15 dossier, autant les intervenants sont en droit de
16 formuler exactement la même demande pour la
17 présentation de leurs intérêts.

18 (13 h 58)

19 C'est vrai qu'il va peut-être y avoir des
20 conséquences au niveau de l'implantation d'un
21 MRI; cependant, il ne faut pas perdre de vue que,
22 en attendant l'implantation concrète d'un
23 mécanisme de réglementation incitative, le MTER
24 qui a été approuvé par la Régie va demeurer en
25 vigueur et pourra retrouver son application à

1 l'occasion de l'atteinte de l'équilibre
2 budgétaire. Donc il y a une forme de protection
3 qui demeure même si l'implantation des
4 propositions de mécanisme de réglementation
5 incitative n'entre pas en vigueur aussi
6 rapidement que prévu.

7 Alors Hydro-Québec nous propose un dépôt
8 le premier trimestre deux mille treize (2013) en
9 vue d'une décision en phase 1 dans le deuxième
10 trimestre, puis on précise dans le document,
11 pièce C-HQT-HQD-0006, une décision en avril deux
12 mille seize (2016); nous n'avons pas de problème
13 existentiel avec cette proposition-là, compte
14 tenu de l'envergure et de la complexité du
15 dossier, de la nécessité de bien faire les
16 choses. Et nous sommes aussi relativement à
17 l'aise avec la description des activités, qui
18 sont décrites dans le document d'Hydro-Québec
19 pour l'étape numéro 1, portant sur les
20 caractéristiques et la structure d'un MRI.

21 Maître Fréchette a également précisé
22 qu'il devrait être évident pour tous que l'année
23 zéro du MRI serait en coût de service, ce qui,
24 selon Hydro-Québec, est un incontournable. Nous
25 ne contestons pas cette affirmation au plan du

1 grand principe; cependant, j'ajouterais que le
2 débat demeure ouvert quant à la nature exacte du
3 coût de service dont on parle, s'agit-il d'une
4 année historique ou d'une année projetée, par
5 exemple; ça, la question pourra être débattue en
6 temps et lieu, mais je pense, qu'il serait
7 prématuré de le faire aujourd'hui.

8 Pour ce qui est de la phase 2 telle que
9 proposée par la Régie, donc portant sur l'étude
10 de productivité multifactorielle, Hydro-Québec a
11 représenté que cette étude était prématurée à ce
12 stade du dossier et a également formulé des
13 réserves quant à l'opportunité ou non de
14 l'entreprendre.

15 Pour notre part, je crois qu'il serait
16 probablement beaucoup plus sage pour la Régie
17 d'attendre sa décision sur la phase 1 avant de
18 décider si oui ou non il est opportun de procéder
19 à une telle étude de productivité, et si elle
20 choisit d'aller de l'avant avec une telle étude,
21 de bien déterminer les paramètres qui devraient
22 être formulés pour la préparation du mandat du ou
23 des expert(s) qui pourrai(en)t être
24 responsable(s) de la préparation d'une telle
25 étude de productivité, si on décide d'aller de

1 l'avant avec cette option.

2 Donc notre suggestion sur la phase 2 est
3 essentiellement une décision, une question de
4 « timing », pardonnez mon... l'anglicisme, c'est-
5 à-dire d'attendre une décision éclairée et en
6 toute connaissance de cause sur la phase 1 que
7 nous considérons très importante.

8 Pour ce qui est de la phase 3, qui
9 correspond à l'étape numéro 2 dans le document
10 d'Hydro-Québec, on parle d'une intégration de
11 l'étude des propositions de MRI aux dossiers
12 tarifaires du Transporteur et du Distributeur.
13 Nous entretenons certaines réserves avec
14 l'intégration d'un si gros dossier dans des
15 dossiers tarifaires qui vont traiter d'une foule
16 d'autres sujets à part de la question du MRI.
17 Alors notre préférence serait de ne pas intégrer
18 le MRI dans les dossiers tarifaires et de traiter
19 ça dans un dossier distinct, ou à tout le moins
20 une phase complètement distincte des dossiers
21 tarifaires, comme on a déjà vu ailleurs.

22 (14 h 04)

23 Pour ce qui est de la sélection des
24 experts, qui est le dernier sujet qui a fait
25 l'objet de représentations de la part du

1 procureur d'Hydro-Québec, nous sommes tout à fait
2 d'accord que l'apport, la contribution d'experts
3 au présent dossier et d'une importance cruciale
4 non seulement pour Hydro-Québec mais également
5 pour les intervenants. Et je pense que s'il y a
6 un dossier qui est suffisamment important pour
7 que tant Hydro-Québec que les intervenants soient
8 entendus, à l'aide d'experts en la matière, c'est
9 bien celui-ci.

10 Alors, j'avais déjà donné une petite
11 indication, là, sur la question du comité
12 tripartite, j'ai cru comprendre des propos du
13 procureur d'Hydro-Québec que la société d'État
14 n'est pas très à l'aise avec cette formule-là,
15 elle n'est pas très enthousiaste à l'idée de
16 partager un expert avec des tiers, et nous
17 entretenons des réserves similaires pour notre
18 part. Je comprends que c'est imaginatif et je
19 comprends qu'il y a des modifications qui sont
20 apportées au Code de procédure civile, devant les
21 tribunaux en droit commun, pour instaurer ce
22 genre de mécanique, mais je vous dirai que même
23 dans la communauté juridique, où ça a fait
24 l'objet de plusieurs discussions, ça ne fait pas
25 l'unanimité. Il y a des gens, surtout pour les

1 procès où il y a plusieurs intervenants, comme
2 c'est le cas devant la Régie, là, on est quand
3 même dix (10) intervenants au dossier, je suis
4 loin d'être certain que le pauvre représentant
5 des intervenants ne se trouverait pas avec une
6 tâche insoutenable pour satisfaire Pierre, Jean,
7 Jacques et leurs soeurs.

8 Alors, moi, je pense, qu'il serait
9 préférable qu'Hydro-Québec ait le droit à avoir
10 ses propres experts et que les intervenants aient
11 le droit d'en présenter, sous réserve toutefois
12 de la désirabilité d'encourager les
13 regroupements.

14 Nous avons pour notre part, l'AQCIE-CIFQ,
15 déjà reçu une proposition très intéressante de la
16 part d'une boîte d'experts, et on est prêts à la
17 partager avec les autres intervenants et, le cas
18 échéant, avec la Régie et Hydro-Québec. Je suis
19 au courant que d'autres intervenants ont déjà
20 reçu des propositions de la part d'autres
21 experts. Donc, les discussions pourront
22 s'entreprendre. Je ne penserais pas... je serais
23 très surpris que chaque intervenant individuel
24 ait un expert distinct. Je pense que,
25 inévitablement, on va faire des efforts pour être

1 le plus efficaces possible d'un point de vue des
2 frais, d'un point de vue économique.

3 Cependant, on ne veut pas le faire au détriment
4 de notre droit d'être entendus, on ne veut pas le
5 faire au détriment de l'équité procédurale.

6 Alors, ça c'est vrai pour Hydro-Québec mais je
7 répète que c'est tout aussi vrai pour les
8 intervenants.

9 Alors, sous réserve de ce que mon
10 client... Alors, je pense que, sous réserve de
11 vos questions, ça conclurait mes propos sur les
12 questions qui ont été abordées.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, merci beaucoup. Alors, c'est clair.
15 J'inviterais donc Maître Hamelin pour ses
16 commentaires, EBM.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :

18 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Paule
19 Hamelin pour Énergie Brookfield Marketing.
20 J'entends déjà qu'il y aura une question,
21 possiblement, d'interprétation de l'article 48.1.
22 Alors, on fera nos représentations dans le cadre,
23 j'imagine, de la phase 1 là-dessus.

24 Pour ce qui est de la phase 1, j'abonde
25 dans le sens à l'effet que je... effectivement,

1 cette phase-là sera fort importante pour
2 déterminer tout d'abord est-ce qu'on doit parler
3 d'un MRI ou deux MRI? Je pense qu'on a déjà
4 entendu Elenchus là-dessus, avec des réponses à
5 certaines questions. On a parlé... mon collègue,
6 maître Fréchette, en a fait état, là, d'un coût
7 de service différent du fait que l'expert... ces
8 experts-là ont déjà indiqué qu'il y avait
9 plusieurs... généralement, c'était deux MRI
10 distincts. Alors, je pense que ça va être une des
11 premières choses qu'on devra déterminer même si
12 on a, selon moi, beaucoup de réponses à cette
13 question-là, qui nous ont été données l'expert
14 retenu par la Régie.

15 Maintenant, donc, phase 1 déterminera les
16 caractéristiques et j'abonde aussi dans le même
17 sens que mon confrère à l'effet qu'on devrait, dans
18 cette phase-là, déjà déterminer qu'est-ce que
19 devrait contenir l'étude paramétrique et avoir déjà
20 des pistes de solutions à ce niveau-là. Mais, au
21 niveau de l'étude paramétrique, on est encore
22 enclin avec la suggestion de la Régie, la
23 proposition de la Régie d'avoir un expert unique,
24 quant à nous. Parce qu'on pense qu'on va avoir un
25 expert qui aura l'ensemble des données, la

1 transparence nécessaire et les mêmes informations à
2 la même place, et ce, de façon équitable.

3 Je rajoute encore le commentaire que je
4 vous ai fait en première ronde, à l'effet de...
5 dépendamment du choix de cet expert-là,
6 l'importance de s'assurer aussi de la
7 représentativité des clients de services de
8 transport. Ça m'apparaît fort important compte tenu
9 également... j'aurais dû le mentionner au départ,
10 qu'un des objectifs, quand on parle de
11 l'allégement, qui est un des points à considérer,
12 bien, pour un client de services, ça veut dire
13 également, quand viendra le temps des modifications
14 aux tarifs et conditions, bien, on s'assure qu'on a
15 une façon de faire qui soit adéquate pour s'assurer
16 de ce qui s'en vient au niveau des modifications.
17 (14 h 10)

18 Quant à la phase 3 qui est possiblement
19 devenue en fait la phase 2, dépendamment des
20 discussions d'aujourd'hui, je pense qu'il serait
21 important de considérer qu'il ne devrait pas y
22 avoir seulement des propositions d'Hydro-Québec
23 Distribution et Transport, mais qu'également les
24 intervenants puissent soumettre leurs propres
25 propositions, et je pense qu'il en va de soi.

1 Alors ça complète mes commentaires, à moins
2 que vous ayez des questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ça va. Merci beaucoup.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître André Turmel.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

10 Bon après-midi, Madame la Présidente. Bonjour aux
11 Régisseurs.

12 Alors puis on s'éloigne du « A » moins il
13 reste de « scoops ». Alors je vais quand même m'en
14 tenir à l'essentiel. Je vais quand même prendre
15 moins de temps que mon confrère maître Fréchette,
16 mais, globalement, je partageais son analyse ce
17 matin à l'effet qu'il fallait prendre le temps
18 requis.

19 Parce que quatre-vingt-dix-huit (98) va
20 marquer vingt (20) ans de réglementation effective,
21 à partir de mai quatre-vingt-dix-huit (98), je vous
22 rappelle, maître Hébert, je pense, déposait les
23 principes réglementaires dans HQT, 3905.

24 Donc, on va peut-être finir par arriver
25 avec un mécanisme incitatif autour de, ce n'est pas

1 une demande deux mille dix-huit (2018), mais ça
2 risque de tourner autour de ces dates-là. Donc, le
3 temps requis, je pense, là-dessus, on s'entend bien
4 avec le constat fait par Hydro-Québec.

5 Ce qui nous amène, bien sûr, de manière
6 générale à être en accord avec une approche en deux
7 phases comme on a connu généralement à la Régie
8 depuis de nombreuses années, ce qu'on connaît. La
9 phase 1, les principes, et au-delà des principes,
10 bien le plus de détails possible nous permettant de
11 réaliser, en fin de décision quand la Régie rend sa
12 décision en phase 1, c'est là, entre guillemets,
13 qu'elle passe ses commandes, ses demandes d'études
14 très très concrètes : « Vous, le Transporteur,
15 vous, le Distributeur, pour la phase 2, je veux
16 ceci, cela, à gauche, à droite, en haut, en bas. »

17 Il aura certainement au-delà de l'étude de
18 productivité, que la Régie commandera peut-être,
19 peut-être ou, qui sait, des études sur les indices
20 de qualité de service et autres.

21 Donc, la phase 1, on ne va pas la banaliser
22 non plus, ce n'est pas que... Il y aura de la
23 matière, là. Et la phase 2 étant, bien sûr, je
24 dirais un peu, l'application des propositions
25 telles quelles.

1 Sur 48.1 dont ce matin HQ commençait à
2 tirer des conclusions sur l'interprétation,
3 effectivement, nous avons des réserves sur leur
4 lecture un peu restreinte, mais je suis d'accord,
5 on fera le débat en temps et lieu.

6 À l'égard du choix des experts, bien, dès
7 ce matin on avait annoncé, nous, la FCEI, nos
8 couleurs. Pour nous, il est important que, tel
9 qu'on le fait dans les dernières années, quiconque
10 peut embaucher un expert crédible, reconnu comme
11 tel par la Régie, puisse le faire. Et je vous
12 demande de faire confiance aux intervenants. On a
13 montré une maturité certaine depuis quelques années
14 maintenant à se parler entre nous, puis à tenter
15 d'empêcher les dédoublements.

16 Alors sur cette base-là, je pense que
17 plusieurs intervenants se parlent déjà entre eux et
18 je pense que ça devrait donner des résultats tout à
19 fait acceptables et à un coût tout à fait
20 raisonnable.

21 Quant à l'échéancier comme tel, moi, celui
22 qu'a déposé HQD, bien HQD ou HQT, ce matin,
23 m'apparaît raisonnable et réaliste. Je comprends
24 que, disons, un dépôt du dossier d'Hydro-Québec ou
25 initié au premier trimestre deux mille quinze

1 (2015), donc tôt en janvier, pas pendant décembre
2 parce que tout le monde est occupé à finir la cause
3 tarifaire, mais tôt en janvier pour amorcer, ça, ça
4 nous plaît.

5 Comme l'a dit maître Sarault, là, sur le
6 choix de l'année historique ou projetée, ça sera
7 une question pertinente qui devra être, bien soit
8 orientée dans la décision procédurale que vous
9 allez rendre ou soit assez tôt dans le processus
10 pour qu'on en parle, pour que les parties puissent
11 être bien au fait de ce qu'on attend d'eux.

12 Et donc, je pense que ça complète. Et
13 enfin, sur évidemment le comité tripartite qui
14 était proposé, je pense que j'avais dit sur l'heure
15 du midi à madame Rouleau de la Régie, le comité
16 tripartite c'est une bonne idée, mais qui arrive au
17 mauvais moment, au sens où c'est une bonne idée,
18 mais là, on vient toucher à vingt (20) ans de
19 réglementation d'Hydro-Québec et on viendrait
20 utiliser ce nouveau « jouet-là », je pense, que je
21 partage l'avis de mes collègues, c'était beaucoup,
22 la bouchée était grande, Madame la Présidente, et
23 il ne faut pas y voir là un refus pour le futur
24 d'utiliser des modes de réglementation différents
25 de la part des intervenants. Nous sommes ouverts.

1 Peut-être une prochaine fois.

2 Alors je vous remercie beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Turmel.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Oui, juste parce que là vous avez mentionné, bon,
9 le traitement réglementaire, il y aurait rien qui
10 se ferait, selon vous, avant le premier trimestre
11 deux mille seize (2016), est-ce qu'on ne pourrait
12 pas envisager, parce qu'il y a quand même six mois
13 d'ici là, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager le
14 dépôt par les gens d'une proposition de... à tout
15 le moins, recommencer, si vous voulez, les DDR et
16 tout ça, c'est ce que je comprenais de la
17 proposition d'Hydro-Québec, est-ce qu'on commençait
18 plus des DDR, les réponses aux DDR au premier
19 trimestre de deux mille seize (2016)? Mais les
20 propositions pourraient peut-être se faire avant?
21 Je...

22 (14 h 15)

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Écoutez, là-dessus évidemment je...

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Je comprends qu'il y a des tarifaires, là, mais...

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui, il y a des tarifaires, il y a le dossier quand
5 même très, très lourd de Gaz Métro, de deux années
6 en un en septembre. Il y a HQT, HQD. Écoutez, je
7 veux pas me faire tirer des tomates par mes
8 collègues, mais moi je ne serais pas capable d'en
9 avoir deux, mais j'aurais tendance à repousser le
10 plus loin possible, sans être trop loin, quitte
11 à... Dans les faits, votre question en appelle une
12 autre, est-ce que pour lancer le dossier, là, comme
13 tel vous allez vous attendre des intervenants à un
14 dépôt de... ou donc, ou on va attendre HQ en
15 premier dépôt initial ou on va tous déposer en même
16 temps nos principes?

17 Me LISE DUQUETTE :

18 On attendait vos suggestions.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 D'accord. Alors... parce que c'est pas clair. À cet
21 égard donc, une fois qu'on se quitte ici et que
22 vous fixez une date d'un dépôt, d'un dépôt... parce
23 que dans votre plan ce matin, excusez-moi, là,
24 j'avais la... Dans votre échéancier...

25 Me LISE DUQUETTE :

1 Il y avait le dépôt pour l'ensemble des
2 intervenants en août.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Dépôt des budgets, commentaires, bon. Bon, dépôt
5 par les... donc c'est une preuve tous azimuts, qui
6 vient à la fois de HQT, HQD et des intervenants,
7 déposée au même moment.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 Hum, hum.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 O.K. Écoutez, je pense que... bien assurément, ce
12 dépôt-là ne devrait avoir lieu qu'en janvier, c'est
13 ma compréhension, avant ça, ça serait un peu tôt.

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Et puisque vous avez ouvert la porte, est-ce que
16 vous préféreriez qu'Hydro-Québec dépose avant et
17 que vous commentiez ou que tout le monde dépose en
18 même temps?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Écoutez, donc... Je regarde l'autre côté. Je me
21 sens seul sur mon île, mais de manière générale,
22 encore là, nous sommes des hommes et des femmes de
23 routine, moi j'aime bien quand HQ dépose quelque
24 chose, ça m'aide à m'orienter, ça aide à voir
25 l'ampleur de ce qu'ils ont fait, quitte à ce que ça

1 prenne, pardon, un mois de plus dans... j'aime
2 bien, moi, voir l'orientation que prend le
3 distributeur, parce qu'autrement, on est un peu en
4 vase... en chemin parallèle. Donc si j'avais le
5 choix, si on me le demandait, peut-être que je vais
6 revenir vous voir tout à l'heure pour dire le
7 contraire, mais a priori, j'aurais tendance à vous
8 dire que j'aimerais bien voir HQT et HQD se
9 commettre en premier.

10 Me LISE DUQUETTE :

11 O.K.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Puisqu'ils ont la connaissance avec un « c »
14 minuscule.

15 Me LISE DUQUETTE :

16 Excellent, je vous remercie, Maître Turmel.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Maître David. Est-ce qu'il est là? Oui. O.K.

21 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC DAVID :

22 Bonjour tout le monde. Donc je vais y aller assez
23 rapidement. On est d'avis qu'effectivement, à
24 l'instar d'autres intervenants, que la phase 1
25 selon nous, est peut-être la phase la plus

1 importante, dans un certain sens, parce que c'est
2 vraiment dans la phase 1 qu'on va mettre en place
3 les fondations de toute cette... l'édifice en
4 question. Et je pense qu'il faut... il faut donner
5 le temps qui est requis pour bien faire ce travail-
6 là.

7 Donc, on pense qu'il faudrait que... on est
8 d'accord, de façon générale, avec l'échéancier
9 proposé par Hydro-Québec. On mettrait une plus
10 longue audience pour la phase 1. On croit que c'est
11 nécessaire de donner le droit aux parties d'avoir
12 accès à des experts pour la phase 1, parce que
13 c'est quand même des questions complexes et je
14 crois qu'on a avantage à consulter des gens qui ont
15 vu fonctionner des mécanismes incitatifs dans
16 d'autres juridictions pour qu'on puisse profiter de
17 ces expériences-là.

18 Donc ça serait effectivement de reporter
19 peut-être la mise en vigueur du MRI d'une année,
20 comme le propose Hydro-Québec. Nous on est d'accord
21 avec ça. On pense qu'il y a un débat préliminaire
22 qui doit être fait ou du moins dans votre décision
23 procédurale, vous devriez peut-être clarifier tout
24 de suite la question qui a déjà été évoquée ce
25 matin sur la nature limitative ou non de l'article

1 48.1. Alors déjà on voit qu'il se dessine deux
2 positions.

3 Hydro-Québec semble croire que c'est
4 limitatif, on n'est pas d'accord. On pense que
5 d'autres objectifs peuvent et doivent être fixés.
6 Et je crois que peut-être la première décision sur
7 laquelle vous devriez statuer, c'est justement de
8 nous fixer sur ce cadre-là, le cadre juridique.
9 Ensuite, de faire un débat en bonne et due forme
10 sur la phase 1, qui va prendre plus de temps que ce
11 qui avait été proposé par la Régie, nous on
12 pense... on pense que ce serait souhaitable.

13 À la fin de cette phase 1, dans la décision
14 qui en sortirait, la Régie statuerait sur est-ce
15 qu'il y aurait un ou deux MRI, un pour le
16 transporteur, un pour le distributeur ou un seul
17 qui couvre les deux. Et vous pourriez statuer sur
18 les études ou l'étude qui serait requise pour la
19 prochaine étape, donc l'étude de productivité.

20 Sur cette deuxième phase, cette question de
21 l'étude de productivité, Option consommateurs
22 préconise qu'il y ait un expert unique qui soit
23 désigné par la Régie de l'énergie et que les
24 parties n'aient pas des experts, ni Hydro-Québec ni
25 les parties, pour des raisons relativement

1 pratiques : on pense aux coûts que cette étude-là
2 va engendrer, c'est des coûts très importants, et
3 on pense que c'est un cas où l'expert unique est
4 une bonne idée.

5 (14 h 21)

6 Deuxièmement, de façon concrète, notre
7 expert qui nous conseille dans ce dossier-ci nous
8 dit que, à toutes fins pratiques, il y a seulement
9 deux boîtes en Amérique du Nord qui sont capables
10 de faire ce genre d'étude de productivité-là, ça
11 fait qu'il y a très peu de boîtes qui sont équipées
12 pour faire ce genre de travail-là.

13 Ça fait que là, si vous, vous mandatez une
14 firme, si Hydro-Québec mandate une autre firme, si
15 des intervenants mandatent d'autres firmes, je ne
16 suis pas certain qu'il y a suffisamment d'expertise
17 de disponible sur le marché pour faire plusieurs
18 études de productivité.

19 Ça fait que je pense que la façon logique
20 de le faire, c'est une seule étude de productivité,
21 par un expert mandaté par la Régie, tout comme vous
22 avez mandaté Elenchus pour le premier rapport, vous
23 allez mandater pour le rapport sur la productivité;
24 ensuite, les intervenants et Hydro-Québec peuvent
25 commenter l'étude mais il n'y aurait pas d'autres

1 études de productivité de faite, il y aurait juste
2 une étude de productivité.

3 Et, évidemment, cette étude-là, ça
4 dépendrait de votre décision dans la phase 1, parce
5 que les paramètres de l'étude découleraient des
6 objectifs que fixerait la Régie.

7 Quant à la phase 3, qui est pour l'instant
8 relativement lointaine, on pense que c'est, tout
9 comme pour la phase 1, que c'est nécessaire que les
10 intervenants aient droit à retenir des services
11 d'experts pour cette dernière phase. Alors, voilà.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excusez-moi, je veux bien vous entendre, vous avez
14 dit « tout comme pour la phase 1 »?

15 Me ÉRIC DAVID :

16 Oui, phase 1, et phase 3, les parties peuvent
17 retenir des experts; pour la phase 2, il y aurait
18 l'expert unique désigné par la Régie. Et on est
19 d'accord de façon générale à ce que la proposition
20 d'un MRI éventuel serait d'abord, serait faite par
21 Hydro-Québec, on pense que c'est logique, c'est un
22 mécanisme avec lequel ils doivent, ils doivent
23 vivre et il faut que le « fit » soit bon, il faut
24 qu'ils soient à l'aise. Puis je pense que c'est, je
25 suis d'accord avec maître Turmel que ça serait

1 mieux pour Hydro-Québec de faire la première
2 proposition, quitte à nous, ensuite, on commente la
3 proposition d'Hydro-Québec.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je peux vous poser une question additionnelle :
6 est-ce que vous êtes ouvert à des regroupements?

7 Me ÉRIC DAVID :

8 Ça dépend. Je pense qu'on a toujours fait preuve
9 d'une bonne collaboration avec d'autres
10 intervenants, puis on le demeure. Des regroupements
11 imposés, je ne suis pas un fan de ça. Vous savez,
12 c'est beaucoup plus compliqué à gérer que vous ne
13 pouvez l'imaginer de votre côté, ce n'est pas du
14 tout évident, on a chacun nos clients, qui ont
15 leurs points de vue, leurs idéologies, si on veut,
16 leurs intérêts à défendre, de demander à ces
17 intervenants-là, aux procureurs qui les
18 représentent, de, à toutes fins pratiques, choisir
19 un procureur unique ou un expert unique, ce n'est
20 vraiment pas évident.

21 Et moi, je ne suis pas du tout certain que
22 c'est nécessairement, que ça donne un meilleur
23 produit au bout de la ligne. Je pense que la Régie
24 profite du débat d'idées et d'avoir différentes
25 opinions, différents points de vue qui sont

1 présentés et je pense que c'est ça la richesse de
2 l'audition, et qui mènent à des meilleures
3 décisions. Ça fait qu'un regroupement imposé, non,
4 je ne suis pas, je ne suis pas du tout d'accord.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 Me ÉRIC DAVID :

8 Merci.

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me CATHERINE FORTIER-PESANT :
10 Bon après-midi. Maître Catherine Fortier-Pesant,
11 pour le Regroupement national des Conseils
12 régionaux de l'environnement du Québec.

13 Alors d'entrée de jeu, il appert clairement
14 des allocutions de ce matin que tous n'ont pas la
15 même interprétation de l'article 48.1 de la Loi.
16 Or, nous abondons dans le même sens que maître
17 David, qui nous a précédés, concernant le fait, son
18 argument à l'effet que les objectifs devraient être
19 définis en début de phase 1, les objectifs sur
20 lesquels, qui viendront en fait servir de base à
21 l'établissement des MRI pour le Distributeur et le
22 Transporteur dans le présent dossier.

23 Vous nous avez confirmé qu'on aura
24 l'opportunité de nous, intervenants, faire nos
25 représentations quant à ce que devraient être ces

1 objectifs-là, alors ça, on a compris ça, c'est ce
2 qu'on fera en phase 1, et c'était aussi dit dans
3 notre correspondance envoyée la semaine dernière.

4 Il semble y avoir un consensus quant au,
5 parmi les intervenants, quant à l'opportunité pour
6 la Régie de prendre une décision en fin de phase 1.
7 Selon le RNCREQ, cette décision devrait porter sur
8 le fait qu'il y ait un ou deux MRI, comme le
9 mentionnait maître Hamelin sur les objectifs, comme
10 on le mentionnait, là, en fait, confirmer, venir
11 confirmer les objectifs qui devront être atteints
12 par les MRI applicables mais qui auraient été
13 décidés en début de phase.

14 (14 h 26)

15 Ensuite de ça, le traitement, ça a été
16 mentionné par maître Sicard ce matin, le traitement
17 qui doit être fait des réseaux autonomes, c'est
18 important pour le RNCREQ d'avoir cette décision-là
19 de la Régie. C'était mentionné aussi, d'ailleurs,
20 dans notre demande d'intervention. Le type de
21 mécanisme, donc le type de mécanisme à être établi.
22 Ensuite de ça, les éléments fondamentaux de ces
23 dits mécanismes.

24 Maintenant, puisque la phase 1, tel qu'on
25 l'a mentionné précédemment ce matin, est un

1 exercice important, qui serait de portée large et
2 profond, on considère que chaque intervenant
3 devrait pouvoir requérir aux services de son propre
4 expert. Il est évident que ça fait en sorte que le
5 dossier ou que la phase 1 du dossier en serait une
6 qui serait plus étendue dans le temps mais on pense
7 que l'importance du présent dossier commande la
8 possibilité, pour les intervenants, d'avoir leur
9 propre expert.

10 Je précède peut-être votre question, je ne
11 veux pas présumer. Le RNCREQ n'est pas fermé à la
12 possibilité de regroupements pour la possibilité de
13 requérir aux services d'experts, par contre il
14 croit que ces regroupements-là ne devraient pas
15 être imposés aux intervenants. Le RNCREQ a toujours
16 démontré une ouverture à la possibilité de se
17 joindre à d'autres intervenants pour requérir les
18 services d'experts et on vous réitère cette
19 ouverture dans le présent dossier.

20 Maintenant, en ce qui a trait à la phase...
21 toujours à la phase 1, à l'échéancier pour cette
22 phase-là. Évidemment, comme on le mentionnait tout
23 à l'heure, compte tenu des propositions que l'on
24 vous fait, il est évident qu'on propose de retarder
25 d'au minimum deux ou trois mois l'échéancier qui

1 est proposé par la Régie.

2 Je réponds aussi à une question qui a été
3 posée. Le RNCREQ préconise le dépôt simultané de
4 preuves dans la phase 1 du présent dossier.

5 En ce qui a trait à l'étude de productivité
6 multifactorielle ou, en tout cas, à une étude de
7 performance ou de productivité. Le RNCREQ et là
8 fait une proposition qui est différente, en fait,
9 des autres intervenants qui nous ont précédés.

10 Le RNCREQ souhaite recommander qu'un
11 processus parallèle soit fait... qu'un processus
12 parallèle aux phases du dossier soit fait.
13 Recommande qu'un processus plus technique soit
14 établi, un peu comme la Régie le propose par la
15 création d'un comité distinct mais, nous, on
16 recommanderait plutôt la création d'une table
17 technique, qui ne serait pas limitative, par
18 ailleurs, cette table-là pourrait contenir des
19 représentants d'Hydro-Québec, bien évidemment, de
20 la Régie et des intervenants. Et qui serait appelée
21 à se pencher sur l'étude... sur ce que devrait
22 contenir l'étude, sur ce que devait être aussi les
23 paramètres de cette étude-là. Comme je vous le
24 mentionnais précédemment ce matin, le RNCREQ n'est
25 pas convaincu qu'une étude de productivité

1 multifactorielle soit la meilleure approche dans le
2 présent dossier.

3 On recommande que ce processus-là soit
4 entamé, idéalement, dès la décision procédurale de
5 la Régie concernant le présent dossier. Et,
6 idéalement, c'est peut-être un voeu pieux, mais,
7 idéalement, que les résultats de cette étude-là
8 puissent être rendus disponibles dans la phase 1 du
9 dossier afin de permettre un éclairage, là, certain
10 pour la suite du dossier.

11 Au niveau... Oui?

12 Me LISE DUQUETTE :

13 Je m'excuse, je veux juste m'assurer de bien
14 comprendre ce que... Ça serait quoi exactement les
15 sujets qui seraient discutés à cette table
16 technique là avant même la phase... parce que là,
17 ce que vous dites, c'est qu'on devrait commencer
18 avec la décision procédurale qui sortirait bientôt.

19 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

20 Oui.

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Donc, fin juin, début juillet, on commencerait une
23 table technique mais la phase 1 débiterait, ce que
24 je comprends, en janvier ou plus tôt, c'est selon.
25 C'est quoi les sujets de la table technique...

1 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

2 Bien, en fait...

3 Me LISE DUQUETTE :

4 ... si ce n'est pas l'étude multifactorielle?

5 (14 h 31)

6 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

7 Bien, en fait, les sujets pourraient être...

8 seraient à être discutés entre les intervenants. On
9 abonde dans le même sens... concernant l'étude, on
10 abonde dans le même sens que maître Sicard, qui
11 disait peut-être qu'une étude de productivité
12 multifactorielle, telle qu'entendue au sens où on
13 l'a... où on en a pris connaissance dans les
14 documents n'est peut-être pas l'approche qui... qui
15 est la meilleure qui soit ou qui devrait être
16 recherchée dans ce cas-ci.

17 Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt parler
18 d'une étude qui soit faite chez Hydro-Québec et qui
19 permette de voir et de connaître en fait là où il
20 devrait y avoir une amélioration de la productivité
21 chez Hydro-Québec. Donc... donc effectivement le
22 RNCREQ pense que c'est un processus qui... qui peut
23 être fait en parallèle et qui ne nécessite pas
24 nécessairement qu'on attende les résultats d'une...
25 d'une phase 1 dans le dossier.

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Je... alors là il y aurait une table de créée en
3 juillet, disons. Et là ce serait de savoir quels
4 seraient les indicateurs ou les...

5 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

6 En fait, je...

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Si vous pouviez nous donner deux exemples de sujets
9 qui seraient discutés, ça serait aidant parce que
10 là ce que je comprends c'est que... mon souvenir,
11 là, de ce que maître Sicard avait mentionné,
12 c'était là où il pourrait y avoir de la performance
13 ou une meilleure efficience chez Hydro-Québec...

14 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

15 Oui.

16 Me LISE DUQUETTE :

17 ... Transport et Distribution.

18 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

19 Effectivement. Mais le... le...

20 Me LISE DUQUETTE :

21 Vous voulez discuter de ça cet été à une table?

22 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

23 Le mandat de cette table-là n'est pas de
24 déterminer, c'est d'établir... le mandat de cette
25 table-là n'est pas de déterminer là où on doit

1 aller chercher la productivité, c'est d'établir
2 plutôt quel type d'étude, qu'est-ce qu'on doit
3 aller chercher comme paramètres et qu'est-ce qu'un
4 consultant ou une firme externe pourrait aller
5 rechercher chez... chez Hydro-Québec.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Et ça c'est à des fins de retenir des indicateurs,
8 des trucs, des paramètres?

9 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

10 Oui, effectivement. En fait, c'est ça. Tel que je
11 le mentionnais, cette table-là serait appelée à se
12 pencher sur quel type d'étude on peut... est
13 pertinente, en fait. Et non pas nécessairement
14 qu'est-ce qui... qu'est-ce qui ne... n'est pas
15 suffisamment productif chez Hydro-Québec. Cette
16 table-là serait appelée à se pencher sur le mandat
17 ou sur quel type d'étude devrait être conduite chez
18 Hydro-Québec. C'est un exemple.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Le produit serait donc un projet de mandat d'étude
21 que vous souhaiteriez que la Régie donne ensuite.

22 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

23 Effectivement, c'est le... c'est le but de notre de
24 la proposition.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Est-ce que je traduirais votre pensée quand vous
2 dites que c'est une étude d'optimisation?

3 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

4 Ce pourrait être une étude d'optimisation, selon le
5 RNCREQ, ça, ça reste à être discuté, débattu par le
6 comité technique, par la table technique qui se
7 rencontrerait de façon régulière, sporadique pour
8 déterminer ce genre de question-là. En fait quant
9 à... quant au mandat, quant au type d'étude à
10 être... à être conduite.

11 Pour ce qui est de la phase... de la phase
12 3 en fait qui est proposée, pour l'étude des
13 propositions de MRI, en fait on n'a pas de
14 commentaires comme tels. On comprend que ce
15 serait... que ce serait une phase qui permettrait,
16 là, de déterminer les détails finaux des... des MRI
17 qui seraient établis. Ça conclut. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors merci beaucoup.

20 Me CATHERINE FORTIER-PESANT :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors j'inviterais maître Neuman.

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bon après-midi, Madame la Présidente, Madame,

1 Messieurs les Régisseurs, Dominique Neuman pour
2 Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Alors nous
3 avons pris part à la petite rencontre entre les
4 intervenants tout à l'heure et comme vous le
5 constaterez, il y a beaucoup de points de
6 convergence, il y a quelques points de variation.
7 J'ai onze (11) éléments sur lesquels je vais vous
8 mentionner, mais brièvement, mais de toute façon
9 les autres aussi en avaient... en avaient peut-être
10 onze (11), mais ils ne les ont pas numérotés.

11 D'abord l'article 48.1. J'ai été, comme
12 plusieurs, surpris des propos de mon collègue
13 d'Hydro-Québec un peu plus tôt quant à
14 l'interprétation limitative qui est proposée à
15 l'article 48.1, notamment quand il... comme vous le
16 savez, l'article 48.1, paragraphe 1, utilise les
17 mots « performance » et « qualité ». Ces mots
18 sont... sont des termes à portée large, qui peuvent
19 inclure probablement l'ensemble de ce que les
20 différents intervenants dans cette salle pourraient
21 avoir à vous soumettre.

22 (14 h 36)

23 Hydro-Québec a suggéré que la performance
24 environnementale doit être exclue. Si le
25 législateur avait voulu exclure la performance

1 environnementale, il aurait écrit à l'article 48.1
2 « la performance sauf lorsqu'elle est
3 environnementale ». Mais le législateur a utilisé
4 le mot « performance ».

5 Si le législateur avait voulu que l'article
6 5 ne s'applique pas à la juridiction spécifique que
7 la Régie exerce quand elle applique l'article 48.1,
8 il aurait écrit un article qui dit ça. Mais ce
9 n'est pas écrit. Donc l'article 5 existe. On n'a
10 pas besoin de décider de nouveau que l'article 5
11 existe. Il est là. Les mots « performance » et
12 « qualité » sont déjà dans la Loi.

13 Mon collègue de l'AQCIE-CIFQ, à juste
14 titre, a dit que les dispositions d'une loi doivent
15 s'interpréter les unes par rapport aux autres en
16 tenant compte de l'ensemble du contexte législatif.
17 C'est un principe général d'interprétation des lois
18 qui existe et qui a toujours existé. Si on avait
19 voulu que ce principe d'interprétation disparaisse,
20 il aurait fallu que le législateur l'écrive.

21 Donc, il me semble que c'est un peu un faux
22 débat que de chercher à limiter l'article 48.1. Il
23 me semble que, déjà, cet article inclut
24 probablement l'ensemble de ce que les intervenants
25 ont à vous soumettre. Et de toute façon, comme

1 madame la présidente l'a souligné ce matin, il n'y
2 a pas de limitation a priori à ce qu'un intervenant
3 qui penserait qu'il y a quelque chose de
4 supplémentaire comme objectif qu'il aurait à
5 soumettre puisse le faire. Et ça ferait partie du
6 débat de la phase 1.

7 Deuxième sujet, le calendrier. Donc, quant
8 à nous, dans nos représentations de ce matin, nous
9 n'avions pas objection à la date du dix-sept (17)
10 août. Mais je constate que plusieurs trouvent que
11 c'est trop rapproché, dont Hydro-Québec. Donc,
12 quant à nous, nous le laissons à votre discrétion.
13 Mais il est certain que si l'on reporte, ne serait-
14 ce que de quelques semaines, ces dates du mois
15 d'août, ça a pour conséquence logique, en bout de
16 ligne de retarder d'un an l'entrée en vigueur du
17 mécanisme incitatif. Donc, comme ce qu'Hydro-Québec
18 propose.

19 (14 h 39)

20 Et nous sommes d'accord avec les remarques
21 de plusieurs intervenants cet après-midi à l'effet
22 qu'il faut proposer. Et nous sommes d'accord avec
23 les remarques de plusieurs intervenants cet après-
24 midi à l'effet qu'il faut réaliser que la phase 1
25 sera particulièrement importante, que ce sera une

1 phase qui sera peut-être plus longue, notamment
2 plus longue en termes de durée d'audience que ce
3 qui a été prévu, plus que les trois jours indiqués,
4 peut-être même plus que les cinq jours que j'avais
5 indiqués ce matin, puisqu'elle sera vraiment
6 stratégique et que beaucoup d'éléments déterminants
7 auront à y être discutés et décidés.

8 Toujours sur le calendrier, nous
9 souhaiterions attirer votre attention sur notre
10 préoccupation que si les délais sont reportés, par
11 exemple pour le dépôt des preuves des intervenants,
12 intervenants incluant Hydro-Québec Distribution et
13 Transport, de vous assurer qu'un délai suffisant
14 existera une fois ces preuves déposées pour que
15 l'ensemble des intervenants puisse déposer des
16 demandes de renseignements et donc analyser ces
17 preuves qui, comme je l'ai mentionné ce matin,
18 risquent d'être très variées entre elles et donc
19 nécessiter un travail peut-être plus long et plus
20 grand que ce qu'on voit habituellement dans un
21 autre dossier quant aux preuves que les
22 intervenants se posent entre eux. Peut-être que là,
23 ce sera beaucoup plus important et stratégique que
24 dans d'autres dossiers.

25 Donc ce qu'on voudrait éviter, c'est que,

1 en ayant reporté la date initiale de dépôt des
2 preuves, qu'après, tout soit comprimé et qu'on
3 n'ait pas le temps de faire un vrai travail d'étude
4 et de réaction aux différentes propositions qui
5 auront émané de part et d'autre.

6 Mon troisième point porte sur le mécanisme
7 de partage, le MTER. J'ai constaté ce matin que
8 Hydro-Québec semble ne pas avoir d'objection à ce
9 qu'il s'applique pendant un an de façon
10 transitoire, évidemment s'il y a atteinte de
11 l'équilibre budgétaire, ce qui permettrait de
12 mettre fin à la suspension législative qui existe.
13 En tout cas, nous en prenons acte et, en tout cas
14 probablement, on aura l'occasion de voir cela
15 davantage à mesure qu'on se rapprochera de cette
16 échéance.

17 Mais ça semble être une conséquence logique
18 du report d'un an que d'avoir cela, et je ne me
19 prononce pas sur la possibilité que le MTER soit
20 revigoré ou revitalisé, ou s'il est suffisamment
21 revigoré dans l'état où il se trouve, donc
22 probablement, on aura l'occasion de voir ça plus
23 tard.

24 Quant à l'objet de la, donc quatrième
25 point, l'objet de la phase 1. Donc là, je réitère

1 simplement ce que j'ai mentionné ce matin, et qui
2 se trouve exprimé dans notre lettre qu'on a
3 transmise ce matin, à savoir donc que la phase 1
4 portera à déterminer le type de MRI, et selon ce
5 type qui aura été choisi, quels sont les extrants
6 qui, extrants qualitatifs notamment dont il faudra
7 tenir compte, quels seront les exclusions, ne
8 serait-ce que dans les grandes lignes, pour pouvoir
9 orienter les suites, les suites à venir. Et aussi,
10 c'est dans cette phase 1 que sera déterminée la
11 portée de l'article 48.1 des sujets qui en font
12 partie.

13 Cinquième point, la phase 2, en fait,
14 l'étude de productivité. Donc comme j'ai mentionné
15 ce matin, c'est à l'issue de la phase 1, et je
16 complète un peu avec ce qui a été dit ce matin et
17 ce qui a fait l'objet de certaines discussions
18 entres des intervenants plus tôt, donc ce sera à
19 l'issue de la phase 1 qu'on déterminera, d'une
20 part, s'il est, est-ce qu'il est opportun qu'il y
21 ait une étude de productivité, est-ce qu'il y en
22 aurait une ou deux, ou un autre nombre, est-ce
23 qu'il y aurait des études plus particulières qui
24 devraient être faites à ce moment-là, comme des
25 études de benchmarking, donc tout ça fera l'objet

1 des discussions en phase 1 et de sa décision
2 finale.

3 Sixième point... oui, c'est ça, sixième
4 point, en fait, j'élabore sur ce que Hydro-Québec a
5 mentionné un peu plus tôt, à savoir que, selon le
6 type de MRI, il pourrait ne pas être opportun, ou
7 ne pas être requis, d'avoir une étude de
8 productivité. Hydro-Québec a fait référence à des
9 mécanismes de type plan d'affaires, et ma
10 compréhension, je me trompe peut-être, c'est que
11 cette expression-là se rapproche de mécanismes de
12 type RIIO, c'est-à-dire avec un plan d'affaires
13 pour réaliser des objectifs, et c'est le type de
14 mécanisme que, ultimement, SÉ/AQLPA va probablement
15 vous recommander plus tard dans le processus.

16 Toujours sur la phase 2, sur la question
17 d'experts embauchés par la Régie ou par Hydro-
18 Québec, j'appuie la remarque faite ce matin par un
19 des intervenants, je n'ai pas noté lequel, qui
20 référerait à la Loi sur les commissions d'enquête,
21 qui donne une plus large latitude si l'expert est
22 embauché par la Régie, ce qui lui donne une plus
23 grande facilité d'avoir accès à de l'information
24 que s'il était embauché par l'assujetti lui-même.
25 (14 h 45)

1 Huitième point. Sur le mode de sélection de
2 l'expert, donc l'expert de l'étude de productivité
3 ou, en fait, de la ou les études, s'il y en a. Je
4 trouve intéressants les commentaires d'UC ce matin
5 qui, plutôt que de nous amener dans la formation
6 d'un comité tripartite, qui nécessiterait peut-être
7 plus de temps à gérer à l'interne pour les
8 intervenants que ses propres réunions, ça pourrait
9 être une solution que d'avoir chacun... d'inviter
10 chaque intervenant à soumettre ses recommandations
11 d'expert, ses commentaires sur les différents
12 experts. Évidemment, les commentaires seraient
13 peut-être déposés sous pli confidentiel et tous les
14 intervenants qui participeraient à ce processus
15 seraient tenus à une certaine confidentialité. À la
16 fois pour avoir la liberté de dire ce qu'ils ont à
17 dire sur les différents experts examinés et aussi
18 par tact, par souci de tact envers ces experts,
19 eux-mêmes, qu'ils ne puissent pas lire sur le site
20 Web de la Régie ce que différentes personnes
21 peuvent avoir à dire à leur propos. Ça pourrait se
22 faire par écrit, ça pourrait aussi se faire sous la
23 forme d'une audience à huis clos, où les différents
24 intervenants diraient ensemble... échangeraient
25 peut-être plus librement sur les différents choix

1 d'experts qui seraient... qui auraient été soumis.
2 Le tout dans le but d'avoir un expert, ultimement,
3 embauché par la Régie. Mais ça, encore, c'est s'il
4 y a une telle expertise.

5 Huitième point. Pardon, j'ai fait le
6 huitième point. Non, toujours sur le huitième
7 point, il y a une... le RNCREQ a suggéré une
8 table... une table de concer... enfin, je ne me
9 rappelle pas le terme employé, une table multi-
10 intervenant qui jouerait un peu un rôle semblable à
11 ce qui a été suggéré comme comité tripartite. Quant
12 à nous, nous ne favorisons pas cette option, que ce
13 soit celle d'un comité tripartite ou d'une table
14 puisque ça reviendrait à faire, dans ce forum
15 distinct, ce qui normalement doit se faire selon un
16 processus normal d'audience, en phase 1, où là...
17 l'équité procédurale, il y a des mesures qui sont
18 prises pour respecter le droit d'être entendu,
19 l'équité procédurale. Il me semble qu'on
20 dédoublerait ou on court-circuiterait la phase 1 en
21 créant ces instances parallèles. Ce qui signifie,
22 toujours sur le comité tripartite, que si un expert
23 est choisi par la Régie pour faire une étude ou
24 plusieurs études de productivité, ce serait la
25 Régie qui surveillerait l'accomplissement du

1 mandat.

2 Neuvième point, est-ce que les preuves
3 doivent être déposées toutes en même temps ou
4 Hydro-Québec d'abord et les intervenants ensuite?
5 Notre position, pour la phase 1, tous les
6 intervenants déposeraient leur preuve en même
7 temps, y compris Hydro-Québec. Et, pour la phase 3,
8 c'est-à-dire à l'intérieur des causes tarifaires,
9 ce serait comme une cause tarifaire normale, Hydro-
10 Québec d'abord et ensuite les intervenants
11 proposeraient leur propre preuve, qui pourrait
12 être, selon leur choix, des mécanismes, s'ils le
13 veulent, très différents de ce... ou semblables à
14 ce qui aurait été proposé par Hydro-Québec.

15 Toujours sur cette phase 3, il y a eu un
16 intervenant cet après-midi qui a mentionné que ça
17 ne devrait pas être dans la phase 3 de... que la
18 phase 3 ne devrait pas être en même temps que la
19 cause tarifaire. Nous sommes d'accord que, si ça a
20 lieu dans la cause tarifaire, ce serait
21 probablement une phase distincte de la cause
22 tarifaire, qui elle serait une cause basée sur le
23 coût de services pour... ce serait plus commode du
24 point de vue procédural.

25 Dixième point, la liberté d'avoir des

1 experts distincts ou que les experts soient en
2 commun. Comme certains l'ont dit, nous ne sommes
3 pas opposés à des regroupements aux fins
4 d'expertise mais nous ne pensons pas que ce soit
5 une bonne idée d'avoir des regroupements forcés.
6 Tant pour la phase 1 et pour la phase 3, quant à
7 nous, nous n'avons pas encore déterminé si nous
8 aurons un expert, peut-être oui, peut-être non, et
9 peut-être que nous n'en aurons pas, peut-être que
10 nous allons nous associer à un autre intervenant ou
11 plusieurs autres intervenants pour faire une
12 expertise commune. Nous souhaiterions que la Régie
13 laisse la liberté aux intervenants de faire leur
14 choix, quitte à évaluer la sagesse de ces choix par
15 la suite.

16 (14 h 51)

17 Et onzième point et dernier point. Dans la lettre
18 que je vous avais déposée, qui est maintenant
19 cotée, si je ne me trompe pas, SÉ-AQLPA-006, à la
20 page 5, à la ligne 4, au soutien d'argument. À la
21 ligne 4, je parle d'« un ajustement qualitatif pour
22 tenir compte de variations qualitatives ». Il
23 aurait fallu plutôt lire « un ajustement
24 quantitatif pour tenir compte ». Donc, il faut
25 remplacer « ajustement qualitatif » par

1 « ajustement quantitatif ». C'était le sens de la
2 citation qui vient juste après.

3 Je vous remercie bien.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 J'invite maître Sicard.

6 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

7 Rebonjour. Alors Hélène Sicard au nom de l'Union
8 des consommateurs.

9 Je ne peux m'empêcher de constater que dans
10 cette volonté d'allégement réglementaire et
11 d'accélération du débat, avec tous les commentaires
12 que j'ai entendus ce matin, il n'appert pas que ça
13 soit là qu'on se dirige. Alors je vais vous refaire
14 certains des commentaires d'UC et commenter autre
15 chose.

16 Évidemment, on voudrait que ce dossier
17 avance le plus vite possible et, je vous l'ai dit
18 ce matin, évidemment on pensait en commençant que
19 deux mille dix-sept (2017) pour son application
20 c'était peut-être un petit peu étirer l'élastique
21 et que le dix-sept (17) août c'était un peu rapide.

22 On maintient toutefois qu'un mois, deux,
23 pour remplir ce qu'on vous soumet, qui devrait être
24 fait en phase 1, devrait être, devrait être
25 suffisant.

1 Alors que voyons-nous, nous, dans la phase
2 1? Les objectifs. Évidemment, je trouve comme à
3 l'instar de d'autres, dont maître Neuman et
4 d'autres intervenants, la contestation par le
5 Distributeur, par maître Fréchette, donc
6 Distributeur-Transporteur, de 48.1 où le
7 législateur n'a pas exclu d'autres objectifs. Il a
8 défini les principaux. La Régie est maître de sa
9 procédure. C'est elle qui met en place le mécanisme
10 de réglementation incitative.

11 Je me demande même est-il nécessaire de
12 prendre du temps pour faire un débat à savoir si
13 c'est juste ça ou si c'est autre chose ou est-ce
14 que je ne pourrai pas vous demander de vous
15 prononcer là-dessus tout de suite dans votre
16 décision, en offrant aux intervenants qui ont
17 quelque chose d'important à dire, de peut-être vous
18 le communiquer par écrit dans un délai très bref,
19 qu'on puisse savoir où on s'en va et qu'on ne perde
20 pas de temps.

21 Parce que si tout le monde qu'il y a ici
22 dans la salle vient vous faire des représentations
23 sur 48.1 ce que ça veut dire et ce que ça ne veut
24 pas dire, on aura perdu au moins une journée.

25 Ensuite. Donc, objectifs et

1 caractéristiques en phase 1, et vous nous rendez
2 une décision là-dessus. Je pense qu'aussi en phase
3 1, il faudra discuter et définir le type d'étude
4 dont on a besoin que vous appelez l'étude
5 multifactorielle, qu'est-ce qu'elle doit faire,
6 c'est quoi ses balises et qu'est-ce qu'elle doit
7 nous dire.

8 Il est évident que la plupart des
9 informations, quand on arrivera à l'étape de cette
10 étude-là, les informations les plus cruciales sont
11 dans les bases de données d'Hydro-Québec.

12 Et nous maintenons notre demande à l'effet
13 que la Régie nomme quelqu'un. Je vous ai fait, je
14 vous ai proposé un processus ce matin. Vous le
15 respecterez, vous ne le respecterez pas, mais je
16 pense que c'est important que ça soit la Régie qui
17 nomme quelqu'un et qui le fasse faire. Et que les
18 informations soient communiquées aux intervenants.

19 Si Hydro-Québec, et ça semble être sa
20 volonté, et si d'autres intervenants ne sont pas
21 d'accord avec votre choix d'expert et veulent leurs
22 propres experts, bien je vous demanderais à ce
23 moment-là d'avancer avec l'article 32 de la Loi et
24 de demander que ces gens-là se parlent. Votre
25 expert produira son document.

1 Je vous demanderai de s'assurer que toutes
2 les informations communiquées aux experts d'Hydro-
3 Québec seront communiquées à tous les autres
4 experts sans qu'il y ait besoin de millions de
5 demandes de renseignements répondues ou non
6 répondues, qu'on avance et qu'on s'assure que les
7 informations de un sont les informations de
8 l'autre, de façon à ce que si et quand les experts
9 s'assoieront pour discuter, qu'ils parlent des mêmes
10 affaires, qu'ils aient les mêmes informations.

11 (14 h 56)

12 En phase 1, je retourne à la phase 1 parce
13 que là j'étais sur... quand on arrivera à la phase,
14 2 je ne serai peut-être pas aussi organisée que
15 d'autres. Oui, la phase 1 sera la phase, je pense,
16 je vous le soumets, la plus importante de ce
17 dossier. Et à ce titre-là, les intervenants qui
18 veulent l'assistance d'experts pour objectifs,
19 caractéristiques et définir le type d'étude et les
20 balises et ce que devra contenir cette étude-là,
21 devraient avoir l'opportunité de le faire. Est-ce à
22 dire que tous et chacun des intervenants devraient
23 avoir un expert? Je laisse ça à votre discrétion.

24 Moi ce que je peux vous dire c'est que UC
25 n'en aura pas d'expert. On a déjà parlé avec la

1 FCEI, j'ai mentionné monsieur Centolella ce matin,
2 il est possible aussi qu'on parle avec l'AQCIE ou
3 avec d'autres qui auront des experts, mais pour le
4 moment, là, j'ai pas oui-dire de d'autres. Ça va
5 être une phase importante. Permettez-les, mettez
6 des balises si vous voulez au niveau des frais ou
7 autrement, mais de la même façon si vous mettez des
8 balises au niveau des frais pour les intervenants
9 sur les experts, UC représente les consommateurs
10 résidentiels, on va payer les frais d'expert
11 d'Hydro-Québec éventuellement dans nos tarifs.
12 Alors s'il y a des balises d'un côté, je vais vous
13 demander de mettre des balises de l'autre côté.
14 Qu'on... qu'il y ait transparence et équité entre
15 les parties qui avancent dans ce processus.

16 Alors, nous aurions... la proposition du
17 RNCREQ de réunion technique pour décortiquer ce
18 qu'il y aurait dans les études et quelles études,
19 je ne pense pas, et ma cliente ne pense pas, que ce
20 soit nécessaire. Nous on pense que tout ça, ça peut
21 être mis dans nos preuves qu'on va vous déposer en
22 phase 1. Et en passant, on pense que tout le monde
23 devrait déposer en même temps. Enrichissons le
24 débat de la façon la plus rapide possible. Et on
25 pense qu'à l'intérieur de ça, vous devriez... si au

1 terme de la phase 1 vous jugez que vous n'avez pas
2 assez d'informations, puis qu'il faut peut-être que
3 les gens se parlent, que vous voulez asseoir la
4 Régie avec certains intervenants pour peut-être
5 limiter ces choses-là, pardon, avant de rendre une
6 décision, vous serez peut-être évidemment libre de
7 le faire, mais pas à ce stade-ci, vous devriez
8 demander aux gens de vous présenter ça dans leur
9 preuve phase 1.

10 Alors phase 2, nous aurions cette étude
11 qui, selon nous, doit d'abord et avant tout viser
12 les zones d'efficience et la quantité d'efficience
13 et de productivité améliorée qu'on peut aller
14 chercher chez Hydro-Québec, les deux divisions.
15 Évidemment, en phase 1 nous on croit, et je vous le
16 répète, on doit arriver à un mécanisme pour HQT,
17 puis un mécanisme pour HQD. Et quelque part à
18 l'intérieur de la phase 1, on vous fera les
19 recommandations, on vous dira pourquoi.

20 Phase 3, où on arrive aux mécanismes. Là,
21 Hydro veut ses experts, certains intervenants
22 veulent leurs experts. UC a plutôt la vision
23 suivante en efficacité réglementaire encore une
24 fois, puis sauver des coûts. Régie, une fois que
25 vous aurez l'équivalent de cette étude de

1 productivité et d'efficacité, pourquoi ne
2 demureriez-vous pas, puis que vous aurez tous les
3 objectifs définis, votre propre expert pour nous
4 proposer un mécanisme? Et là encore, si certains
5 veulent un expert, et vous établirez les balises
6 financières en conséquence, ils pourront venir voir
7 votre expert, s'asseoir, discuter, puis votre
8 expert nous présentera un mécanisme final où
9 l'audience pourrait, je parle toujours de l'article
10 32, l'audience pourrait être beaucoup plus rapide.

11 Vous avez, en vertu des articles 43 et 47,
12 des pouvoirs de commission d'enquête. C'est peut-
13 être le dossier parfait pour utiliser, faire des
14 demandes. Si, par hasard, il n'y avait pas de
15 coopération d'Hydro-Québec, mais je pense qu'il n'y
16 a pas de raison pour qu'il ne collabore pas et ne
17 donne pas toutes les informations requises par vos
18 experts, pour avancer et nous soumettre quelque
19 chose qui... et à ce moment-là, bien chacun
20 pourrait vous donner son avis sur ce que vous
21 proposez. Et ça permettrait de ne pas être
22 dépendant, pour le dépôt en tout cas de tout ça,
23 des calendriers et des activités de tous et chacun.
24 (15 h 02)

25 Alors, c'est parce que quand il y a des

1 experts chez Hydro-Québec, même si les intervenants
2 avaient des experts communs, mon client est très
3 inquiet par rapport à l'asymétrie d'information
4 qui, souvent, a circulé. Et on croit que si vous
5 prenez les devants, c'est probablement une bonne
6 façon de régler et de tenir les rênes de ce cheval
7 qui doit avancer, qui est notre mécanisme
8 incitatif. Je vous remercie.

9 Me LISE DUQUETTE :

10 Maître Sicard, vous savez comment j'aime les
11 calendriers.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Non. Je vais le découvrir.

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Vous nous avez dit, bien, il ne faudrait pas
16 vraiment retarder de plus qu'un mois ou deux, la
17 plupart des gens nous ont dit au départ quelques
18 semaines, la plupart voulait ou était enfin
19 d'accord avec la proposition d'Hydro-Québec. Vous
20 nous dites un mois ou deux, est-ce que, dans votre
21 proposition, ça signifie que la preuve devrait
22 rentrer, si je compte août plus deux mois, donc au
23 mois d'octobre, et puis on commence à partir du
24 mois d'octobre plutôt que du mois de janvier?

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 Dans notre idée, à l'origine, quand on a regardé
3 votre proposition puis qu'on a regardé ce qu'on
4 voulait ajouter dont je vous ai parlé ce matin,
5 nous, on avait estimé avec les calendriers, parce
6 que nous sommes aussi dans tous les dossiers, mais
7 on n'a pas d'expert. Et je peux comprendre que,
8 pour certains intervenants, de devoir « dealer »,
9 excusez mon français, avec un expert, là, ça peut
10 allonger le processus. Donc, nous, on avait calculé
11 que, pour nous, un mois, au lieu du dix-sept (17)
12 août, on vous amenait au dix-sept (17) septembre
13 pour le dépôt des preuves de tout le monde.

14 Là, on a écouté tout le monde. On sait
15 qu'il y a des gens qui ont des experts. On s'est
16 dit, bon, dix-sept (17) octobre, on tombe comme
17 entre le début des gros dossiers d'Hydro-Québec,
18 même si on doit rédiger des preuves, ça fait deux
19 mois, c'est... Nous, on pourrait arriver à vous
20 remettre ça. Écoutez, c'est notre position.

21 C'est parce que, janvier, là, s'il y a
22 moindrement de décalage ou quelque chose qui
23 n'arrive pas, parce qu'il faut être clair, une
24 étude, si on fait une étude de productivité comme
25 il faut, ça demande des entrevues, ça demande

1 l'examen de banques de données, ça demande beaucoup
2 de travail terrain. Et il est fort possible... Et
3 les gens qui vont la faire sont très occupés. Ils
4 ne pourront peut-être pas faire tout ça d'un seul
5 coup. Ou il y a des... Ça pourrait prendre huit
6 mois, douze mois d'obtenir l'étude finale.

7 Alors, là, si je mets ça à la fin de... Et
8 si on commence en janvier, puis qu'on a une
9 décision quelque part au printemps suivant sur la
10 Phase 1, je ne suis même plus en deux mille dix-
11 huit (2018) pour ma Phase 3, puis je suis encore
12 beaucoup plus loin. Alors, je me dis, si on peut
13 gagner du temps sur des éléments importants, je ne
14 vous dis pas que tout va se terminer, là. On
15 commence, on dépose les preuves au mois d'octobre.
16 Il va y avoir... Il faut prévoir un temps
17 raisonnable d'échange de demandes de renseignements
18 entre les parties, et il faut prévoir un temps
19 d'audience qui est plus que trois jours. Je vous
20 l'ai dit en ouverture ce matin, c'est évident que
21 c'est... il faut regarder cinq à sept jours
22 probablement d'audiences dans ce dossier-là pour la
23 Phase 1, si vous acceptez toutes les propositions.
24 Alors, les audiences sont octobre; les demandes de
25 renseignements quelque part au mois de... début

1 janvier.

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Alors, vous, vous entrevoyez une preuve simultanée

4 ou Hydro-Québec en premier?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Simultanée.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Simultanée.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Tout le monde en même temps. Et le but de ça, c'est

11 aussi de gagner du temps. Et je pense que les

12 intervenants doivent savoir ce qu'ils recherchent

13 comme objectifs. En tout cas, nous, on n'a pas

14 besoin d'attendre la position d'Hydro-Québec pour

15 vous dire ce qu'on veut voir.

16 Me LISE DUQUETTE :

17 C'est beau. Je vous remercie beaucoup, Maître

18 Sicard.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Sicard. Alors, j'inviterais maître

21 Lescop pour l'Union des municipalités du Québec.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Il n'est pas là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. Maître Turmel, vous le représentez? Je pensais

1 que vous veniez dire le contraire.

2 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

3 Bonjour. Maître Lescop n'est pas parti
4 précipitamment pour l'hôpital, soyez sans crainte.
5 Non, il était absent. Alors, son client m'a demandé
6 simplement de faire part des demandes de l'UMQ.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Donc, c'est des commentaires qui seront brefs. Ça
11 tombe bien. Ce que le client de l'UMQ c'est que, en
12 général, l'UMQ, dans un premier temps, est d'accord
13 avec ce que la FCEI a souligné. Ça tombe bien. On
14 peut l'appeler comme témoin si vous voulez.

15 Excusez-moi! Bon. Deuxièmement, et quand même,
16 l'UMQ est également d'accord avec les informations
17 d'OC, d'Option consommateurs quant à l'étude de
18 productivité multifactorielle pour l'expert unique,
19 d'une part, et d'autre part, toujours, je pense, à
20 l'égard d'OC, c'est quant à la proposition en Phase
21 3 d'une proposition de MRI par HQ. Donc, j'espère
22 ne pas trahir la pensée de l'UMQ.

23 (15 h 08)

24 Si vous me permettez, un dernier
25 commentaire. C'est une question que j'avais oublié,

1 mais qui a trait... Personne n'en a parlé. Est-ce
2 qu'il est possible d'avoir l'autorisation de la
3 Régie pour déposer nos demandes de frais
4 jusqu'au... bien, vous déciderez, soit jusqu'à
5 aujourd'hui ou jusqu'aux rencontres du mois de mai,
6 ne serait-ce que pour effacer, non pas cette
7 ardoise, mais... parce que quand on traîne des
8 factures, elles sont trop longues, nos collègues,
9 les clients trouvent ça un peu long. Ça fait que si
10 c'est possible...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vais vous en parler en conclusion.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 D'accord. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Les intervenants. Maître Fréchette.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Je vois l'heure avancer. Me permettez-vous de vous
19 suggérer une pause de quinze (15) minutes, Madame
20 la Présidente?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous aurez ensuite besoin de combien de temps?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Ah, je crois que ça va être assez court, une
25 dizaine de minutes, gros max.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 D'accord.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Ce qui nous permettrait de finir à une heure qui
5 soit raisonnable. Je vous comprends très bien.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 D'accord.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Je vous remercie.
10 LA PRÉSIDENTE :
11 Alors une pause de quinze (15) minutes.
12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
13 REPRISE DE L'AUDIENCE
14 _____
15 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :
16 Madame la Présidente, bonjour. Rebonjour. Merci
17 pour cette pause. Alors, je vais y aller, là, au
18 gré, au fur et à mesure si vous me permettez. Un
19 des éléments, je pense que c'est maître Neuman,
20 mais peu importe, je vais... À l'heure qu'il est,
21 vous allez me donner... qu'il est, vous allez peut-
22 être me laisser la chance de cette marge d'erreur-
23 là, je ne vais pas identifier mes collègues à
24 chaque fois.
25 Mais il mentionnait, parce qu'on tourne

1 autour du calendrier, puis qu'est-ce qu'on peut
2 réaliser, qu'est-ce qu'on ne peut pas réaliser,
3 puis l'effet. Dans notre proposition ou dans la
4 proposition de calendrier qu'on vous fait, il n'y
5 en a pas de report. Le report n'est pas une option.
6 Ce qu'on vous mentionne, c'est que, en août deux
7 mille seize (2016), un dossier sur la base des
8 principes réglementaires qu'on connaît qui sont
9 toujours applicables serait déposé et qui pourrait
10 constituer donc l'année zéro pour l'établissement
11 du mécanisme de réglementation incitative.

12 Ça, c'est ce qu'on a mentionné. Et si pour
13 une raison ou pour une autre, l'atteinte de
14 l'équilibre budgétaire ne se manifestait pas, comme
15 madame Duquette l'a dit, on va le voir venir un
16 petit peu à l'avance, probablement, on aura donc la
17 chance de s'ajuster, et notre proposition est
18 respectueuse de cette possibilité-là, parce que, en
19 août deux mille seize (2016), veut veut pas,
20 l'année zéro sera celle-là, elle devra partir de
21 quelque part, le mécanisme doit s'établir à partir
22 d'une année de référence, et ce sera celle-là.

23 Et un dossier tarifaire qui vous sera
24 présenté selon les principes réglementaires qu'on
25 connaît depuis... le dossier, justement, comme

1 André le mentionnait, maître Turmel, le dossier
2 3405 de l'époque. Ça, c'est la première chose que
3 je souhaitais vous mentionner.

4 Au niveau maintenant du calendrier, ce
5 qu'on a mentionné... ce qu'on vous mentionne, c'est
6 le premier trimestre. Nous avons vécu dans le
7 passé, vous vous en souviendrez, Madame le
8 Régisseur, c'est en écho à un de vos commentaires
9 quand vous parliez du mois de janvier, vous vous
10 souviendrez où on se fixait des délais de prix
11 fixes ou à la politique d'ajout, de mois en mois,
12 on le ratait. Alors, ce qu'on vous propose, c'est
13 beaucoup plus une plage qui est celle du premier
14 trimestre. Est-ce que vous me dites, est-ce que ce
15 sera le premier mois, le deuxième? Notre objectif,
16 c'est... Vous savez, maître Fraser, mon collègue
17 ici puis les collègues aussi qui sont de l'équipe
18 technique et de la Régie, mes collègues
19 intervenants, sont ici jusqu'au vingt-deux (22)
20 décembre de l'année. Alors, le temps de déballer
21 les cadeaux et puis de réveillonner, là, penser à
22 une preuve dès le début du mois de janvier, c'est
23 peut-être un petit peu... disons, en tout cas, il
24 faudrait que le temps des fêtes soit employé à
25 autre chose que festoyer mettons. Disons ça comme

1 cela.

2 C'est pour ça qu'on vous proposait le
3 premier trimestre. Avec ça, bien chacune des choses
4 pourra se mettre en place et puis arriver dans un
5 délai qui puisse être raisonnable, qui nous permet
6 à tous de faire les travaux. Alors, ça, je voulais
7 vous mentionner ça. Pour nous, je comprends, on
8 comprend le souhait du début de l'année deux mille
9 seize (2016), mais bon, on s'était placé dans une
10 plage pour ne pas le rater non plus, pour être prêt
11 à vous proposer quelque chose qui soit complet.

12 Maintenant, en ce qui concerne la
13 proposition pour une table technique qui, avec
14 égard, qui est un peu votre comité tripartite, mais
15 cette fois-ci, ouvert à tous avec, où est-ce qu'on
16 parlerait des études à faire, et puis tout ça, ça
17 nous apparaît peu utile dans les circonstances. On
18 pense que ça court-circuite ou que ça coopte tous
19 les travaux qui sont dans le... qui vont culminer
20 par la Phase 1 et sa décision qui va elle-même
21 culminer avec une décision sur les études. Alors,
22 quelles études vont être utiles, selon le modèle
23 qui sera approprié à ce moment-là. Alors, il
24 apparaît peu utile de court-circuiter tout ce
25 processus-là qui va être... qui va avoir lieu

1 devant la Régie.

2 (15 h 30)

3 En ce qui concerne la... Et on ne peut pas
4 prendre pour acquis... ça aussi c'est en écho aux
5 discussions qu'il y avait tantôt. C'est que même si
6 le dépôt d'un dossier ou d'une proposition de la
7 part d'Hydro-Québec intervient dans le premier
8 trimestre, il faut penser qu'en ce moment, dès
9 maintenant jusqu'à cette échéance-là, c'est qu'il y
10 aura une forme d'oisiveté puis qu'on ne travaillera
11 pas, au contraire. Je vous ramène à ce que je vous
12 mentionnais d'entrée de jeu, c'est-à-dire que les
13 travaux à l'interne au niveau des simulations, la
14 détermination des modèles, la... et pour structurer
15 des propositions pour le choix du MRI, il y a des
16 structures qui vont s'y rattacher. Ces travaux-là
17 vont perdurer pendant tout l'automne avec, en
18 parallèle... et ça c'est certain, les dossiers que
19 nous devons vous présenter ici, tout le calendrier
20 réglementaire, qu'on connaît tous, donc, oui,
21 l'automne va être chargé.

22 Ce n'est pas parce qu'on a un dépôt en
23 premier trimestre de deux mille seize (2016) qu'il
24 y aura une forme oisiveté, au contraire. Il va y
25 avoir des travaux qui vont se faire pour élaborer

1 une proposition, comme je vous le mentionnais, qui
2 soit bien calibrée, qui permette à la Régie de se
3 prononcer avec un dossier étoffé, comme on vous a
4 toujours présenté. Et ça c'est ce qu'on souhaite
5 déposer au premier trimestre. Et, cette
6 proposition-là aussi, on doit la partager et la
7 faire entériner par la haute direction et cette
8 période-là sera employée à cela aussi.

9 Maintenant sur la possibilité qu'il n'y ait
10 qu'un seul expert, là, si jamais vous en veniez à
11 la conclusion qu'une étude TFP soit à réaliser. Il
12 reste quand même qu'il y a un élément d'importance,
13 on vous a référé à votre loi pour toutes sortes de
14 choses, là, mais une qui est fondamentale c'est que
15 les décisions soient motivées. Que vous ayez la
16 chance d'avoir la diversité des points de vue pour
17 pouvoir rendre une décision qui soit, encore une
18 fois, dans... comme tous décideurs, comme vous le
19 faites si bien depuis tant d'années, en pesant
20 chacune des représentations qui vous sont faites
21 pour en arriver avec une décision qui est
22 l'incarnation de tarifs justes et raisonnables ou
23 de conditions de services qui le sont.

24 De choisir un... avec tout le bagage des
25 études et des biais possibles et des visions

1 possibles, celles que je vous énonçais d'entrée de
2 jeu, je vous sou mets, avec égard, que de requérir
3 un seul expert nous place dans une situation où la
4 Régie ne serait saisie que d'une seule vision des
5 choses. D'une seule vision de cette problématique-
6 là ou de cette étude-là. Qu'elle ne bénéficierait
7 pas de disposer d'au moins deux études pour pouvoir
8 soupeser les arguments de chacun des experts qui
9 pourront avoir des visions différentes à l'égard
10 d'une même étude ou d'une même problématique.

11 Et ça c'est un élément fondamental dans le
12 cadre d'une décision d'un décideur, qui doit
13 soupeser chacun... qui doit soupeser une diversité
14 d'opinions pour en dégager la décision qui sera la
15 sienne. Et d'obtenir qu'un seul rapport d'expert
16 pour un sujet qui serait d'importance, soit celui
17 de la détermination d'un facteur de productivité,
18 le facteur X, nous apparaît être dans une...
19 coopter, d'une certaine façon, la décision de la
20 Régie parce que, dans une circonstance comme celle-
21 là, il n'y aurait qu'un seul expert sur un seul
22 sujet, une seule vision.

23 Alors, dans ces circonstances-là, on
24 vous... ça me permet de vous réitérer qu'Hydro-
25 Québec sera accompagnée d'experts dans toutes les

1 phases, à la fois pour la qualité de notre preuve
2 mais à la fois aussi pour la qualité des
3 représentations qu'on veut vous faire ici et qui
4 nous permettront d'étayer notre dossier.

5 On parlait tantôt, pouvoir de commission
6 d'enquête puis de données puis l'asymétrie.
7 Écoutez, là, je ne sais pas de quoi on parle, là,
8 mais les études... si vous en veniez à la fin de la
9 phase 1 pour la réalisation d'études de
10 productivités, ces études-là sont basées presque
11 exclusivement sur des données publiques.

12 Alors, on a quinze (15) ans de dossiers
13 tarifaires ici de déposés, des données sur
14 publiques sur nos charges, sur nos investissements,
15 sur leur évolution, sur l'évolution de la formule
16 paramétrique. On va retrouver, dans ces études-là,
17 parfois, des éléments plus internes, pour des
18 exclusions ou des choses de cette nature-là, mais,
19 en général, elles sont bâties sur des données
20 publiques.

21 Alors, il n'y a aucun problème, il n'y a
22 aucune asymétrie d'informations ou quoi que ce
23 soit, c'est des vues de l'esprit, là. On va
24 travailler à partir des données qu'on vous a
25 produites, que vous avez avalisées. Parce qu'à

1 chaque année, là, quand on se présente devant vous,
2 il y a des gens qui le cassent ces chiffres-là.
3 Quand on sait qu'on vient témoigner devant vous, on
4 fait les efforts et la Régie les a examinés, en a
5 assuré le suivi via les rapports annuels, on les
6 connaît. Alors, c'est ce qui formera la base.

7 (15 h35)

8 Alors, de penser qu'il y a une asymétrie
9 puis qu'on va cacher des informations et que la
10 Régie devrait se saisir de ses pouvoirs de
11 commission d'enquête; écoutez, là pour moi c'est
12 abusif, pour nous c'est complètement abusif. Il y a
13 aucune problématique où on est face à une réticence
14 d'Hydro-Québec de collaborer avec la Régie.

15 Il y a aucune évidence que vous ayez à
16 utiliser des moyens aussi drastiques pour pouvoir
17 piloter ce dossier-là à bon port comme vous l'avez
18 toujours fait dans les dossiers dans lesquels on
19 s'est présentés devant vous. Alors ça, vous me
20 permettez, ça m'apparaissait un peu abusif.

21 Maintenant, il a été mentionné un peu plus
22 tôt au niveau des experts de faire confiance aux
23 intervenants. C'est ce qu'on vous mentionnait.
24 Écoutez, c'est clair que c'est un dossier, on le
25 voit quand on échange, qui va avoir une facture un

1 peu traditionnelle, malgré vos efforts qui étaient
2 tout à fait louables. Mais on voit qu'il y a quand
3 même un développement, là, qui va être du type
4 Hydro-Québec dépose sa documentation, et caetera,
5 et caetera. Il y a un débat contradictoire qui va
6 s'engager sur le sujet. Ça je pense qu'on le voit
7 très bien, là.

8 Mais il reste quand même que, même si c'est
9 tout à fait légitime que les intervenants comme
10 nous soient accompagnés puis la Régie a financé et
11 finance depuis de très nombreuses années les
12 interventions ici, et puis c'est tout à fait
13 légitime que ça en soit comme ça. Ça vous permet
14 d'avoir une diversité d'opinions puis c'est bien
15 comme ça, là.

16 Mais il reste quand même que les experts et
17 le choix de les recruter, les attentes de la Régie
18 à l'égard de la participation des experts au
19 processus restent toujours valables. Ces attentes-
20 là qui concernent des experts qui sont expérimentés
21 sur le sujet et qui sont en mesure d'éclairer, je
22 ne l'ai pas révisé, là, vous m'excuserez, dans le
23 petit quinze (15) minutes, mais les attentes elles
24 vont être toujours valables. Et ça, ces attentes-là
25 qui fixent le périmètre d'action d'un expert, bien

1 la Régie sera tout à fait à même d'examiner les
2 propositions qui lui sont faites.

3 Dans le passé, on a vu des regroupements.
4 Je pense que mes collègues vous l'ont énoncé, ils
5 cherchent à le faire. Mais il reste quand même que
6 je vous reviens au dernier point, c'est que la
7 Régie aura la voix au chapitre sur ce sujet-là, sur
8 le choix des experts, et nous, éventuellement,
9 comme le cadre réglementaire le permet, vous
10 permettez qu'on commente, qu'on fasse nos
11 représentations à cet égard-là.

12 Me permettez-vous un instant, je pense que
13 j'y suis. Alors il me reste à vous remercier. Oui,
14 je vous écoute, Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Duquette a une question pour vous.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Oui.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui, c'est bien.

21 Me LISE DUQUETTE :

22 Alors, en fait, j'ai un commentaire et une
23 question. En fait, le commentaire était tout
24 simplement pour vous dire qu'effectivement, la
25 Régie garde un souvenir des nombreux reports dans

1 le dossier de la politique d'ajout.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, je vous disais ça amicalement. Parce qu'on l'a
4 fait.

5 Me LISE DUQUETTE :

6 C'est parce qu'on ne voudrait pas que ça se répète
7 non plus. Puis ce n'est pas dans ce sens-là, mais,
8 en fait, j'aimerais avoir votre opinion sur ce que
9 vous pensez de la suggestion, que ça soit la Régie
10 qui dépose elle-même une proposition de MRI. Pour
11 Hydro-Québec ça a été une proposition qui a été
12 faite par des intervenants. La position d'Hydro-
13 Québec sur ce point-là.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Écoutez, on s'en parlait il y a quelques minutes et
16 je trouvais ça tellement gros. Mais je veux dire,
17 écoutez, on n'est pas là du tout, là. On est
18 sérieux, Madame la Présidente, puis c'est une
19 proposition qui est légitime puis qu'on peut
20 vouloir présenter, et caetera, et caetera.

21 C'est sûr qu'au Québec, l'expertise en
22 matière de réglementation de l'énergie je pense
23 qu'elle est pas mal ici dans la salle, hein!, en
24 termes d'institution. Qu'on parle de la Régie,
25 qu'on parle des intervenants, qu'on parle de nous.

1 Mais il reste quand même que le terme, la
2 Régie, établi à 48.1, il reste quand même que ce
3 terme-là, lui aussi, il doit s'insérer dans un
4 certain paramètre, soit celui de la Loi.

5 C'est sûr que mes collègues ont fait du
6 pouce tantôt puis, si vous permettez, dans le cadre
7 de la phase 1, on pourra discuter sur
8 l'interprétation de 48.1 puis tout ça. Puis c'est
9 tout à fait légitime qu'ils aient répondu à
10 l'invitation que je leur lançais, là, puis c'est
11 tout à fait légitime.

12 On aura la chance, de part et d'autre, de
13 faire nos représentations. Mais écoutez, Madame la
14 Régisseuse, cette option-là on ne la voit pas.

15 Si, pour nous, des travaux sont importants
16 à réaliser, si on doit obtenir l'aval de notre
17 haute direction pour pouvoir mettre en place une
18 telle réglementation et un changement, qui reste
19 quand même assez fondamental quand on sait qu'on
20 passe d'un mode de réglementation sur la base des
21 coûts vers vraisemblablement une réglementation
22 pour la détermination des tarifs qui va être, oui
23 qui va prendre en considération les coûts, mais pas
24 seulement que les coûts.

25 Alors c'est des changements qui sont

1 majeurs et, comme on a toujours été, Hydro-Québec,
2 les participants, les moteurs de la réglementation,
3 je pense qu'il est tout à fait, puis que les succès
4 et les décisions qui ont été rendues vont dans ce
5 sens-là, alors je pense qu'on est tout à fait les
6 mieux placés à Hydro-Québec pour vous faire une
7 proposition qui soit tout à fait centrée et que
8 vous aurez la chance, encore une fois, de
9 questionner, de retourner de tous les côtés fin
10 d'en... d'en déterminer la valeur. Alors non, on
11 n'y voit aucune valeur. Et ça je vous dis avec tout
12 égard et je vous dis ça en toute gentillesse.

13 (15 h 42)

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Je comprends ça, je vous remercie beaucoup.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est bien.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors merci beaucoup...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je vous remercie...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... Maître Fréchette.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 ... Madame la Présidente. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je veux d'abord vous remercier pour vos... vos
3 commentaires, vos observations, votre intérêt au
4 dossier. Nous allons prendre en considération tout
5 ce que nous avons entendu aujourd'hui. Nous
6 entendons produire une décision procédurale sur le
7 traitement du dossier dans les prochaines semaines.
8 Alors avant de partir en vacances.

9 Vous... vous nous avez rappelé, certains
10 d'entre vous tout à l'heure, que la Régie n'a pas
11 précisé dans ses décisions procédurales antérieures
12 qu'une demande de paiement de frais intérimaire
13 pouvait être faite en ce qui a trait à l'audience
14 pour la présentation du rapport Elenchus. Je vous
15 précise aujourd'hui qu'une telle demande de
16 paiement de frais intérimaire doit être présentée
17 d'ici la fin de juin deux mille quinze (2015).
18 Alors nous attendons.

19 Quant aux dépenses concernant les frais
20 pour la participation aujourd'hui et les autres
21 budgets de participation, ils seront octroyés par
22 phase et puis les activités d'aujourd'hui seront
23 incluses à la décision de la phase 1, que je vous
24 ai annoncée il y a une minute pour la fin du mois.

25 Alors ça compléterait l'ensemble de mes

1 observations pour l'instant. Je vous remercie
2 encore de votre participation et je vous souhaite
3 une bonne fin de journée.

4 FIN DE L'AUDIENCE

5

6

7

8

9 SERMENT D'OFFICE :

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
15 Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

Sténographe officiel. 200569-7